

Sommaire des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2019

Chiffres clés	3
Compte de résultat consolidé de la période	4
État du résultat global consolidé de la période	5
Bilan consolidé	6
Tableau des flux de trésorerie consolidés	8
Variation des capitaux propres consolidés	10

Annexe aux comptes consolidés annuels au 31 décembre 2019

A. Principes comptables, méthodes d'évaluation et changement de méthodes	11
Base de préparation des comptes	11
Méthodes de consolidation	12
Recours aux estimations	13
Changement de méthodes comptables – Norme IFRS 16 « Contrats de location »	15
B. Évolution du périmètre de consolidation	18
C. Indicateurs financiers par pôle et zone géographique	20
1. Informations sectorielles par branche et pôle	20
2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique	25
3. Détail des capitaux engagés et répartition par zone géographique	26
D. Principales composantes du compte de résultat	27
4. Résultat opérationnel	27
5. Coût de l'endettement financier net	28
6. Autres produits et charges financiers	29
7. Impôts sur les bénéfices	30
8. Résultat par action	31
E. Données relatives aux participations du Groupe	32
9. Goodwill et tests de valeur des goodwill	32
10. Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées et coentreprises	34
11. Autres actifs financiers non courants	36
F. Branche concessions : contrats de PPP, de concession et autres infrastructures	37
12. Caractéristiques des principaux contrats de la branche concessions	38
13. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	40
14. Contrats de partenariat Public-Privé (PPP) comptabilisés selon le modèle de la créance financière	41
15. Engagements hors bilan au titre des contrats de concession et de PPP	42
G. Branche contracting et VINCI Immobilier : contrats de construction et de services	43
16. Informations relatives aux contrats de construction et de services	43

H.	Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	46
	17. Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles	46
	18. Actifs financiers évalués au coût amorti	49
	19. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	50
	20. Provisions non courantes	52
	21. Dettes relatives aux contrats de location	53
	22. Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et autres engagements donnés et reçus	53
I.	Capitaux propres	55
	23. Informations relatives aux capitaux propres	55
	24. Dividendes	58
J.	Financement et gestion des risques financiers	59
	25. Données relatives à l'endettement financier net	59
	26. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	65
	27. Informations relatives à la gestion des risques financiers	67
	28. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	74
K.	Avantages du personnel et paiements en actions	76
	29. Provisions pour avantages du personnel	76
	30. Paiements en actions	82
L.	Autres notes	85
	31. Transactions avec les parties liées	85
	32. Honoraires des commissaires aux comptes	86
M.	Note sur les litiges	86
N.	Événements postérieurs à la clôture	88
	33. Affectation du résultat 2019	88
	34. Autres événements postérieurs à la clôture	88
O.	Autres règles et méthodes de consolidation	89

États financiers consolidés

Chiffres clés

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Chiffre d'affaires^(*)	48 053	43 519
Chiffre d'affaires réalisé en France ^(*)	26 307	24 768
% du chiffre d'affaires ^(*)	54,7 %	56,9 %
Chiffre d'affaires réalisé à l'international ^(*)	21 746	18 751
% du chiffre d'affaires ^(*)	45,3 %	43,1 %
Résultat opérationnel sur activité	5 734	4 997
% du chiffre d'affaires ^(*)	11,9 %	11,5 %
Résultat opérationnel courant	5 704	4 924
Résultat opérationnel	5 664	4 920
Résultat net - part du Groupe	3 260	2 983
% du chiffre d'affaires ^(*)	6,8 %	6,9 %
Résultat net dilué par action (en euros)	5,82	5,32
Dividende par action (en euros)	3,05 (**)	2,67
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	8 497 (***)	6 898
Investissements opérationnels - nets de cessions	(1 249)	(986)
Cash-flow opérationnel	5 266	4 156
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 065)	(977)
Cash-flow libre	4 201	3 179
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	23 042	19 818
Endettement financier net	(21 654)	(15 554)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Dividende proposé à l'assemblée générale du 9 avril 2020 intégrant un acompte sur dividende de 0,79 euro par action versé le 7 novembre 2019.

(***) Dont impact IFRS 16 de 575 millions d'euros, soit une variation de +14,8 % hors impact IFRS 16.

Le Groupe a appliqué au 1^{er} janvier 2019 la norme IFRS 16 « Contrats de location » selon la méthode dite « rétrospective simplifiée » en comptabilisant les effets cumulatifs de la première application dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2019. Par conséquent, les données 2018 n'ont pas été ajustées. Les impacts de cette première application sont présentés en note A.4 Changement de méthodes comptables – Norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Compte de résultat consolidé de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
Chiffre d'affaires (*)	1-2	48 053	43 519
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires		699	633
Chiffre d'affaires total		48 753	44 152
Produits des activités annexes	4	198	202
Charges opérationnelles	4	(43 216)	(39 357)
Résultat opérationnel sur activité	1-4	5 734	4 997
Paiements en actions (IFRS 2)	30	(291)	(206)
Résultat des sociétés mises en équivalence	4-10	212	88
Autres éléments opérationnels courants	4	48	45
Résultat opérationnel courant	4	5 704	4 924
Éléments opérationnels non courants	4	(40)	(4)
Résultat opérationnel	4	5 664	4 920
Coût de l'endettement financier brut		(592)	(491)
Produits financiers des placements de trésorerie		41	29
Coût de l'endettement financier net	5	(551)	(462)
Autres produits et charges financiers	6	(71)	17
Impôts sur les bénéfices	7	(1 634)	(1 418)
Résultat net		3 408	3 057
Résultat net - part des intérêts minoritaires		148	74
Résultat net - part du Groupe		3 260	2 983
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	8	5,88	5,38
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	8	5,82	5,32

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

État du résultat global consolidé de la période

(en millions d'euros)	Exercice 2019			Exercice 2018		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Résultat net	3 260	148	3 408	2 983	74	3 057
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net (*)	(214)	-	(214)	(51)	-	(51)
Coûts de couverture	(8)	-	(8)	3	-	3
Impôts (**)	39	-	39	(3)	-	(3)
Écarts de conversion	181	34	215	22	2	23
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets	(84)	-	(84)	18	-	18
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	(87)	34	(53)	(11)	2	(10)
Instruments de capitaux propres	(1)	-	(1)	-	-	-
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	(293)	(20)	(313)	(46)	-	(46)
Impôts	73	4	77	15	-	15
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets	(2)	-	(2)	(1)	-	(1)
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	(222)	(17)	(239)	(31)	-	(31)
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	(309)	17	(292)	(42)	2	(41)
Résultat global	2 951	165	3 117	2 940	76	3 016

(*) Dont (131) millions d'euros au titre des couvertures de flux de trésorerie et (83) millions d'euros au titre des couvertures d'investissement net. Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert impacte le résultat.

(**) Effets d'impôt liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace) et des coûts de couverture.

Bilan consolidé

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	13	26 869	27 118
Goodwill	9	11 647	9 792
Autres immobilisations incorporelles	17	7 410	632
Immobilisations corporelles	17	10 131	5 359
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	1 870	1 674
Autres actifs financiers non courants	11-14-18	1 525	1 332
Instruments dérivés actifs non courants	27	1 051	511
Impôts différés actifs	7	370	317
Total actifs non courants		60 873	46 736
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	19	1 434	1 173
Clients et autres débiteurs	19	14 523	13 584
Autres actifs courants d'exploitation	19	5 252	5 033
Autres actifs courants hors exploitation		48	52
Actifs d'impôt exigible		166	280
Autres actifs financiers courants		53	37
Instruments dérivés actifs courants	27	210	258
Actifs financiers de gestion de trésorerie	26	287	245
Disponibilités et équivalents de trésorerie	26	8 257	7 960
Total actifs courants		30 229	28 621
Total actifs		91 102	75 357

Bilan consolidé

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres			
Capital social	23.1	1 513	1 494
Primes liées au capital	23.1	10 879	10 339
Titres autodétenus	23.2	(3 083)	(2 323)
Réserves consolidées		9 252	7 767
Réserves de conversion		(18)	(213)
Résultat net - part du Groupe		3 260	2 983
Opérations reconnues directement en capitaux propres	23.4	(1 364)	(861)
Capitaux propres - part du Groupe		20 438	19 185
Intérêts minoritaires	23.5	2 604	633
Total capitaux propres		23 042	19 818
Passifs non courants			
Provisions non courantes	20	1 341	1 135
Provisions pour avantages du personnel	29	1 911	1 519
Emprunts obligataires	25	23 300	16 588
Autres emprunts et dettes financières	25	3 075	3 023
Instruments dérivés passifs non courants	27	473	206
Dettes de location non courantes	21	1 311	-
Autres passifs non courants		451	345
Impôts différés passifs	7	2 701	1 676
Total passifs non courants		34 563	24 491
Passifs courants			
Provisions courantes	19	4 741	4 452
Fournisseurs	19	8 514	8 240
Autres passifs courants d'exploitation	19	14 177	12 862
Autres passifs courants hors exploitation		662	500
Passifs d'impôt exigible		292	282
Dettes de location courantes	21	494	-
Instruments dérivés passifs courants	27	399	76
Dettes financières courantes	25	4 217	4 635
Total passifs courants		33 497	31 048
Total passifs et capitaux propres		91 102	75 357

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)		3 408	3 057
Dotations aux amortissements	4.3	3 040	2 242
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)		90	(16)
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		64	21
Résultat sur cessions		(67)	(88)
Variations de juste valeur des instruments financiers		(4)	(39)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		(218)	(104)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	551	462
Coûts d'emprunt immobilisés		(41)	(56)
Charges financières associées aux contrats de location	6	40	-
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	7.1	1 634	1 418
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	1	8 497	6 898
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	19.1	428	(266)
Impôts payés (*)		(1 547)	(1 222)
Intérêts financiers nets payés		(458)	(444)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		170	176
Flux nets de trésorerie liés à l'activité (*)	I	7 090	5 142
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		(1 365)	(1 095)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		117	109
Investissements opérationnels (nets de cessions)	1	(1 249)	(986)
Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)		(1 031)	(986)
Créances financières (contrats de PPP et autres)		(34)	8
Investissements de développement (concessions et PPP)	1	(1 065)	(977)
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés) (**)		(3 611)	(1 570)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)		43	81
Investissements financiers nets		(3 568)	(1 489)
Autres		(90)	(165)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(5 972)	(3 617)
Augmentations, réductions de capital et rachat d'autres instruments de capitaux propres		560	469
Opérations sur actions propres	23.2	(903)	(639)
Augmentations et réductions de capital des filiales souscrites par des tiers		394	-
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perte de contrôle)		(21)	(25)
Dividendes payés	24	(1 772)	(1 443)
- aux actionnaires de VINCI SA		(1 504)	(1 391)
- aux minoritaires des sociétés intégrées	23.5	(267)	(53)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts à long terme	25.1	4 626	4 163
Remboursements d'emprunts à long terme	25.1	(2 335)	(2 707)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées		(575)	-
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	25	(630)	135
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(656)	(48)
Autres variations	IV	102	(398)
Variation de la trésorerie nette	I+II+III+IV	564	1 079
Trésorerie nette à l'ouverture		6 782	5 703
Trésorerie nette à la clôture	26.1	7 346	6 782
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		630	(135)
(Émission) remboursement d'emprunts		(2 291)	(1 456)
Autres variations		(5 003)	(1 042)
Dont dettes reprises lors de regroupement d'entreprises		(4 757)	(792)
Variation de l'endettement financier net		(6 100)	(1 553)
Endettement financier net en début de période		(15 554)	(14 001)
Endettement financier net en fin de période	25	(21 654)	(15 554)

(*) Incluant des effets fiscaux non courants en 2018 : encaissement net de 103 millions d'euros.

(**) Dont, en 2019, acquisition de l'aéroport de Londres-Gatwick pour 3 080 millions d'euros. En 2018, acquisitions chez VINCI Airports (aéroport Nikola Tesla de Belgrade en Serbie et Airports Worldwide), VINCI Energies (PrimeLine Utility Services et Wah Loon Engineering) et Eurovia (Division Plants & Paving de Lane Construction).

Réconciliation des indicateurs de suivi de la performance avec le tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	7 090	5 142
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(1 249)	(986)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées	(575)	-
Cash-flow opérationnel	5 266	4 156
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 065)	(977)
Cash-flow libre	4 201	3 179
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)	(3 611)	(1 570)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)	43	81
Incidence nette des variations de périmètre y compris reprise des dettes nettes	(4 677)	(1 149)
Investissements financiers nets	(8 245)	(2 638)
Autres	(90)	(165)
Investissements financiers nets totaux	(8 335)	(2 802)

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres - part du Groupe

(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations reconnues directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 01/01/2018	1 478	9 886	(1 751)	6 375	2 747	(276)	(780)	17 679	572	18 251
Résultat net de la période	-	-	-	-	2 983	-	-	2 983	74	3 057
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	22	(82)	(60)	2	(58)
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	18	(1)	17	-	17
Résultat global de la période	-	-	-	-	2 983	40	(82)	2 940	76	3 016
Augmentation de capital	16	453	-	-	-	-	-	469	-	469
Réduction de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	(572)	(67)	-	-	-	(639)	-	(639)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	1 357	(2 747)	-	-	(1 391)	(53)	(1 443)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	-	138	-	-	-	138	-	138
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	(3)	-	-	-	(3)	(3)	(6)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	(1)	-	-	41	41
Divers	-	-	-	(32)	-	23	-	(8)	-	(8)
Capitaux propres au 31/12/2018 publiés	1 494	10 339	(2 323)	7 767	2 983	(213)	(861)	19 185	633	19 818
Impact changement de méthodes ^(*)	-	-	-	(2)	-	-	-	(2)	-	(3)
Capitaux propres au 01/01/2019 retraités	1 494	10 339	(2 323)	7 765	2 983	(213)	(861)	19 183	633	19 815
Résultat net de la période	-	-	-	-	3 260	-	-	3 260	148	3 408
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	181	(404)	(223)	17	(206)
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	10	(97)	(86)	-	(86)
Résultat global de la période	-	-	-	-	3 260	191	(500)	2 951	165	3 116
Augmentation de capital	19	540	-	-	-	-	-	560	394	954
Réduction de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	(760)	(142)	-	-	-	(903)	-	(903)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	1 479	(2 983)	-	-	(1 504)	(267)	(1 772)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	-	195	-	-	-	195	-	195
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	(7)	-	(1)	-	(9)	(1)	(10)
Variations de périmètre	-	-	-	(7)	-	7	-	-	1 681	1 681
Divers	-	-	-	(30)	-	(2)	(3)	(34)	-	(35)
Capitaux propres au 31/12/2019	1 513	10 879	(3 083)	9 252	3 260	(18)	(1 364)	20 438	2 604	23 042

(*) Changement de méthodes comptables lié à la première application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019, décrit en note A.4 Changement de méthodes comptables - Norme IFRS 16 « Contrats de location ».

A. Principes comptables, méthodes d'évaluation et changement de méthodes

1. Base de préparation des comptes

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe VINCI au 31 décembre 2019 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2019^(*).

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2019 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2018, à l'exception des normes et/ou amendements de normes décrits ci-après, adoptés par l'Union européenne applicables de façon obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2019.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les informations relatives à l'exercice 2017, présentées dans le document de référence 2018 D.19-0079 déposé à l'AMF le 27 février 2019, sont incorporées par référence.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 4 février 2020 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 9 avril 2020.

Normes et interprétations nouvelles appliquées à compter du 1^{er} janvier 2019

Les impacts de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019 sont décrits en note A.4 Changement de méthodes comptables.

Les autres normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2019 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de VINCI au 31 décembre 2019. Elles concernent principalement :

- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » ;
L'interprétation IFRIC 23, qui clarifie les règles de comptabilisation et d'évaluation des incertitudes liées à l'impôt sur les bénéfices, n'a pas d'impact significatif sur l'évaluation des impôts courants et différés du Groupe au 1^{er} janvier 2019. Le bilan au 31 décembre 2018 n'a pas été retraité.
- amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- améliorations annuelles, cycle 2015-2017.

L'Union européenne a adopté, le 16 janvier 2020, les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 « Réforme des taux benchmark ». Le Groupe a décidé de les appliquer par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2019.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2019

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2019 :

- amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition du terme significatif » ;
- amendements à IFRS 3 « Définition d'une activité » .

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces amendements de normes ou interprétations est en cours. Cependant, ceux-ci ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles du Groupe.

(*) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm

2. Méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, VINCI réalise une analyse approfondie de la gouvernance en place et des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque cela est nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée. Pour certaines sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en contrat de partenariat public-privé (PPP) dans lesquelles VINCI n'est pas seul investisseur en capital, outre l'analyse de la gouvernance établie avec chaque partenaire, le Groupe peut être amené à étudier les caractéristiques des contrats de sous-traitance afin de vérifier qu'ils ne confèrent pas de pouvoirs susceptibles d'aboutir à une situation de contrôle de fait. Cela concerne le plus souvent les contrats de construction et les contrats d'exploitation/maintenance des ouvrages concédés. Une analyse est menée en cas d'occurrence d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif...).

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats auxquels le Groupe participe sont classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet. Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'ensemble de ces partenariats.

Activités conjointes : la plupart des partenariats de la branche contracting correspondent à des activités conjointes de par la forme légale des structures juridiques qu'ils revêtent, comme en France, où les parties ont généralement recours à la société en participation (SEP) pour contractualiser leurs activités de travaux en partenariat.

Dans certains cas, lorsque les faits et circonstances démontrent que les activités d'une entreprise reviennent à fournir une production aux parties, la nature d'activité conjointe est avérée alors même que la forme légale du véhicule juridique n'établit pas de transparence entre le patrimoine des coparticipants et celui du partenariat. En effet, cela indique que les parties ont droit, en substance, à la quasi-totalité des avantages économiques associés aux actifs de l'entreprise et qu'elles en régleront les passifs.

Au sein du groupe VINCI, cette situation concerne notamment certains postes d'enrobage détenus par Eurovia destinés à ses activités de construction et de rénovation d'infrastructures routières.

Les **entreprises associées** sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentage de détention inférieur, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques. Cela s'applique, notamment, aux participations détenues par le Groupe dans Aéroports de Paris (ADP) et CFE.

Coentreprises : les partenariats français de copromotion immobilière contractualisés sous la forme de société civile de construction vente (SCCV) correspondent à des coentreprises selon la norme IFRS 11 et sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Il en est de même pour les autres partenariats du Groupe mis en place pour la réalisation d'un projet donné au travers d'une entité ayant la personnalité morale et lorsque les partenaires n'enlèvent pas l'intégralité de la production de la coentreprise.

Le holding portant les activités de l'aéroport de Londres-Gatwick présente des intérêts minoritaires significatifs (49,99 %) : les informations requises par IFRS 12 sur les intérêts minoritaires sont fournies en note I.23.5 Intérêts minoritaires. Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas d'autre coentreprise ou entreprise associée individuellement significative. Cette appréciation est fondée sur l'incidence de ces intérêts sur la performance financière, le bilan consolidé et les flux de trésorerie du Groupe. VINCI ne détient pas d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

Les comptes consolidés de VINCI regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur certains indicateurs du bilan et du compte de résultat du Groupe.

En application du règlement n° 2016-09 du 2 décembre 2016 de l'Autorité des normes comptables françaises, la liste des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation et des titres de participations non consolidés est disponible sur le site internet du Groupe : <https://www.vinci.com/vinci.nsf/fr/item/finances-information-reglementee.htm>

3. Recours aux estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

Évaluation du chiffre d'affaires des contrats de construction et de services

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction et de services, le Groupe applique les principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux. Des ajustements des estimations initiales peuvent donc intervenir tout au long de la vie des contrats et avoir des impacts significatifs sur les résultats futurs.

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur le montant de la valeur recouvrable. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note E.9 Goodwill et tests de valeur des goodwill.

Évaluation des provisions

Les paramètres susceptibles de faire évoluer de façon matérielle le montant des provisions sont :

- les estimations effectuées de manière statistique en fonction des dépenses constatées lors des années précédentes pour déterminer les provisions pour service après-vente ;
- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09 pour la France) ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note G.16 Branche contracting et VINCI Immobilier : contrats de construction et de services, et note H.19.3 Analyse des provisions courantes) ;
- les taux d'actualisation retenus.

Évaluation des contrats de location

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur des droits d'utilisation des contrats de location et des dettes rattachées portent en particulier sur la détermination des taux d'actualisation et des durées de location. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note A.4 Changement de méthodes comptables - Norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et du « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs.

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des titres de participation non consolidés, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs des autres instruments financiers (notamment instruments de dette et actifs évalués au coût amorti) sont communiquées en note J.28 Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement, certains titres de participation non consolidés et les emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi ;
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est effectué sur la base de modèles communément utilisés pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet, chaque trimestre, de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties ;

- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations et à prestations définies. Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé. Ces engagements sont donc susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note K.29 Provisions pour avantages du personnel. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

Valorisation des paiements en actions

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés ou certains de ses salariés d'offres de souscription d'actions, de plans d'attribution d'actions de performance et de plans d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité, rendement de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note K.30 Paiements en actions.

4. Changement de méthodes comptables – Norme IFRS 16 « Contrats de location »

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 aux contrats de location en cours au 1^{er} janvier 2019, selon la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée ». Les données de l'exercice 2018, présentées à titre comparatif, n'ont donc pas été ajustées conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 16.

IFRS 16 « Contrats de location » modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Elle remplace la norme IAS 17, et les interprétations IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. IFRS 16 impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs, impactant le bilan d'une façon similaire aux contrats de location-financement tels que comptabilisés jusqu'au 31 décembre 2018, selon IAS 17.

À l'exception de certains contrats intragroupe, le Groupe n'a pas de contrat de location significatif en position bailleur. Leur traitement comptable n'a pas été profondément modifié par IFRS 16.

Le Groupe applique les dispositions d'IFRS 16, décrites ci-dessous, pour l'ensemble de ses contrats de location portant sur des actifs sous-jacents dont la valeur à neuf est significative et/ou dont la durée de location est de plus de douze mois en tenant compte des éventuelles options de renouvellement prévues contractuellement.

Nature des impacts sur les états financiers au 1^{er} janvier 2019 de l'adoption d'IFRS 16

Avant l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16, le Groupe qualifiait chacun de ses contrats de location, soit de contrat de location-financement, soit de contrat de location simple. Un contrat de location était qualifié de contrat de location-financement lorsqu'il transférait la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien ; dans le cas contraire, le contrat était qualifié de location simple. Les contrats de location-financement conduisaient à la comptabilisation d'une immobilisation en contrepartie d'une dette et les paiements des loyers étaient alloués au remboursement de la dette et au paiement de la charge d'intérêts. L'actif était amorti sur la durée du contrat ou sur sa durée d'utilité lorsqu'il était probable que l'option d'achat, éventuellement prévue au contrat, serait levée. Pour les contrats de location simple, aucune immobilisation n'était comptabilisée au bilan et une charge de loyers était reconnue au compte de résultat, linéarisée sur la durée du contrat de location. Les loyers payés d'avance ou à payer étaient comptabilisés au bilan dans le besoin de fonds de roulement.

Contrats de location qualifiés de contrats de location-financement au 31 décembre 2018

A la date de transition, le 1^{er} janvier 2019, le Groupe n'a pas modifié la valeur des actifs et passifs liés aux contrats de location qualifiés de location-financement selon IAS 17. Les actifs ont été reclassés en droit d'usage et les dettes de location-financement sont présentées avec les dettes de location. Les dispositions d'IFRS 16 sont désormais appliquées aux événements intervenant après la date de transition.

Contrats de location qualifiés de location simple au 31 décembre 2018

Depuis l'entrée en vigueur d'IFRS 16, le Groupe comptabilise une dette de location reflétant la somme des loyers restant à payer, actualisés au taux marginal d'endettement déterminé selon la méthode expliquée ci-après, en contrepartie d'un droit d'utilisation de l'actif sous-jacent. Selon la méthode simplifiée, le montant des droits d'utilisation est égal au montant de la dette de location comptabilisée (dans certains cas, ajusté des loyers payés d'avance ou restant à payer).

IFRS 16 ne s'applique pas aux contrats de location portant sur des durées inférieures à un an ou sur des actifs de faible valeur, les loyers restant comptabilisés en compte de résultat sans impact sur le bilan du Groupe.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes du contrat et les éventuelles périodes de renouvellement prévues. En France, il a été retenu, le plus souvent, une période de 9 ans pour les baux immobiliers ; à l'international, la durée des contrats a été appréciée à l'aune du droit local et de l'usage attendu des locaux. Le Groupe a pris connaissance des décisions de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur l'appréciation des durées de location pour les contrats renouvelables par tacite reconduction ou sans date d'échéance contractuelle. L'IFRS IC confirme qu'il faut déterminer la période exécutoire, en retenant une vision économique, au-delà des caractéristiques juridiques.

Le Groupe pourrait être amené à réapprécier la durée de certains de ses contrats de location. Pour autant, il n'est pas anticipé d'impacts significatifs.

Les loyers variables ou les prestations de services liés au contrat ne sont pas pris en compte dans la détermination du montant du droit d'usage ni de celui des dettes de location. Ils sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus (voir note D.4 Résultat opérationnel).

Pour la détermination du taux marginal d'endettement utilisé pour le calcul des dettes de location, il a été tenu compte de la durée moyenne pondérée des paiements, du risque pays et du risque spécifique à chaque pôle du Groupe.

Un impôt différé a été constaté sur l'écart entre les droits d'utilisation et les dettes de location, entrant dans le champ de la norme IFRS 16, de façon similaire à ce qui était fait pour les locations-financement.

Comme il ressort des tableaux suivants, qui présentent les impacts de la première application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 sur le bilan d'ouverture du Groupe, l'application de la norme IFRS 16 se traduit par une diminution des capitaux propres – part du Groupe au 1^{er} janvier 2019 de 2 millions d'euros (nets d'impôts différés).

Bilan consolidé au 1^{er} janvier 2019

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018 publié	Impacts IFRS 16	01/01/2019 retraité
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	27 118	-	27 118
Goodwill	9 792	-	9 792
Autres immobilisations incorporelles	632	-	632
Immobilisations corporelles	5 359	1 272	6 632
Participations dans les sociétés mises en équivalence	1 674	-	1 674
Autres actifs financiers non courants	1 332	-	1 332
Instruments dérivés actifs non courants	511	-	511
Impôts différés actifs	317	78	395
Total actifs non courants	46 736	1 351	48 087
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	1 173	-	1 173
Clients et autres débiteurs	13 584	-	13 584
Autres actifs courants d'exploitation	5 033	(15)	5 018
Autres actifs courants hors exploitation	52	-	52
Actifs d'impôt exigible	280	-	280
Autres actifs financiers courants	37	-	37
Instruments dérivés actifs courants	258	-	258
Actifs financiers de gestion de trésorerie	245	-	245
Disponibilités et équivalents de trésorerie	7 960	-	7 960
Total actifs courants	28 621	(15)	28 605
Total actifs	75 357	1 335	76 692

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018 publié	Impacts IFRS 16	01/01/2019 retraité
Capitaux propres			
Capital social	1 494	-	1 494
Primes liées au capital	10 339	-	10 339
Titres autodétenus	(2 323)	-	(2 323)
Réserves consolidées	7 767	(2)	7 765
Réserves de conversion	(213)	-	(213)
Résultat net - part du Groupe	2 983	-	2 983
Opérations reconnues directement en capitaux propres	(861)	-	(861)
Capitaux propres - part du Groupe	19 185	(2)	19 183
Intérêts minoritaires	633	-	633
Total capitaux propres	19 818	(3)	19 815
Passifs non courants			
Provisions non courantes	1 135	-	1 135
Provisions pour avantages du personnel	1 519	-	1 519
Emprunts obligataires	16 588	-	16 588
Autres emprunts et dettes financières	3 023	(123)	2 900
Instruments dérivés passifs non courants	206	-	206
Dettes de location non courantes	-	986	986
Autres passifs non courants	345	-	345
Impôts différés passifs	1 676	78	1 754
Total passifs non courants	24 491	941	25 433
Passifs courants			
Provisions courantes	4 452	-	4 452
Fournisseurs	8 240	4	8 244
Autres passifs courants d'exploitation	12 862	1	12 862
Autres passifs courants hors exploitation	500	-	500
Passifs d'impôt exigible	282	-	282
Dettes de location courantes	-	435	435
Instruments dérivés passifs courants	76	-	76
Dettes financières courantes	4 635	(44)	4 592
Total passifs courants	31 048	397	31 444
Total passifs et capitaux propres	75 357	1 335	76 692

Réconciliation entre les engagements hors bilan de location et la dette de location IFRS16

<i>(en millions d'euros)</i>	
Engagements hors bilan non actualisés au 31 décembre 2018 (contrats de location simple)	1 500
Taux marginal d'endettement moyen	2,1 %
Engagements hors bilan actualisés au 1^{er} janvier 2019	1 327
Engagements relatifs à des contrats de courte durée ou de faible valeur	(67)
Passifs liés aux contrats de location-financement IAS 17	166
Options de renouvellements et autres ajustements non identifiés dans les engagements hors bilan	(6)
Dettes de location au 1^{er} janvier 2019	1 421

B. Évolution du périmètre de consolidation

1. Évolution du périmètre de consolidation

Les principaux mouvements de la période concernent les acquisitions réalisées par le Groupe dans le cadre de sa stratégie de développement. La principale opération réalisée dans l'exercice a été l'acquisition d'une participation de 50,01 % dans le holding détenant l'aéroport de Londres-Gatwick par VINCI Airports. Il faut aussi noter l'acquisition d'une trentaine de sociétés par VINCI Energies en France et en Europe, ainsi qu'une prise de participation de 49,9 % dans la société Urvat par VINCI Immobilier.

Les autres mouvements de périmètre sont essentiellement liés à des restructurations juridiques au sein du périmètre du Groupe.

(en nombre de sociétés)	31/12/2019			31/12/2018		
	Total	France	International	Total	France	International
Filiales en intégration globale	2 047	1 106	941	2 003	1 114	889
Coentreprises (*)	151	98	53	158	101	57
Entreprises associées (**)	38	20	18	41	20	21
Total	2 236	1 224	1 012	2 202	1 235	967

(*) Entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

1.1 Acquisition de 50,01 % de l'aéroport de Londres-Gatwick

VINCI Airports a finalisé, le 13 mai 2019, l'acquisition de 50,01 % des parts du holding contrôlant Gatwick Airport Limited, société détenant en pleine propriété l'aéroport de Londres-Gatwick, deuxième plate-forme aéroportuaire du Royaume-Uni. VINCI Airports et Global Infrastructure Partners, agissant pour le compte des actionnaires minoritaires (actionnaires « non contrôlants »), ont signé un pacte d'actionnaires permettant d'organiser le contrôle de l'aéroport de Londres-Gatwick. Celui-ci porte notamment sur la composition du Conseil d'administration, la capacité à nommer certains dirigeants (dont le CEO « Chief Executive Officer ») et un mécanisme d'approbation des décisions substantives (plan d'affaires, budget annuel). En outre, il est prévu une procédure de résolution des désaccords éventuels qui permettra aux actionnaires minoritaires dans certains scénarios, après acceptation par VINCI, de céder leurs titres à VINCI. Sur la base de ces dispositions contractuelles, l'aéroport de Londres-Gatwick est consolidé selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de VINCI depuis le 13 mai 2019. Les informations requises par IFRS 12 sont communiquées en note I.23.5 Intérêts minoritaires.

Cette opération de prise de contrôle s'est traduite pour le Groupe par un paiement en numéraire des titres pour un montant de 3 080 millions d'euros (2 660 millions de livres sterling) et par la reprise d'un prêt actionnaire pour un montant de 396 millions d'euros (342 millions de livres sterling).

Conformément à la norme IFRS 3, VINCI procède à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et à la détermination des impôts différés associés, conformément aux principes d'estimation de la juste valeur retenus par le Groupe. Les valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables ont été déterminées à la date de prise de contrôle de façon provisoire, en fonction des éléments disponibles. Elles pourront évoluer dans un délai maximum de douze mois à compter de cette date en fonction des informations nouvelles éventuelles relatives aux faits et circonstances qui prévalaient lors de l'acquisition.

VINCI a utilisé la méthode du goodwill partiel ; les intérêts minoritaires n'ont donc pas été réévalués à leur juste valeur.

Détermination provisoire des actifs et passifs acquis de l'aéroport de Londres-Gatwick à la date de prise de contrôle

<i>(en millions d'euros)</i>	Aéroport de Londres-Gatwick
Justes valeurs des actifs et passifs acquis	
Autres immobilisations incorporelles ^(*)	6 641
Immobilisations corporelles	3 008
Autres actifs financiers non courants	19
Impôts différés actifs	279
Total actifs non courants	9 947
Clients, autres créances d'exploitation, stocks et travaux en cours	65
Autres actifs courants	22
Disponibilités et équivalents de trésorerie	35
Total actifs courants	122
Intérêts minoritaires	1 681
Provisions pour risques et autres passifs non courants	102
Emprunts et dettes financières	4 315
Dettes de location non courantes	243
Impôts différés passifs	1 479
Total passifs non courants	7 821
Dettes financières et instruments dérivés passifs courants	360
Dettes de location courantes	3
Fournisseurs	173
Autres passifs courants (y compris passifs d'impôt exigible)	31
Total passifs courants	567
Actifs nets acquis	1 681
Juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie totale transférée	3 080
Goodwill provisoire	1 399

() Droit d'opérer évalué selon la méthode « MEEM » (Multi-Period Excess Earnings Method) basée sur le business plan de l'offre établi sur trente ans et un taux de croissance à l'infini de 2,5%.*

Le goodwill provisoire, déterminé comme détaillé ci-dessus, correspond aux avantages économiques futurs que VINCI estime pouvoir dégager grâce à l'acquisition de l'aéroport de Londres-Gatwick. Il a été affecté au segment opérationnel VINCI Airports.

Les contributions de l'aéroport de Londres-Gatwick au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel sur activité sur l'exercice 2019 ont été respectivement de 697 millions d'euros et 277 millions d'euros.

Sur l'ensemble de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel sur activité de l'aéroport de Londres-Gatwick, selon les mêmes hypothèses que celles retenues à la date d'acquisition, se seraient élevés respectivement à 966 millions d'euros et 313 millions d'euros (données non auditées).

1.2 Acquisitions et cessions des périodes antérieures

Les principales acquisitions de l'exercice 2018 avaient concerné VINCI Airports (Airports Worldwide), VINCI Energies (PrimeLine Utility Services et Wah Loon Engineering) et Eurovia (Division Plants & Paving de Lane Construction).

Pour ces sociétés, VINCI a procédé à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis conformément aux dispositions de la norme IFRS 3. Les valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables acquis aux dates de prise de contrôle en 2018, n'ont pas fait l'objet d'ajustements significatifs au cours de l'exercice 2019. En 2019, l'allocation des prix d'acquisition s'est traduite par la reconnaissance des goodwill définitifs suivants :

- chez VINCI Airports : Airports Worldwide (114 millions d'euros)
- chez VINCI Energies : PrimeLine Utility Services (569 millions d'euros), Wah Loon Engineering (107 millions d'euros)
- chez Eurovia : division Plants & Paving de Lane Construction (191 millions d'euros).

Ces opérations sont détaillées dans la note B.2 Évolution du périmètre de consolidation du document de référence 2018.

C. Indicateurs financiers par pôle et zone géographique

1. Informations sectorielles par branche et pôle

L'information sectorielle est présentée par pôle, conformément à l'organisation du reporting interne du Groupe.

Le Groupe est organisé en deux grandes branches d'activités, les concessions et le contracting, et un pôle directement rattaché à la holding : VINCI Immobilier. Chaque branche est elle-même organisée en pôles de métiers :

Branche concessions

- VINCI Autoroutes : concessions autoroutières en France (ASF, Escota, Cofiroute, Arcour et Arcos).
- VINCI Airports : gestion en pleine propriété, par contrats de concession et/ou en gestion déléguée de plates-formes aéroportuaires en France et à l'international.
- Autres concessions : VINCI Highways (infrastructures autoroutières et routières essentiellement à l'international), VINCI Railways (infrastructures ferroviaires), VINCI Stadium (gestion de stades).

Branche contracting

- VINCI Energies : services à l'industrie, infrastructures, facility management, technologies de l'information et de la communication.
- Eurovia : construction et maintenance d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, travaux d'aménagement urbain, production de matériaux (enrobés), carrières, services.
- VINCI Construction : conception et construction d'ouvrages de bâtiment (résidentiel et non résidentiel) et de génie civil, génie civil spécialisé, travaux hydrauliques, grands projets, travaux pour le secteur de l'oil and gas.

VINCI Immobilier : activités de promotion immobilière (immobilier résidentiel, immobilier d'entreprise, résidences gérées et services immobiliers).

1.1 Informations sectorielles par branche

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de la branche concessions et de chaque pôle de la branche contracting, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec le reste du Groupe.

Exercice 2019

(en millions d'euros)	Contracting					VINCI Immobilier et holdings	Éliminations	Total
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total			
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires (*)	8 544	13 749	10 209	14 926	38 884	1 320	(695)	48 053
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	1 038	-	-	-	-	-	(338)**	699
Chiffre d'affaires total	9 581	13 749	10 209	14 926	38 884	1 320	(1 033)	48 753
Résultat opérationnel sur activité	3 989	827	430	396	1 654	92	-	5 734
% du chiffre d'affaires (*)	46,7 %	6,0 %	4,2 %	2,7 %	4,3 %	-	-	11,9 %
Résultat opérationnel courant	4 146	729	394	337	1 461	97	-	5 704
Résultat opérationnel	4 167	723	363	314	1 400	97	-	5 664
Tableau des flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	5 796	1 065	694	688	2 446	254	-	8 497
% du chiffre d'affaires (*)	67,8 %	7,7 %	6,8 %	4,6 %	6,3 %	-	-	17,7 %
Dotations aux amortissements	1 762	387	382	472	1 241	37	-	3 040
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(241)	(144)	(298)	(411)	(853)	(154)	-	(1 249)
Remboursement des dettes de location (**)	(26)	(259)	(101)	(157)	(516)	(32)	-	(575)
Cash-flow opérationnel	3 800	781	466	234	1 482	(16)	-	5 266
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 026)	2	-	(42)	(39)	-	-	(1 065)
Cash-flow libre	2 774	784	466	193	1 443	(16)	-	4 201
Bilan								
Capitaux engagés au 31/12/2019	41 030	4 777	1 746	903	7 426	1 545	-	50 001
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	1 273	11	113	280	404	193	-	1 870
dont droits d'usage des contrats de location	307	710	299	375	1 384	131	-	1 822
Excédent (endettement) financier net	(33 952)	(1 186)	100	918	(168)	12 466	-	(21 654)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

(***) Y compris charges financières associées.

Nota : Partenariat Public-Privé (PPP)

Exercice 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Contracting					VINCI Immobilier et holdings	Éliminations	Total
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total			
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires (*)	7 261	12 603	8 934	14 231	35 769	1 104	(615)	43 519
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	823	-	-	-	-	-	(190)**	633
Chiffre d'affaires total	8 084	12 603	8 934	14 231	35 769	1 104	(806)	44 152
Résultat opérationnel sur activité	3 429	727	345	400	1 472	95	-	4 997
% du chiffre d'affaires (*)	47,2 %	5,8 %	3,9 %	2,8 %	4,1 %	-	-	11,5 %
Résultat opérationnel courant	3 456	664	329	359	1 351	116	-	4 924
Résultat opérationnel	3 480	654	320	355	1 328	111	-	4 920
Tableau des flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	4 963	749	513	553	1 815	120	-	6 898
% du chiffre d'affaires (*)	68,4 %	5,9 %	5,7 %	3,9 %	5,1 %	-	-	15,9 %
Dotations aux amortissements	1 537	146	256	299	700	5	-	2 242
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(45)	(172)	(285)	(353)	(810)	(131)	-	(986)
Cash-flow opérationnel	3 444	473	150	(169)	453	259	-	4 156
Investissements de développement (concessions et PPP)	(980)	3	-	-	2	-	-	(977)
Cash-flow libre	2 465	475	150	(170)	455	259	-	3 179
Bilan								
Capitaux engagés au 31/12/2018	31 115	3 981	1 676	576	6 233	923	-	38 270
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	1 143	8	109	293	411	120	-	1 674
Excédent (endettement) financier net	(27 029)	(1 330)	(331)	752	(908)	12 382	-	(15 554)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

1.2 Informations sectorielles de la branche concessions

Exercice 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	Concessions			Total
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	VINCI Highways et autres concessions	
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires (*)	5 593	2 631	319	8 544
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	834	198	6	1 038
Chiffre d'affaires total	6 427	2 829	325	9 581
Résultat opérationnel sur activité	2 967	1 016	6	3 989
% du chiffre d'affaires (**)	53,0 %	38,6 %	2,0 %	46,7 %
Résultat opérationnel courant	2 948	1 187	11	4 146
Résultat opérationnel	2 948	1 179	41	4 167
Tableau des flux de trésorerie				
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	4 178	1 466	152	5 796
% du chiffre d'affaires (**)	74,7 %	55,7 %	47,8 %	67,8 %
<i>Dotations aux amortissements</i>	1 238	427	97	1 762
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(24)	(205)	(12)	(241)
Remboursement des dettes de location (**)	(5)	(11)	(10)	(26)
Cash-flow opérationnel	2 822	899	78	3 800
Investissements de développement (concessions et PPP)	(775)	(248)	(3)	(1 026)
Cash-flow libre	2 048	651	75	2 774
Bilan				
Capitaux engagés au 31/12/2019	20 773	17 153	3 104	41 030
<i>dont participations dans les sociétés mises en équivalence</i>	14	1 082	176	1 273
<i>dont droits d'usage des contrats de location</i>	9	256	41	307
Excédent (endettement) financier net	(19 964)	(10 530)	(3 458)	(33 952)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Y compris charges financières associées.

Exercice 2018

	Concessions			Total
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	VINCI Highways et autres concessions	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires (*)	5 356	1 607	298	7 261
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	604	184	35	823
Chiffre d'affaires total	5 961	1 791	333	8 084
Résultat opérationnel sur activité	2 686	689	54	3 429
% du chiffre d'affaires (*)	50,2 %	42,9 %	18,1 %	47,2 %
Résultat opérationnel courant	2 635	806	15	3 456
Résultat opérationnel	2 634	806	40	3 480
Tableau des flux de trésorerie				
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 895	941	127	4 963
% du chiffre d'affaires (*)	72,7 %	58,6 %	42,5 %	68,4 %
Dotations aux amortissements	1 221	245	71	1 537
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(19)	(12)	(14)	(45)
Cash-flow opérationnel	2 607	711	126	3 444
Investissements de développement (concessions et PPP)	(673)	(274)	(33)	(980)
Cash-flow libre	1 934	438	93	2 465
Bilan				
Capitaux engagés au 31/12/2018	21 132	6 994	2 989	31 115
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	14	988	141	1 143
Excédent (endettement) financier net	(20 345)	(4 951)	(1 734)	(27 029)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Principes comptables

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe correspond au chiffre d'affaires issu des activités des pôles du contracting, de la branche concessions et de VINCI Immobilier.

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », appliquée par le Groupe depuis le 1^{er} janvier 2018, impose d'identifier un contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans le contrat. Le nombre d'obligations de performance dépend des types de contrats et activités. La plupart des contrats du Groupe ne comprennent qu'une seule obligation de performance. La comptabilisation du chiffre d'affaires issu de contrats conclus avec les clients doit traduire selon IFRS 15 :

- d'une part, le rythme de réalisation des obligations de performance correspondant au transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service ;
- et, d'autre part, le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en rémunération des activités réalisées.

L'analyse de la notion de transfert de contrôle d'un bien ou d'un service est déterminante, ce transfert conditionnant la reconnaissance de chiffre d'affaires. Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service peut s'effectuer en continu (comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) ou à une date précise correspondant à l'achèvement des travaux.

Les produits relatifs aux contrats de concession sont constitués :

- d'une part, des recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés, des revenus des concessions aéroportuaires ainsi que des produits des activités annexes tels que les redevances perçues des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunications et d'espaces publicitaires ;
- et d'autre part, du chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées et reconnu à l'avancement.

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche contracting (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction) intègre le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par les filiales consolidées au titre de leur activité principale, ainsi que les travaux de construction d'ouvrages en concession.

Dans le secteur de l'immobilier en France, le chiffre d'affaires des lots vendus est comptabilisé à l'avancement de la prestation et conformément aux dispositions légales entourant la vente en état futur d'achèvement – Vefa. À ce titre, pour mesurer l'avancement des travaux, VINCI Immobilier utilise la méthode d'avancement basée sur les coûts. Le coût du terrain est intégré dans le calcul de l'avancement au début de chaque contrat.

Les produits des activités annexes concernent principalement des revenus issus de contrats de location, des ventes de matériels, matériaux et marchandises, des études et des redevances.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée en notes F. Branche Concessions : contrats de PPP, de concessions et autres infrastructures. Celle relative à la comptabilisation du chiffre d'affaires issu des contrats de construction et de services est détaillée en note G.16 Informations relatives aux contrats de construction et de services.

(en millions d'euros)	Exercice 2019	%	Exercice 2018	%
Chiffre d'affaires				
France	26 307	54,7 %	24 768	56,9 %
Allemagne	3 140	6,5 %	3 002	6,9 %
Royaume-Uni	3 002	6,2 %	2 222	5,1 %
Europe centrale et orientale (*)	2 219	4,6 %	2 202	5,1 %
Portugal	1 011	2,1 %	942	2,2 %
Autres pays d'Europe	3 734	7,8 %	3 355	7,7 %
Europe hors France	13 106	27,3 %	11 723	26,9 %
Europe (**)	39 413	82,0 %	36 491	83,9 %
dont Union européenne	38 292	79,7 %	35 426	81,4 %
Amérique du Nord	3 166	6,6 %	1 992	4,6 %
dont Etats-Unis	2 197	4,6 %	1 267	2,9 %
Amérique centrale et du Sud	1 264	2,6 %	1 146	2,6 %
Afrique	1 603	3,3 %	1 342	3,1 %
Russie, Asie-Pacifique et Moyen-Orient	2 606	5,4 %	2 548	5,9 %
International hors Europe	8 640	18,0 %	7 028	16,1 %
International hors France	21 746	45,3 %	18 751	43,1 %
Total (***)	48 053	100,0 %	43 519	100,0 %

(*) Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

(**) Dont zone euro : 32 727 millions d'euros (68,1 % du chiffre d'affaires total) en 2019 et 30 819 millions d'euros en 2018 (70,8 % du chiffre d'affaires total).

(***) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'international s'établit à 21 746 millions d'euros en 2019, en hausse de 16 % par rapport à l'exercice 2018. Il représente 45,3 % du chiffre d'affaires hors travaux hors Groupe des filiales concessionnaires (43,1 % en 2018).

3. Détail des capitaux engagés et répartition par zone géographique

Réconciliation des capitaux engagés avec le bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux engagés - actifs		78 388	64 607
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	13	26 869	27 118
- Impôts différés sur écarts d'évaluation liés aux regroupements d'entreprises		(2 708)	(1 647)
Goodwill brut	9	11 873	10 016
Autres immobilisations incorporelles	17.1	7 410	632
Immobilisations corporelles	17.2	10 131	5 359
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	1 870	1 674
Autres actifs financiers non courants	11-14-18	1 525	1 332
- Prêts et créances collatéralisés (à plus d'un an)	25-27	(4)	-
Stocks et travaux en cours	19	1 434	1 173
Clients et autres débiteurs	19	14 523	13 584
Autres actifs courants d'exploitation	19	5 252	5 033
Autres actifs courants hors exploitation		48	52
Actifs d'impôt exigible		166	280
Capitaux engagés - passifs		(28 387)	(26 336)
Provisions courantes	19	(4 741)	(4 452)
Fournisseurs	19	(8 514)	(8 240)
Autres passifs courants d'exploitation	19	(14 177)	(12 862)
Autres passifs courants hors exploitation		(662)	(500)
Passifs d'impôt exigible		(292)	(282)
Total capitaux engagés		50 001	38 270

Répartition des capitaux engagés par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
France	27 158	26 763
Allemagne	379	259
Royaume-Uni	10 646	624
Portugal	2 544	2 605
Autres pays d'Europe	2 928	2 439
Total Europe hors France	16 497	5 927
Total Europe	43 656	32 691
Amérique du Nord	2 117	1 859
<i>dont Etats Unis</i>	<i>1 712</i>	<i>1 430</i>
Amérique centrale et du Sud	3 329	3 102
Afrique	12	(124)
Russie, Asie, Pacifique et Moyen-Orient	887	743
Total capitaux engagés	50 001	38 270

Au 31 décembre 2019, les capitaux engagés du Groupe dans les pays de la zone euro s'élèvent à 31,6 milliards d'euros et représentent 63 % du total (30,9 milliards d'euros, soit 81 % du total en 2018).

D. Principales composantes du compte de résultat

4. Résultat opérationnel

Principes comptables

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale, avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2). Il exclut également la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence ainsi que d'autres éléments opérationnels courants et les éléments non courants.

Le **résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2), le résultat des sociétés mises en équivalence et les autres produits et charges opérationnels courants.

Les pertes de valeur de goodwill ainsi que les autres éléments opérationnels non courants significatifs comprenant notamment les plus ou moins-values de cession de titres ainsi que les impacts des réévaluations à la juste valeur des quotes-parts détenues lors de changements de nature du contrôle exercé sont comptabilisés en **résultat opérationnel**. Celui-ci est donc obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits ainsi considérés comme non courants.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Chiffre d'affaires (*)	48 053	43 519
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	699	633
Chiffre d'affaires total	48 753	44 152
Produits des activités annexes (**)	198	202
Achats consommés	(10 382)	(9 833)
Services extérieurs (***)	(5 384)	(5 503)
Personnel intérimaire	(1 412)	(1 122)
Sous-traitance (y compris charges de construction des sociétés concessionnaires)	(9 776)	(8 848)
Impôts et taxes	(1 192)	(1 124)
Charges de personnel	(11 836)	(10 877)
Autres produits et charges opérationnels	84	98
Dotations aux amortissements	(3 040)	(2 242)
Dotations nettes aux provisions	(279)	94
Charges opérationnelles	(43 216)	(39 357)
Résultat opérationnel sur activité	5 734	4 997
% du chiffre d'affaires (*)	11,9 %	11,5 %
Paiements en actions (IFRS 2)	(291)	(206)
Résultat des sociétés mises en équivalence	212	88
Autres éléments opérationnels courants	48	45
Résultat opérationnel courant	5 704	4 924
Pertes de valeur des goodwill	(21)	(11)
Effets de périmètre et résultats de cession sur titres	(18)	7
Total éléments opérationnels non courants	(40)	(4)
Résultat opérationnel	5 664	4 920

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

(***) Dont 989 millions d'euros en 2019 de charges de loyers non retraitées suite à l'application d'IFRS 16 : contrats de faible valeur, contrats de courte durée et loyers variables.

Les autres éléments opérationnels courants comprennent notamment des produits financiers sur les prêts et avances actionnaires accordés par le Groupe à certaines de ses entreprises associées ainsi que l'impact de l'évolution des hypothèses d'indexation utilisées pour l'évaluation de la provision pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les éléments opérationnels non courants représentent une charge nette de 40 millions d'euros en 2019 (charge de 4 millions d'euros en 2018) et comprennent :

- les effets de périmètre pour - 18 millions d'euros composés, d'une part, des résultats de cession par la branche concessions de participations dans TJH, société concessionnaire d'une autoroute en Jamaïque, et dans Toll Collect, la cession par Eurovia de ses activités en Roumanie et le désengagement d'Entrepose de ses activités de forage ; et d'autre part, des compléments de prix et frais d'acquisition chez VINCI Energies, Eurovia et VINCI Airports. En 2018, ils comprenaient l'impact positif de la mise à la juste valeur de Gefyra, consécutif au changement de mode de consolidation de la société ;
- des pertes de valeurs de goodwill pour - 21 millions d'euros, concernant notamment les activités ferroviaires d'Eurovia (-11 millions d'euros en 2018).

4.1 Charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Exercice 2019	Exercice 2018
Salaires et charges - I		(11 632)	(10 678)
<i>Dont salaires et traitements</i>		(8 841)	(8 066)
<i>Dont charges sociales</i>		(2 151)	(2 014)
<i>Dont charges sur des régimes de retraite à cotisations définies</i>	29.1	(641)	(598)
Intéressement et participation - II		(204)	(198)
Total (I+II)		(11 836)	(10 877)

L'effectif moyen du Groupe ressort à 219 267 équivalents temps-plein en 2019, en hausse de 7,1 % par rapport à l'exercice 2018.

	Exercice 2019	Exercice 2018
Effectif moyen (en équivalents temps-plein)	219 267	204 775
<i>Dont managers</i>	43 109	39 886
<i>Dont autres collaborateurs</i>	176 158	164 889

4.2 Autres produits et charges opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Plus-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	45	66
Quote-part de résultat sur opérations en commun à caractère opérationnel	16	19
Autres	23	13
Total	84	98

4.3 Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(1 329)	(1 265)
Autres immobilisations incorporelles	(62)	(53)
Immobilisations corporelles	(1 648)	(925)
Dotations aux amortissements	(3 040)	(2 242)

Les amortissements des immobilisations corporelles incluent au 31 décembre 2019, 548 millions d'euros d'amortissements sur droits d'usage des contrats de location, suite à l'application de la norme IFRS 16 " Contrats de location " (voir en note A.4 Changement de méthodes comptables – Norme IFRS 16 « Contrats de location »).

5. Coût de l'endettement financier net

Principes comptables

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- les produits financiers des placements qui comprennent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à la juste valeur par résultat ;
- le recyclage des coûts des couvertures financières.

En 2019, le coût de l'endettement financier net s'est élevé à 551 millions d'euros (462 millions d'euros en 2018), soit une augmentation de 89 millions d'euros.

Cette hausse résulte principalement du financement et de l'intégration des récentes acquisitions, notamment celle de l'aéroport de Londres-Gatwick.

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Passifs financiers évalués au coût amorti	(754)	(635)
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	41	29
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	151	152
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	11	(9)
Total coût de l'endettement financier net	(551)	(462)

Le poste « Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs » se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	225	196
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	459	(4)
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	(459)	4
Part inefficace des couvertures de juste valeur	(1)	-
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net	(62)	(42)
Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net	(11)	(2)
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	151	152

6. Autres produits et charges financiers

Principes comptables

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, l'incidence des coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la couverture des risques de taux et de change ainsi que les charges financières relatives aux dettes de location depuis la mise en œuvre d'IFRS 16.

Les coûts d'emprunts immobilisés concernent les ouvrages en concession et sont incorporés pendant la période de construction à la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Cette disposition ne concerne pas la construction des ouvrages concédés relevant du modèle de la créance financière (voir note F.14 Contrats de Partenariat Public-Privé (PPP) comptabilisés selon le modèle de la créance financière).

Les autres charges et produits financiers se répartissent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Coûts d'actualisation	(80)	(31)
Coûts d'emprunts immobilisés	41	56
Charges financières relatives aux contrats de location	(40)	-
Résultat de change	8	(9)
Total autres produits et charges financiers	(71)	17

Les coûts d'actualisation portent principalement sur les provisions pour engagements de retraite pour 30 millions d'euros en 2019 (27 millions d'euros en 2018), sur les obligations de maintien en l'état du domaine concédé pour 26 millions d'euros en 2019 (1 million d'euros en 2018), en hausse chez VINCI Autoroutes, ainsi que sur les redevances fixes à plus d'un an des aéroports Salvador au Brésil et Belgrade en Serbie pour un montant total de 15 millions d'euros en 2019.

En 2019, les coûts d'emprunts immobilisés concernent principalement la société Arcos pour 16 millions d'euros (13 millions d'euros en 2018), les aéroports de Salvador au Brésil, Belgrade en Serbie et Londres-Gatwick au Royaume-Uni pour un total de 15 millions d'euros et le groupe ASF pour 9 millions d'euros (12 millions d'euros en 2018). Leur diminution provient notamment de Lamsac (29 millions en 2018) du fait de l'achèvement de la construction de la seconde section de la voie express Línea Amarilla à Lima (Pérou) mise en service en juin 2018.

L'application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 a conduit le Groupe à constater des charges financières associées aux dettes de location pour un montant total de 40 millions d'euros.

7. Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon la norme IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et certaines coentreprises donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par groupe fiscal. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7.1 Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Impôts courants	(1 791)	(1 529)
Impôts différés	157	111
dont différences temporelles	115	49
dont déficits reportables	42	62
Total	(1 634)	(1 418)

La charge nette d'impôts de l'exercice se répartit entre :

- une charge d'impôt de 1 165 millions d'euros pour les filiales françaises (1 055 millions d'euros en 2018), dont 1 136 millions d'euros au titre du groupe fiscal intégré VINCI SA regroupant 969 filiales (1 031 millions d'euros en 2018) ;
- une charge d'impôt de 469 millions d'euros pour les filiales étrangères (363 millions d'euros en 2018).

7.2 Taux d'impôt effectif

Le taux d'impôt effectif du Groupe ressort à 33,8 % en 2019, contre 32,3 % en 2018.

Le taux effectif d'impôt pour 2019 est supérieur au taux d'impôt théorique de 32,02 % en vigueur en France, du fait de l'imposition à 34,43 % des filiales françaises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 millions d'euros (cela concerne principalement VINCI Autoroutes et ses filiales et l'intégration fiscale de VINCI). L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	4 831	4 387
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	32,0 %	34,4 %
Impôt théorique attendu	(1 547)	(1 511)
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé en France à un taux réduit	-	9
Différentiel de taux sur résultat étranger	70	127
Incidence des déficits reportables et autres différences temporelles non reconnues ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	3	11
Pertes de valeur des goodwill	(7)	(3)
Différences permanentes et autres ^(*)	(154)	(50)
Impôt effectivement constaté	(1 634)	(1 418)
Taux d'impôt effectif^(**)	33,8 %	32,3 %

(*) Dont 79 millions d'euros d'impôts courants liés au différentiel de taux appliqué aux sociétés françaises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

(**) Calculé hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence.

7.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2019	Variations			31/12/2018
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Déficits reportables	487	43	6	(18)	456
Différences temporelles sur engagements de retraite	421	5	77	4	336
Différences temporelles sur provisions	624	35	1	8	580
Différences temporelles sur instruments financiers	123	(4)	46	8	74
Différences temporelles liées aux contrats de location	322	(34)	(2)	334	25
Autres	636	22	1	217	397
Compensation IDA/IDP par groupe fiscal	(1 815)	-	-	(688)	(1 126)
Total impôts différés actifs avant dépréciation	798	66	128	(136)	740
Dépréciation	(428)	3	(5)	(4)	(423)
Total impôts différés actifs après dépréciation	370	70	123	(140)	317
Impôts différés passifs					
Réévaluation d'actifs (*)	(3 652)	21	(45)	(1 476)	(2 151)
Différences temporelles liées aux contrats de location	(302)	37	3	(312)	(29)
Différences temporelles sur instruments financiers	(37)	7	-	(3)	(41)
Autres	(525)	23	(1)	34	(581)
Compensation IDA/IDP par groupe fiscal	1 815	-	-	688	1 126
Total impôts différés passifs	(2 701)	87	(43)	(1 069)	(1 676)
Impôts différés nets	(2 331)	157	80	(1 209)	(1 359)

(*) Dont mise à la juste valeur des actifs et passifs de l'aéroport de Londres-Gatwick, d'ASF, de Lamsac, d'Aéroports de Lyon et d'ANA au moment de leur première intégration, pour respectivement 1 141 millions, 911 millions, 208 millions, 147 millions et 112 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les impôts différés actifs comptabilisés dont la récupération est non probable font l'objet de dépréciations. Celles-ci représentent un montant de 428 millions d'euros au 31 décembre 2019, dont 412 millions d'euros à l'international (respectivement 423 et 392 millions d'euros au 31 décembre 2018).

8. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré de titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif de tous les instruments de capitaux propres émis par la société, en particulier les options de souscription d'actions et les actions de performance. La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le cours de l'action est supérieur au cours moyen de l'exercice sont exclus du calcul du résultat net par action dilué.

Par ailleurs, pour le calcul du résultat par action avant et après dilution, le résultat est corrigé (le cas échéant) des impacts enregistrés directement en capitaux propres résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

Le tableau ci-dessous indique le passage du résultat net par action avant dilution au résultat net dilué par action :

	Exercice 2019			Exercice 2018		
	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en millions d'euros)	Résultat par action (en euros)	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en millions d'euros)	Résultat par action (en euros)
Total actions	601 090 748			595 046 296		
Actions autodétenues	(46 548 305)			(40 269 807)		
Avant dilution	554 542 443	3 260	5,88	554 776 489	2 983	5,38
Options de souscription	42 222			347 209		
Plan d'épargne Groupe	328 423			90 843		
Actions de performance	5 494 713			5 206 228		
Après dilution	560 407 801	3 260	5,82	560 420 769	2 983	5,32

E. Données relatives aux participations du Groupe

9. Goodwill et tests de valeur des goodwill

Principes comptables

Un goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé dans le poste « goodwill ». Les goodwill relatifs aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans le poste « participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») au minimum une fois par an ou lorsqu'apparaît un indice de perte de valeur. Si une perte de valeur est ainsi constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en charge dans l'exercice en résultat opérationnel de manière irréversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés en résultat l'année de l'acquisition.

Selon IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable, au cas par cas, lors de chaque regroupement d'entreprises.

9.1 Principaux goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette à l'ouverture	9 792	8 600
Goodwill constatés au cours de la période	1 737	1 127
Pertes de valeur	(21)	(11)
Écarts de conversion	90	39
Autres mouvements	50	38
Valeur nette à la clôture	11 647	9 792

L'augmentation sur la période s'explique principalement par la reconnaissance du goodwill relatif à l'acquisition de l'aéroport de Londres-Gatwick (1 399 millions d'euros, voir note B.1.1). Celui-ci, estimé de manière provisoire, est alloué à l'UGT VINCI Airports.

En 2018, les principaux mouvements de l'exercice correspondaient aux acquisitions d'Airports Worldwide par VINCI Airports ; de PrimeLine Utility Services aux États-Unis et Wah Loon Engineering à Singapour par VINCI Energies et de la division industrielle et de travaux routiers Lane Plants & Paving, de Lane Construction aux États-Unis, par Eurovia.

Les principaux goodwill au 31 décembre 2019 sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2019			31/12/2018
	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur nette
VINCI Airports	2 525	-	2 525	1 081
VINCI Energies France	2 442	-	2 442	2 375
Groupe ASF	1 935	-	1 935	1 935
VINCI Energies Allemagne	707	-	707	631
VINCI Energies Amérique du Nord	639	-	639	609
VINCI Energies Benelux	431	-	431	334
VINCI Energies Scandinavie	330	-	330	333
VINCI Highways	256	-	256	247
Eurovia USA	215	-	215	166
VINCI Energies Suisse	205	-	205	199
Entrepose	201	-	201	201
Soletanche Bachy	171	-	171	171
VINCI Energies Espagne	158	-	158	107
Autres	1 658	(226)	1 432	1 404
Total	11 873	(226)	11 647	9 792

9.2 Tests de valeurs des goodwill

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers des unités génératrices de trésorerie (UGT) ont fait l'objet de tests de perte de valeur.

Les UGT sont déterminées en fonction du reporting opérationnel. Leurs valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Les valeurs d'utilité sont calculées à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash-flows d'exploitation prévisionnels avant impôts (résultat opérationnel + amortissements +/- variation des provisions non courantes - investissements opérationnels +/- variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats en appliquant un taux d'actualisation variable déterminé pour chaque période en fonction du ratio dette/capitaux propres de l'entité concernée.

Au cas particulier de VINCI Airports, l'UGT intègre d'une part des contrats de concession et d'autre part des aéroports détenus en pleine propriété. Pour ces derniers les projections de flux de trésorerie sont établies sur une durée de 30 années. À l'issue de cette période, il est déterminé une valeur terminale sur la base de la capitalisation à l'infini du flux de trésorerie des projections de la dernière année, ramenée ensuite en valeur actuelle.

Pour les autres UGT, les projections de flux de trésorerie sont établies, en règle générale, sur une durée de cinq ans à partir des prévisions du management. À l'issue de cette période, il est déterminé une valeur terminale sur la base de la capitalisation à l'infini du flux de trésorerie des projections de la dernière année, ramenée ensuite en valeur actuelle.

Les goodwill ont donné lieu à des tests de perte de valeur en retenant les hypothèses suivantes :

(en millions d'euros)	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	
	Taux de croissance (années n+1 à n+5)	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation		2019	2018
			31/12/2019	31/12/2018		
VINCI Airports	(*)	(*)	7,6 %	9,5 %	-	-
VINCI Energies France	2,0 %	1,0 %	7,2 %	7,3 %	-	-
Groupe ASF	(*)	(*)	6,8 %	7,1 %	-	-
VINCI Energies Allemagne	1,0 %	1,0 %	6,6 %	6,7 %	-	-
VINCI Energies Amérique du Nord	4,0 %	2,0 %	8,4 %	8,2 %	-	-
VINCI Energies Benelux	1,5 %	1,0 %	6,9 %	7,2 %	-	-
VINCI Energies Scandinavie	1,5 %	1,0 %	6,1 %	6,7 %	-	-
VINCI Highways	(*)	(*)	9,8 %	9,5 %	-	-
VINCI Energies Suisse	0,2 %	1,0 %	5,6 %	5,1 %	-	-
Entrepose	5,0 %	1,0 %	8,6 %	8,1 %	-	-
Eurovia USA	1,5 %	1,5 %	10,0 %	9,4 %	-	-
Soletanche Bachy	3,5 %	1,5 %	8,6 %	8,1 %	-	-
VINCI Energies Espagne	2,0 %	1,0 %	9,7 %	10,1 %	-	-
Autres	-3 % à 10 %	1 % à 6 %	6 % à 13 %	7 % à 17 %	(21)	(11)
Total					(21)	(11)

(*) Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats.

Le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires du groupe ASF (ASF et Escota) retenu sur la durée résiduelle des contrats de concession est de 1,6 %. Ceux retenus par VINCI Airports et VINCI Highways sont de respectivement 3,6 % et 6,4 %.

Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Pour les principaux goodwill, la sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

Sensibilité aux taux et aux flux

	Sensibilité aux taux				Sensibilité au niveau des flux	
	Taux d'actualisation des flux de trésorerie		Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie		Variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels (avant impôt)	
(en millions d'euros)	0,5 %	(0,5 %)	0,5 %	(0,5 %)	5,0 %	(5,0 %)
VINCI Airports	(1 808)	2 014	(*)	(*)	1 331	(1 331)
VINCI Energies France	(523)	615	500	(425)	356	(356)
Groupe ASF	(845)	889	(*)	(*)	1 331	(1 331)
VINCI Energies Allemagne	(209)	250	207	(173)	130	(130)
VINCI Energies Amérique du Nord	(61)	72	58	(49)	44	(44)
VINCI Energies Benelux	(107)	127	104	(88)	71	(71)
VINCI Energies Scandinavie	(73)	89	75	(62)	41	(41)
VINCI Highways	(152)	165	(*)	(*)	140	(140)
VINCI Energies Suisse	(95)	118	100	(81)	50	(50)
Entrepose	(33)	38	30	(26)	24	(24)
Eurovia USA	(33)	38	25	(22)	34	(34)
Soletanche Bachy	(205)	236	187	(162)	155	(155)
VINCI Energies Espagne	(19)	21	16	(14)	18	(18)

(*) Les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée résiduelle des contrats de concession.

Il ressort de ces calculs de sensibilité qu'une variation de 50 points de base des hypothèses de taux ou une variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels de +/- 5 % n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat des tests de dépréciation et donc sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019.

10. Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées et coentreprises (*)

Principes comptables

Les participations mises en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant un éventuel goodwill et les frais d'acquisition. Leur valeur comptable est, ensuite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes cumulées sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds vis-à-vis de cette société.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon des modalités similaires à celles décrites en note E.9.2 Tests de valeur des goodwill. Les pertes de valeur résultant des tests de dépréciation sont comptabilisées en résultat et en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métiers, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique pour la détermination du résultat opérationnel courant.

(*) Les définitions des entreprises associées et coentreprises sont présentées en note A.2 Méthodes de consolidation.

10.1 Variations de la période

(en millions d'euros)	2019			2018		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Valeur des titres en début de période	1 154	520	1 674	1 127	446	1 573
dont concessions	745	398	1 143	722	333	1 054
dont contracting	408	90	497	403	87	490
dont VINCI Immobilier	2	32	34	2	27	29
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	-	33	33	-	18	18
Part du Groupe dans les résultats de la période	30	182	212	75	13	88
Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de la période	(15)	(71)	(86)	(4)	22	17
Dividendes distribués	(46)	(124)	(170)	(52)	(124)	(176)
Variations de périmètre et autres	22	41	63	(28)	18	(10)
Reclassements (*)	53	91	144	37	128	165
Valeur des titres en fin de période	1 199	671	1 870	1 154	520	1 674
dont concessions	782	491	1 273	745	398	1 143
dont contracting	415	82	497	408	90	497
dont VINCI Immobilier	2	98	100	2	32	34

(*) Reclassements en provisions pour risques financiers des quotes-parts de situation nette négatives des sociétés mises en équivalence.

Au 31 décembre 2019, les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent notamment, pour la branche concessions, celle détenue dans le Groupe ADP (748 millions d'euros), Kansai Airports (307 millions d'euros) et, pour la branche contracting, celle détenue dans le groupe CFE (233 millions d'euros).

Les impacts inscrits sur la ligne « Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de la période » concernent pour l'essentiel des opérations de couverture de flux de trésorerie (taux d'intérêt) sur les projets en concession ou en partenariat public-privé.

10.2 Informations financières agrégées

La contribution des sociétés mises en équivalence au résultat global consolidé du Groupe est la suivante :

(en millions d'euros)	2019			2018		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Résultat net	30	182	212	75	13	88
dont concessions	7	115	121	43	(33)	10
dont contracting	24	42	66	33	22	55
dont VINCI Immobilier	-	25	25	-	24	24
Autres éléments du résultat global	(15)	(71)	(86)	(4)	22	17
dont concessions	(10)	(67)	(77)	1	23	24
dont contracting	(5)	(5)	(9)	(6)	(1)	(7)
Résultat global	15	110	126	70	35	105
dont concessions	(4)	48	44	44	(10)	34
dont contracting	19	37	57	27	21	48
dont VINCI Immobilier	-	25	25	-	24	24

Le chiffre d'affaires des sociétés mises en équivalence se répartit ainsi (données en quote-part du Groupe) :

(en millions d'euros)	2019			2018		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Chiffre d'affaires (*)	1 459	2 199	3 658	1 413	2 102	3 515
dont concessions	848	1 229	2 078	819	1 087	1 906
dont contracting	609	667	1 276	593	785	1 377
dont VINCI Immobilier	1	303	304	1	230	232

(*) Hors chiffre d'affaires travaux lié aux activités concessionnaires

Conformément aux dispositions de la norme IAS 28, le Groupe limite la comptabilisation de sa quote-part de pertes dans ses entreprises associées et coentreprises à hauteur de ses engagements. Au 31 décembre 2019, l'encours des pertes non comptabilisées de ce fait représente un montant de 175 millions d'euros (150 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP sont présentées en note F Branche concessions : contrats de PPP, de concession et autres infrastructures. La liste des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence est disponible sur le site internet du Groupe : www.vinci.com/vinci.nsf/fr/investisseurs-composition-groupe.htm

10.3 Transactions des filiales contrôlées avec les entreprises associées et coentreprises

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre les filiales contrôlées et des entreprises associées et coentreprises. Les principales transactions se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Chiffre d'affaires	363	480	843	382	570	952
Créances clients	62	90	152	95	90	186
Achats	3	19	23	3	18	21
Dettes fournisseurs	1	3	4	1	6	7

11. Autres actifs financiers non courants

Principes comptables

Aux dates de clôture, les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur soit par résultat soit par capitaux propres selon le choix opéré lors de la comptabilisation initiale comme précisé ci-dessous. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur juste valeur initiale, dont la meilleure estimation est le coût d'acquisition majoré des frais de transaction, ajusté d'éventuels gains ou pertes de valeur déterminés par une analyse de la variation de quote-part des capitaux propres.

Lors de chaque nouvelle acquisition de titres de participation, une analyse de l'intention de gestion du Groupe est conduite afin de déterminer s'ils seront évalués à la juste valeur par résultat ou par capitaux propres. Seuls pourront être évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global les titres considérés comme stratégiques.

Au 31 décembre 2019, les « Actifs financiers évalués au coût amorti » comprennent principalement les créances rattachées à des participations, telles que les avances d'actionnaires aux filiales gérant des projets en concession ou des partenariats public-privé.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Titres de participation	158	101
Actifs financiers évalués au coût amorti (*)	1 160	1 059
Créances financières (PPP) (*)	207	172
Autres actifs financiers non courants	1 525	1 332

(*) Les informations relatives aux « Créances financières PPP » et « Actifs financiers évalués au coût amorti » sont présentées respectivement en notes F.14 et H.18.

Au cours de la période, l'évolution des titres de participation des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par VINCI, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette à l'ouverture	101	95
Acquisitions de la période	78	18
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	5
Variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres	-	(1)
Pertes de valeur	(15)	(7)
Sorties de la période	(5)	(2)
Autres mouvements et écarts de conversion	(2)	(8)
Valeur nette à la clôture	158	101

F. Branche concessions : contrats de PPP, de concession et autres infrastructures

Principes comptables

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire peut être amené à exercer deux natures d'activités :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures à réaliser pour le compte du concédant ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés.

Le chiffre d'affaires de chaque activité est reconnu conformément à la norme IFRS 15.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- **soit de la part des usagers : dans ce cas, le modèle de l'actif incorporel s'applique.** Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou toute autre forme de rémunération) auprès des usagers (véhicules, compagnies aériennes, etc...) en fonction du trafic constaté en contrepartie du financement, de la construction et de l'exploitation de l'infrastructure. Ce modèle s'applique également dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui lui seront versés (accords de « pass through » ou « shadow toll »).

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou toute autre forme de rémunération), net des éventuelles subventions d'investissement reçues, est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ». Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation de l'avantage économique procuré par l'ouvrage concédé, à compter de sa mise en service.

Ce traitement s'applique à la plupart des concessions d'infrastructures, notamment aux concessions de VINCI Autoroutes en France, aux principales plates-formes aéroportuaires gérées par VINCI Airports, et à certains ouvrages de franchissement.

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes correspondantes appliquent, en règle générale, la méthode de l'amortissement linéaire des immobilisations incorporelles du domaine concédé.

- **soit de la part du concédant : dans ce cas, le modèle de la créance financière s'applique.** Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif de son bilan portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « Autres actifs financiers » et sont comptabilisées au coût amorti et recouvrées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit calculé sur la base du taux d'intérêt effectif est comptabilisé en produits des activités annexes.

Dans le cas de **modèles mixtes**, la rémunération du concessionnaire peut provenir à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ».

VINCI Airports détient en pleine propriété certains aéroports, dont l'aéroport Londres-Gatwick, acquis le 13 mai 2019. Le droit d'opérer de ces aéroports est présenté en note H.17.1 Autres immobilisations incorporelles.

12. Caractéristiques des principaux contrats de la branche concessions

Les caractéristiques des principaux contrats de la branche concessions sont présentées dans le tableau ci-dessous par pôle de métiers :

	Pays	Date de fin de contrat	Modèle	Méthode de consolidation
VINCI Autoroutes (*)				
Groupe ASF				
ASF 2 730 km d'autoroutes à péage	France	2036	Incorporel	IG
Escota 471 km d'autoroutes à péage	France	2032	Incorporel	IG
Cofiroute				
Réseau interurbain 1 100 km d'autoroutes à péage	France	2034	Incorporel	IG
Duplex A86 Tunnel à péage de 11 km à l'ouest de Paris	France	2086	Incorporel	IG
Arcour				
A19 Autoroute à péage de 101 km	France	2070	Incorporel	IG
Arcos				
A355 Autoroute à péage de 24 km	France	2070	Incorporel	IG
VINCI Airports (**)				
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest Aéroport de Nantes Atlantique et Saint-Nazaire	France	2021 (***)	Incorporel	IG
Aéroports de Lyon Aéroports de Lyon - Saint-Exupéry et Lyon-Bron	France	2047	Incorporel	IG
ANA 10 aéroports	Portugal	2063	Incorporel	IG
Aéroport de Belfast	Royaume-Uni	2993	Pleine propriété	IG
Aéroport Londres-Gatwick	Royaume-Uni	N/A	Pleine propriété	IG
Aéroport de Belgrade Aéroport Nikola Tesla	Serbie	2043	Incorporel	IG
Aéroport de Salvador Aéroport Deputado Luís Eduardo Magalhães	Brésil	2047	Incorporel	IG
Cambodia Airports Aéroports de Phnom Penh, Siem Reap et Sihanoukville	Cambodge	2040	Incorporel	IG
Aéroport international d'Orlando Sanford	Etats-Unis	2039	Incorporel	IG
Aerodom 6 aéroports	République dominicaine	2030	Incorporel	IG
Nuevo Pudahuel Aéroport international Arturo Merino Benitez de Santiago	Chili	2035	Incorporel	MEE
Aéroport international de Libéria Aéroport International Daniel Oduber, Libéria	Costa Rica	2030	Mixte	MEE
Kansai Airports Aéroports du Kansai, d'Osaka et de Kobe	Japon	2060	Incorporel	MEE

(*) La rémunération provient des tarifs définis par la loi tarifaire dans le contrat de concession, les augmentations de tarifs doivent être validées par le concédant.

(**) La rémunération provient à la fois des usagers et des compagnies aériennes. Les tarifs aéronautiques sont, en règle générale, régulés.

(***) Le Premier ministre français a annoncé, le 17 janvier 2018, sa décision de ne pas réaliser le projet de nouvel aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Cette résiliation pour motif d'intérêt général a été arrêtée le 24 octobre 2019, la date de prise d'effet de la résiliation est prévue au 15 décembre 2021.

Nota. IG : Intégration Globale, MEE : Mise en Equivalence.

	Pays	Date de fin de contrat	Modèle	Méthode de consolidation
VINCI Highways				
Gefyra				
Pont à péage entre Rion et Antirion	Grèce	2039	Incorporel	IG
Lamsac				
Línea Amarilla - Voie express à péage de 25 km à Lima	Pérou	2049	Incorporel	IG
A4 Horselberg A-Modell				
45 km	Allemagne	2037	Incorporel	MEE
A5 Malsch-Offenburg A-Modell				
60 km à rénover dont 41,5 km à élargir à deux fois trois voies	Allemagne	2039	Incorporel	MEE
A7 Göttingen-Bockenem A-Modell				
60 km à rénover dont 29 km à élargir deux fois trois voies	Allemagne	2047	Créance financière	MEE
A9 Sixlane A-Modell				
47 km	Allemagne	2031	Créance financière	MEE
Olympia Odos				
Autoroute à péage reliant Elefsina, Corinthe et Patras	Grèce	2038	Incorporel	MEE
Hounslow				
Réhabilitation et maintenance de chaussée, de signaux de circulation et d'éclairage	Royaume-Uni	2037	Créance financière	MEE
Île de Wight				
Réhabilitation et maintenance de chaussée, de signaux de circulation et d'éclairage	Royaume -Uni	2038	Créance financière	MEE
Autoroute Moscou - Saint Pétersbourg Section 1				
Première section de l'autoroute M11 reliant Moscou à Saint-Pétersbourg (43,2 km)	Russie	2040	Incorporel	MEE
Autoroute Moscou - Saint Pétersbourg Section 7 et 8				
Sections 7 et 8 de l'autoroute M11 reliant Moscou à Saint-Pétersbourg (138 km)	Russie	2041	Créance financière	MEE
Granvia				
Voie Express R1	Slovaquie	2041	Créance financière	MEE
Regina Bypass				
Expressway de 61km contournant la ville de Regina	Canada	2049	Créance financière	MEE
Via 40 Express				
Autoroute à péage reliant Bogota à Girardot (141 km, dont construction d'une 3e voie sur 65 km)	Colombie	2042	Incorporel	MEE
Ohio River Bridges East and Crossing				
Pont sur la rivière Ohio et tunnel d'accès	Etats-Unis	2051	Créance financière	MEE
VINCI Railways				
LISEA				
Ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique Liaison ferroviaire à grande vitesse de 302 km entre Tours et Bordeaux	France	2061	Mixte	MEE
VINCI Stadium				
Consortium Stade de France				
Stade de 80 000 places à Saint-Denis	France	2025	Incorporel	IG

Nota. IG : Intégration Globale, MEE : Mise en Equivalence

Certains contrats peuvent bénéficier de subventions d'investissement de la part du concédant, cela concerne principalement les contrats répondant au modèle de la créance financière ainsi que certains contrats à risque trafic (A19, Gefyra, la section 1 de l'autoroute Moscou-Saint Pétersbourg, LISEA, Consortium Stade de France).

À l'échéance des contrats, les infrastructures en concession sont généralement rendues au concédant sans indemnité. En cas de résiliation du contrat ou de rachat anticipé de l'ouvrage concédé, par le concédant, une indemnité est due en règle générale aux concessionnaires. Son montant est déterminé en fonction des dispositions contractuelles ou légales.

13. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

<i>(en millions d'euros)</i>	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2018	32 278	4 370	2 017	38 665
Acquisitions de la période ^(*)	630	184	68	881
Sorties de la période	(2)	(6)	-	(8)
Écarts de conversion	-	17	11	28
Effets de périmètre et autres mouvements	23	686	269	979
	32 929	5 251	2 365	40 544
Subventions reçues	(2)	-	-	(2)
Au 31/12/2018	32 927	5 251	2 365	40 542
Acquisitions de la période ^(*)	859	208	5	1 072
Sorties de la période	(1)	(6)	-	(6)
Écarts de conversion	-	14	70	83
Effets de périmètre et autres mouvements	11	(29)	1	(17)
	33 797	5 437	2 440	41 674
Subventions reçues	(7)	-	-	(7)
Au 31/12/2019	33 789	5 437	2 440	41 667
Amortissements et pertes de valeur				
Au 01/01/2018	(11 471)	(458)	(197)	(12 126)
Amortissements de la période	(1 063)	(138)	(64)	(1 265)
Pertes de valeur	-	(5)	(3)	(8)
Sorties de la période	-	2	-	2
Écarts de conversion	-	(11)	-	(11)
Autres mouvements	(14)	(2)	-	(16)
Au 31/12/2018	(12 548)	(612)	(264)	(13 424)
Amortissements de la période	(1 087)	(170)	(71)	(1 329)
Pertes de valeur	-	(14)	-	(14)
Sorties de la période	-	1	-	1
Écarts de conversion	-	(5)	(3)	(8)
Autres mouvements	(14)	(4)	(7)	(24)
Au 31/12/2019	(13 649)	(804)	(345)	(14 798)
Valeur nette				
Au 01/01/2018	20 807	3 912	1 820	26 539
Au 31/12/2018	20 379	4 639	2 101	27 118
Au 31/12/2019	20 141	4 633	2 095	26 869

(*) Y compris coûts d'emprunts immobilisés.

En 2019, les acquisitions d'immobilisations incorporelles du domaine concédé se sont élevées à 1 072 millions d'euros. Elles comprennent les investissements réalisés par le groupe ASF pour un montant de 419 millions d'euros (388 millions d'euros en décembre 2018), par ARCOS pour 243 millions d'euros (70 millions d'euros en décembre 2018), par Cofiroute pour un montant de 158 millions d'euros (139 millions d'euros en décembre 2018) et par VINCI Airports pour 190 millions d'euros (184 millions d'euros en décembre 2018).

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé incluent des immobilisations en cours pour un montant de 1 791 millions d'euros au 31 décembre 2019 (1 210 millions d'euros en décembre 2018). Celles-ci concernent les filiales de VINCI Autoroutes pour 1 617 millions d'euros (dont ASF pour 733 millions d'euros, Arcos pour 418 millions d'euros, Cofiroute pour 269 millions d'euros et Escota pour 190 millions d'euros) et de VINCI Airports pour 172 millions d'euros.

En 2018, les effets de périmètre de VINCI Airports concernaient principalement l'aéroport de Belgrade en Serbie et l'aéroport d'Orlando Sanford aux États-Unis (Airports Worldwide).

14. Contrats de Partenariat Public-Privé (PPP) comptabilisés selon le modèle de la créance financière

Les principaux contrats de PPP exploités par les filiales du Groupe sont présentés à l'actif du bilan consolidé pour leur part à plus d'un an, au sein du poste « Autres actifs financiers non courants » et concernent :

- Caraibus (Transport collectif en site propre en Martinique) : ce contrat est comptabilisé selon le modèle de la créance financière,
- MMArena (Stade du Mans en France) et Park Azur (Parking des loueurs de voitures de l'aéroport de Nice en France) : ces deux contrats sont comptabilisés selon le modèle Mixte (actif incorporel et créance financière).

Au cours de la période, leur évolution ainsi que leur ventilation par échéance s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
Début de période	172	177
Acquisitions de la période	49	12
Remboursements	(15)	(20)
Autres mouvements et écarts de conversion	-	3
Fin de période	207	172
Dont :		
De 1 à 5 ans	47	49
> 5 ans	159	123

La part à moins d'un an est présentée, au bilan, en autres actifs financiers courants. Elle s'élève à 6 millions d'euros au 31 décembre 2019 (6 millions d'euros au 31 décembre 2018).

15. Engagements hors bilan au titre des contrats de concession et de PPP

15.1 Engagements hors bilan des sociétés contrôlées par le Groupe

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Groupe ASF	1 024	1 245
Cofiroute	762	869
Aéroport de Belgrade (Serbie)	441	460
ANA Group (Portugal)	220	79
Arcos	143	403
Aéroports du Cambodge	132	32
Lamsac (Pérou)	127	154
Aéroport de Londres-Gatwick (Royaume-Uni)	96	3 220 ^(*)
ADL - Aéroports de Lyon	36	1
Société concessionnaire Aéroport du Grand Ouest (Scago)	35	35
Aéroport de Salvador (Brésil)	2	116
Autres	43	35
Total	3 060	6 648

(*) Engagement de rachat de 50,01 % de l'aéroport de Londres-Gatwick.

Les obligations contractuelles d'investissement des sociétés concessionnaires d'autoroutes sont constituées pour l'essentiel des engagements pris dans le cadre des contrats de concession, des contrats de plan pluriannuels du Plan de relance autoroutier 2015 et du plan d'investissements autoroutiers approuvé en 2018. L'avancement des travaux réalisés par les sociétés de VINCI Autoroutes a conduit en 2019 à une diminution des engagements du pôle de 587 millions d'euros, qui s'élève ainsi à 1 930 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées, qui font l'objet de provisions spécifiques (voir note H.19.3 Analyse des provisions courantes) déterminées en fonction des plans d'entretien.

Dans le cas du modèle de la créance financière ou du modèle mixte, les filiales reçoivent du concédant une garantie de paiement en contrepartie de leur engagement d'investissement.

Sûretés réelles rattachées au financement

Des sûretés réelles (nantissements de titres) sont généralement octroyées en garantie des financements mis en place dans les filiales et s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Date de départ	Date de fin	Montant
Aéroport de Londres-Gatwick	2011	2049	2 744
Arcour	2008	2047	646
Lamsac	2016	2037	364
Aerodom	2017	2029	358
ADL - Aéroports de Lyon	2016	2032	225
Gefyra	1997	2029	188
Aéroport de Belgrade	2018	2035	183
Caräibus	2015	2035	66
Arcos	2018	2045	61
Aéroport de Belfast	2016	2023	36
Park Azur	2008	2036	35
Le Mans Stadium	2008	2043	31
Autres sociétés concessionnaires			18

15.2 Engagements hors bilan des sociétés mises en équivalence

Obligations contractuelles d'investissement

Au 31 décembre 2019, les engagements d'investissement pris par ces sociétés s'élèvent, en quote-part du Groupe, à 529 millions d'euros (642 millions d'euros au 31 décembre 2018). Ils concernent principalement les projets d'infrastructures en construction de la branche concessions, dont le projet de l'autoroute Via 40 Express entre les villes de Bogotá et Girardot en Colombie (238 millions d'euros), le tronçon de l'autoroute A7 en Allemagne (87 millions d'euros) et l'aéroport de Santiago du Chili (63 millions d'euros).

La diminution de 113 millions d'euros de ces engagements au cours de l'exercice traduit l'avancement des travaux réalisés sur ces projets, notamment ceux de l'autoroute reliant Moscou à Saint-Pétersbourg, de l'aéroport de Santiago du Chili et du tronçon de l'autoroute A7 en Allemagne.

Sûretés réelles rattachées au financement

Des sûretés réelles ont été accordées sous forme de nantissement de titres de sociétés consolidées par mise en équivalence.

La quote-part des titres nantis au 31 décembre 2019, en valeur nette comptable, s'élève à 42 millions d'euros et concerne notamment les titres des sociétés WVB East End Partners (société concessionnaire du projet Ohio River Bridges - East End Crossing aux États-Unis) pour 20 millions d'euros, Synerail (contrat de partenariat public-privé GSM-Rail - Global System for Mobile communication - Railway) pour 12 millions d'euros et SMTPC (société concessionnaire du tunnel routier du Prado-Carénage à Marseille) pour 10 millions d'euros.

Engagements de mise de fonds

Le Groupe s'est engagé à effectuer des mises de fonds (capital et/ou prêts subordonnés) dans des sociétés mises en équivalence. Au 31 décembre 2019, ces engagements s'élèvent à 85 millions d'euros (162 millions d'euros au 31 décembre 2018). Ils concernent principalement la société concessionnaire de l'aéroport de Santiago du Chili pour 39 millions d'euros (87 millions d'euros au 31 décembre 2018).

G. Branche contracting et VINCI Immobilier : contrats de construction et de services

16. Informations relatives aux contrats de construction et de services

Principes comptables

Le chiffre d'affaires consolidé relatif aux contrats de construction et de services est comptabilisé conformément aux dispositions de la norme IFRS 15.

Au regard des activités principales du Groupe, les contrats de construction et de services ne comprennent, généralement qu'une seule obligation de performance dont la réalisation est effectuée au fur et à mesure de l'avancement du contrat.

Lorsque toutefois un contrat inclut plusieurs obligations de performance distinctes, le Groupe procède à l'allocation du prix global prévu au contrat en fonction de chaque obligation de performance conformément aux dispositions d'IFRS 15.

Lorsque le prix auquel le Groupe estime avoir droit, comporte une composante variable, celle-ci est comptabilisée lorsque son encaissement est considéré comme hautement probable.

L'avancement des contrats de construction et de services est mesuré soit selon l'avancement physique soit selon l'avancement par les coûts, en fonction de la nature des activités.

Les modifications de contrat portant notamment sur le prix ou sa portée, sont comptabilisées lorsqu'elles sont approuvées par le client. Si des modifications portent sur de nouveaux biens ou services considérés comme étant distincts selon IFRS 15, et que le prix du contrat augmente d'un montant reflétant des « prix de vente séparés » des biens et services complémentaires, ces modifications sont comptabilisées comme un contrat distinct.

Lorsqu'un tiers (par exemple un sous-traitant) intervient dans la fourniture d'un bien ou service distinct, le Groupe doit déterminer s'il obtient le contrôle de ce bien ou service avant son transfert au client. Lorsque le contrôle est obtenu avant le transfert au client, le Groupe comptabilise en chiffre d'affaires le montant brut auquel il s'attend à avoir droit en échange du bien et du service correspondant. En revanche, lorsque le contrôle n'est pas obtenu, le Groupe considère qu'il n'est pas « principal » dans l'opération et ne comptabilise en chiffre d'affaires, que le montant correspondant à sa rémunération d'intermédiaire.

Les créances clients détenues par le Groupe représentent le droit inconditionnel à percevoir un paiement lorsque les services ou les biens à fournir au client d'après le contrat l'ont été. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 15, les soldes d'ouverture et de clôture des créances clients sont présentés en note H.19 Besoin en fonds de roulement et provisions courantes.

Les actifs sur contrats correspondent aux factures à établir, aux avances versées aux sous-traitants, ou aux retenues de garanties. Conformément à la norme IFRS 9, les actifs sur contrats font l'objet d'une analyse pour apprécier les risques éventuels de non-recouvrabilité (« risque de crédit »). Lorsque qu'un paiement dû au Groupe est subordonné à la fourniture d'autres biens ou services et/ou à la réalisation de jalons ou étapes définis dans le contrat, le Groupe considère le montant représentatif de ce droit « conditionnel » comme un actif sur contrat.

Les passifs sur contrats sont principalement constitués des avances reçues et des produits constatés d'avance.

Les montants alloués à toute obligation du Groupe de fournir des biens ou des services pour lesquels il a déjà reçu un paiement, ou pour lesquels le droit à ce paiement est exigible, sont considérés comme des passifs sur contrats conformément à la norme IFRS 15.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée conformément à la norme IAS 37, indépendamment de l'avancement du chantier, et en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dès lors qu'ils sont considérés comme hautement probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan (voir note H.19.3 Analyse des provisions courantes).

16.1 Informations financières relatives aux contrats

Actifs sur contrats

(en millions d'euros)	31/12/2019	Variations			31/12/2018
		Variations liées à l'activité	Effets de périmètre	Autres variations (*)	
VINCI Energies	2 608	171	112	6	2 318
Eurovia	615	45	(86)	7	649
VINCI Construction	3 317	(53)	19	30	3 321
Contracting	I 6 540	164	45	43	6 288
VINCI Immobilier	II 149	11	-	-	138
Actifs sur contrats	I+II 6 689	174	45	43	6 426

(*) Incluant les écarts de conversion.

Les actifs sur contrats correspondent à la part des obligations de performance réalisées par le Groupe pour lesquelles le droit définitif à être payé est subordonné à la réalisation d'autres travaux prévus au contrat. Les actifs sur contrats se transforment en créances au fur et à mesure de la réception des travaux par le client traduisant le droit inconditionnel du Groupe à être payé.

Passifs sur contrats

(en millions d'euros)	31/12/2019	Variations			31/12/2018
		Variations liées à l'activité	Effets de périmètre	Autres variations (*)	
VINCI Energies	2 632	274	75	(23)	2 306
Eurovia	821	150	1	4	666
VINCI Construction	2 348	64	18	15	2 251
Contracting	I 5 801	489	94	(4)	5 222
VINCI Immobilier	II 622	530	-	-	92
Passifs sur contrats	I+II 6 424	1 019	94	(4)	5 315

(*) Incluant les écarts de conversion.

Ces passifs correspondent principalement aux avances et acomptes reçus sur commandes ou d'autres passifs courants représentant le montant des obligations restant à exécuter pour lesquelles un paiement a été reçu du client.

La réalisation des obligations de performance aboutira à l'extinction de ces passifs en contrepartie de la comptabilisation de chiffre d'affaires sans impact futur sur la trésorerie du Groupe.

16.2 Carnet de commandes

(en milliards d'euros)	31/12/2019	Écoulement
		(en nombre de mois d'activité moyenne)
VINCI Energies	9,1	8
Eurovia	8,0	9
VINCI Construction	19,4	16
Contracting	36,5	11
VINCI Immobilier	1,1	N/A

Le carnet de commandes des activités du contracting représente le volume d'affaires restant à réaliser pour les chantiers dont le contrat est entré en vigueur (notamment après l'obtention des ordres de service ou la levée des conditions suspensives) et financé.

Au 31 décembre 2019, le carnet de commandes total des pôles du contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction) s'établit à 36,5 milliards d'euros, en hausse de 10 % sur l'exercice (33,1 milliards d'euros au 31 décembre 2018).

Le carnet de commandes de VINCI Immobilier correspond au chiffre d'affaires à l'avancement restant à réaliser à une date donnée au titre des ventes de biens immobiliers constatées par un acte notarié ou au titre des contrats de promotion immobilière dont l'ordre de service a été donné par le maître d'ouvrage.

Au 31 décembre 2019, le carnet de commandes de VINCI Immobilier s'élève à 1,1 milliard d'euros, en hausse de 37 % par rapport au 31 décembre 2018 (0,8 milliard d'euros).

16.3 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction et de services

Dans le cadre de ces contrats, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles ou sûretés réelles).

Le montant des garanties données ci-dessous comprend principalement les cautions sur marchés de travaux, émises par des établissements financiers ou des compagnies d'assurance.

Les sociétés du Groupe bénéficient, de leur côté, de garanties émises par des établissements financiers sur instructions de leurs co-traitants ou de leurs sous-traitants (garanties reçues).

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019		31/12/2018	
	Garanties données	Garanties reçues	Garanties données	Garanties reçues
Bonne exécution et performance bonds	6 328	994	5 929	799
Retenue de garantie	3 673	425	3 213	464
Paiement à terme des sous-traitants et fournisseurs	1 543	456	1 776	300
Cautions de soumission	215	1	164	-
Sûretés réelles	74	3	70	3
Total	11 832	1 880	11 152	1 566

Lorsque des événements, tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable la réalisation d'un risque d'exécution au titre des garanties données, celui-ci est provisionné.

D'une manière générale, tout risque de perte qui serait lié à l'exécution d'un engagement donné par VINCI ou ses filiales donne lieu à la dotation d'une provision dans les comptes du Groupe. VINCI estime toutefois que les engagements hors bilan détaillés ci-dessus ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative la situation financière et patrimoniale du Groupe.

Le Groupe est amené à accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties de service après-vente pluriannuelles. Ces garanties donnent lieu à la dotation de provisions évaluées soit de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes, soit de manière individualisée en cas de sinistre identifié. En conséquence, les engagements relatifs à ces garanties ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus.

Dans le cadre de la construction de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux, le Groupe avait émis divers cautionnements et garanties en faveur de la société concessionnaire LISEA aux termes desquels il garantit la bonne exécution des prestations du groupement de conception-construction (GIE COSEA). Au 31 décembre 2019, les engagements résiduels du GIE COSEA concernent une garantie de bonne fin et une caution de retenue de garantie qui restent en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de trente-deux mois après la réception de l'infrastructure (juillet 2017).

Par ailleurs, des garanties liées à des contrats de construction pour le compte de sociétés consolidées par mise en équivalence ont été émises pour un montant de 364 millions d'euros au 31 décembre 2019 (362 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Garanties solidaires des sociétés de personnes non consolidées (SNC, GIE, etc.)

Une partie de l'activité du Groupe dans la construction et les travaux routiers est réalisée à travers des sociétés en participation (SEP). Les associés d'une société de personnes étant juridiquement solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par celle-ci auprès des tiers, le Groupe peut être amené à mettre en place des contre-garanties croisées avec ses partenaires.

Lorsque le Groupe a connaissance d'un risque particulier relatif à l'activité d'une société en participation, pouvant conduire à une sortie de ressources pour le Groupe, une provision est constituée.

Le montant inscrit en engagements hors bilan au titre des garanties solidaires correspond, à raison de la quote-part du Groupe, au passif des sociétés de personnes concernées minoré des fonds propres et des dettes financières (emprunts ou comptes courants) souscrites auprès des associés. Il s'établit à 50 millions d'euros au 31 décembre 2019 (49 millions d'euros au 31 décembre 2018) pour des montants d'engagements totaux de 123 millions d'euros au 31 décembre 2019 et 125 millions d'euros au 31 décembre 2018. Compte tenu de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est non matériel.

H. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

17. Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

17.1 Autres immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et, le cas échéant, des pertes de valeur cumulées.

Elles comprennent principalement :

- Les droits d'opérer des aéroports gérés en pleine propriété. Ces droits étant assimilés à une licence perpétuelle, conformément à IAS 38 « Immobilisations incorporelles », ils ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou dès qu'un indice de perte de valeur est identifié,
- Les droits de forage des carrières, amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée du gisement sur sa durée d'exploitation) afin de refléter la diminution de valeur du fait de leur utilisation,
- Les autres immobilisations incorporelles, amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

<i>(en millions d'euros)</i>	Brevets et licences	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute				
Au 31/12/2018	262	485	460	1 207
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	23	6 825	6 847
Autres acquisitions de la période	2	23	42	67
Sorties de la période	-	(24)	(3)	(27)
Écarts de conversion	2	1	114	117
Effets de périmètre et autres	(11)	42	(216)	(185)
Au 31/12/2019	253	551	7 221	8 026
Amortissement et pertes de valeur				
Au 31/12/2018	(53)	(409)	(113)	(575)
Amortissements de la période	(3)	(46)	(12)	(62)
Pertes de valeur	-	(2)	(5)	(8)
Reprises de pertes de valeur	-	-	5	5
Sorties de la période	-	23	3	26
Écarts de conversion	-	(1)	(1)	(2)
Autres mouvements	10	(15)	4	(1)
Au 31/12/2019	(46)	(450)	(121)	(616)
Valeur nette				
Au 31/12/2018	209	76	347	632
Au 31/12/2019	208	101	7 101	7 410

L'augmentation sur la période de 6 778 millions d'euros de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles est la conséquence de l'acquisition en pleine propriété, le 13 mai 2019, de l'aéroport de Londres-Gatwick par VINCI Airports. Au 31 décembre 2019, le droit d'opérer s'élève à 6 621 millions d'euros.

Les dotations aux amortissements constatées au cours de la période s'élèvent à 62 millions d'euros (53 millions d'euros en 2018).

17.2 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, net de subventions d'investissement éventuellement reçues, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé non contrôlées par le concédant mais nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de signalisation, de télétransmission, de véhicules et autres équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut parfois être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, chaque composant de l'immobilisation est amorti sur sa durée d'utilisation propre. Afin de refléter la consommation des avantages économiques associés à l'actif, les carrières sont amorties au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée du gisement sur sa durée d'exploitation).

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
- Gros œuvre	de 20 à 50 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

Les droits d'usage des contrats de location sont amortis de façon linéaire sur la durée des contrats, ils sont ajustés à chaque fois que la valeur de la dette financière de location est réévaluée.

(en millions d'euros)	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Constructions et immeubles de placement	Matériels, installations techniques et agencements	Droits d'usage des contrats			Total
					Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Biens immobiliers	Biens mobiliers	
Valeur brute								
Au 01/01/2018	4 169	905	1 201	7 141	-	-	-	13 416
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	196	130	457	-	-	-	783
Autres acquisitions de la période	192	31	331	669	-	-	-	1 223
Sorties de la période	(37)	(13)	(50)	(460)	-	-	-	(560)
Écarts de conversion	10	(8)	(2)	(3)	-	-	-	(4)
Effets de périmètre et autres	(12)	16	(39)	50	-	-	-	16
Au 31/12/2018	4 321	1 126	1 572	7 855	-	-	-	14 874
Au 01/01/2019 retraité (*)	4 316	1 121	1 551	7 551	13	989	800	16 341
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	141	1 676	1 170	-	44	244	3 275
Autres acquisitions de la période	150	20	600	651	-	1	3	1 425
Sorties de la période	(53)	(13)	(65)	(469)	-	-	-	(599)
Écarts de conversion	4	15	39	80	-	7	8	152
Effets de périmètre, évolution des contrats de location et autres	11	(10)	(335)	173	3	240	264	346
Au 31/12/2019	4 429	1 273	3 465	9 156	16	1 281	1 319	20 940
Amortissements et pertes de valeur								
Au 01/01/2018	(2 804)	(333)	(645)	(5 213)	-	-	-	(8 996)
Amortissements de la période	(239)	(21)	(50)	(614)	-	-	-	(924)
Pertes de valeur	-	-	(1)	(7)	-	-	-	(7)
Reprises de pertes de valeur	-	4	2	6	-	-	-	11
Sorties de la période	35	6	39	431	-	-	-	511
Écarts de conversion	(4)	2	1	2	-	-	-	1
Autres mouvements	(3)	(7)	(17)	(83)	-	-	-	(110)
Au 31/12/2018	(3 015)	(349)	(672)	(5 478)	-	-	-	(9 515)
Au 01/01/2019 retraité (*)	(3 012)	(349)	(653)	(5 315)	(3)	(95)	(282)	(9 710)
Amortissements de la période	(236)	(23)	(102)	(739)	(5)	(248)	(295)	(1 648)
Pertes de valeur	-	-	(3)	(7)	-	-	-	(11)
Reprises de pertes de valeur	-	1	1	5	-	-	-	7
Sorties de la période	48	6	22	444	-	-	-	520
Écarts de conversion	(2)	(2)	(4)	(42)	-	(1)	(2)	(53)
Autres mouvements	5	(3)	(6)	(47)	3	21	113	86
Au 31/12/2019	(3 197)	(371)	(745)	(5 702)	(5)	(324)	(466)	(10 809)
Valeur nette								
Au 01/01/2018	1 365	572	556	1 928	-	-	-	4 421
Au 31/12/2018	1 306	777	900	2 377	-	-	-	5 359
Au 01/01/2019 retraité (*)	1 304	772	898	2 236	10	894	518	6 631
Au 31/12/2019	1 232	903	2 720	3 455	11	958	853	10 131

(*) Voir note A.4 Changement de méthodes comptables – Norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 1 023 millions d'euros au 31 décembre 2019 (544 millions d'euros au 31 décembre 2018). Au 31 décembre 2018, elles comprenaient les immobilisations en location-financement pour 150 millions d'euros. Celles-ci sont désormais présentées dans les droits d'usage des contrats de location, à la suite de l'application d'IFRS 16.

Les contrats de location souscrits par le Groupe concernent essentiellement des biens immobiliers, du matériel de transport et certains équipements nécessaires aux activités de construction et de maintenance.

En 2019, la ligne « Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises » concerne principalement l'aéroport de Londres-Gatwick.

La répartition par branche des immobilisations corporelles au 31 décembre 2019 s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Contracting				Total	VINCI Immobilier et holdings	Total
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction			
Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	1 231	-	-	-	-	-	1 232
Terrains	144	55	638	65	758	1	903
Constructions et immeubles de placement	1 734	148	250	281	680	306	2 720
Matériels, installations techniques et agencements	1 179	327	932	997	2 255	20	3 455
Droits d'usage liés aux actifs loués	307	710	299	375	1 384	131	1 822
Total au 31 décembre 2019	4 596	1 240	2 120	1 718	5 077	458	10 131
Total au 31 décembre 2018	1 544	569	1 870	1 213	3 653	162	5 359

17.3 Pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an ou chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex : évolution significative des données de marché...) ou internes (ex : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Le Groupe n'a pas constaté de pertes de valeur significatives sur immobilisations corporelles et incorporelles en 2019, ni en 2018.

18. Actifs financiers évalués au coût amorti

Principes comptables

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont principalement constitués des prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables.

Dès l'origine, le Groupe enregistre une dépréciation de ses prêts et créances liée au risque de non recouvrement de ces derniers, conformément à IFRS 9 « Instruments financiers ».

À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif et le Groupe procède à une analyse de l'évolution du risque de crédit afin de déterminer si de nouvelles dépréciations doivent être reconnues.

Si une augmentation du risque de crédit est constatée, une dépréciation supplémentaire prenant en compte ce risque sur la durée de vie de l'actif sera comptabilisée en résultat.

Les prêts et créances évalués au coût amorti comprennent principalement des créances rattachées à des participations dont des avances d'actionnaires aux filiales gérant des projets en concession ou partenariat public-privé pour 842 millions d'euros (774 millions d'euros au 31 décembre 2018). Ils sont présentés à l'actif du bilan consolidé, au sein du poste « Autres actifs financiers non courants » (pour la part à plus d'un an). La part à moins d'un an des prêts et créances est classée en « Autres actifs financiers courants » pour un montant de 47 millions d'euros au 31 décembre 2019 (30 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Au cours de la période, l'évolution des prêts et créances au coût amorti ainsi que leur ventilation par échéance s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Début de période	1 059	830
Acquisitions de la période	146	248
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	21	1
Pertes de valeur	(4)	(4)
Sorties de la période	(59)	(65)
Autres mouvements et écarts de conversion	(3)	48
Fin de période	1 160	1 059
<i>Dont :</i>		
De 1 à 5 ans	534	556
> 5 ans	626	502

19. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

Principes comptables

Les créances clients sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond, en règle générale, à leur valeur nominale, sauf effet d'actualisation éventuel.

Le Groupe applique le modèle simplifié tel que défini dans IFRS 9, et enregistre par conséquent une dépréciation de ses créances clients correspondant à la perte de crédit attendue à maturité.

À chaque arrêté, les créances clients sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes éventuelles de valeur en cas de risques de non-recouvrement. L'appréciation de ce risque tient compte des retards de paiement et des garanties obtenues.

Les dettes fournisseurs sont des passifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur qui correspond, en règle générale, à leur valeur nominale, sauf effet d'actualisation éventuel.

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés à leur coût historique, ou si elle est inférieure à la valeur nette de réalisation.

19.1 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)		31/12/2019	31/12/2018	Variations		
				Variations liées à l'activité	Variations de périmètre	Autres variations (*)
Stocks et travaux en cours		1 434	1 173	213	47	1
Clients et autres débiteurs		14 523	13 584	609	218	111
Autres actifs courants d'exploitation		5 252	5 033	252	75	(108)
Stocks et créances d'exploitation	I	21 209	19 790	1 074	341	4
Fournisseurs		(8 514)	(8 240)	(111)	(177)	14
Autres passifs courants d'exploitation		(14 177)	(12 862)	(1 142)	(131)	(42)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II	(22 691)	(21 102)	(1 253)	(308)	(28)
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes)	I + II	(1 482)	(1 311)	(179)	33	(24)
Provisions courantes		(4 741)	(4 452)	(249)	29	(69)
<i>dont part à moins d'un an des provisions non courantes</i>		<i>(193)</i>	<i>(234)</i>	<i>17</i>	<i>24</i>	<i>-</i>
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)		(6 223)	(5 764)	(428)	62	(93)

(*) Ecart de conversion principalement.

19.2 Actifs et passifs courants d'exploitation

La ventilation par échéance des actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)		31/12/2019	Échéances				
			< 1 an		> 1 an		
			1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours		1 434	590	64	364	412	4
Clients et autres débiteurs		14 523	11 438	808	1 109	1 112	55
Autres actifs courants d'exploitation		5 252	4 076	365	481	314	15
Stocks et créances d'exploitation	I	21 209	16 104	1 237	1 955	1 838	75
Fournisseurs		(8 514)	(7 266)	(496)	(433)	(312)	(6)
Autres passifs courants d'exploitation		(14 177)	(11 150)	(626)	(768)	(1 478)	(155)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II	(22 691)	(18 416)	(1 122)	(1 201)	(1 790)	(162)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	I + II	(1 482)	(2 312)	115	754	48	(87)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	Échéance					> 5 ans
		< 1 an				de 1 à 5 ans	
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois			
Stocks et travaux en cours	1 173	478	71	144	473	7	
Clients et autres débiteurs	13 584	11 347	788	695	697	56	
Autres actifs courants d'exploitation	5 033	4 098	262	287	373	14	
Stocks et créances d'exploitation	I	19 790	15 923	1 120	1 127	78	
Fournisseurs	(8 240)	(7 210)	(448)	(175)	(401)	(6)	
Autres passifs courants d'exploitation	(12 862)	(10 658)	(563)	(517)	(982)	(142)	
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II	(21 102)	(17 868)	(1 011)	(692)	(147)	
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	I + II	(1 311)	(1 945)	109	435	(69)	

Analyse des créances clients

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients	8 306	7 578
Dépréciations - créances clients	(612)	(541)
Créances clients nettes	7 694	7 036

Au 31 décembre 2019, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élevaient à 435 millions d'euros (508 millions d'euros au 31 décembre 2018). Elles sont dépréciées à hauteur de 64 millions d'euros (70 millions d'euros au 31 décembre 2018). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élevaient à 386 millions d'euros (387 millions d'euros au 31 décembre 2018) et sont dépréciées à hauteur de 276 millions d'euros (257 millions d'euros au 31 décembre 2018).

19.3 Analyse des provisions courantes

Principes comptables

Les provisions courantes sont directement liées au cycle d'exploitation. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 et comprennent la part à moins d'un an des provisions non courantes non directement liées au cycle d'exploitation.

Ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation des provisions est enregistré en « autres produits et charges financiers ».

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles concernent les sociétés concessionnaires d'autoroutes et couvrent les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles comprennent également les dépenses à effectuer par les sociétés concessionnaires de plateformes aéroportuaires (réparation des pistes, voies de circulation et autres surfaces revêtues) et sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées en fonction d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09 en France). Des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies sont constatées sur certains ouvrages.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment la garantie décennale dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et pour risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire et celles couvrant les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2018	4 172	1 741	(1 383)	(195)	48	(29)	(33)	4 322
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	827	135	(94)	(14)	47	-	2	903
Service après-vente	406	105	(99)	(30)	9	-	-	391
Pertes à terminaison et risques chantiers	1 336	738	(718)	(58)	49	-	(1)	1 346
Litiges	541	138	(114)	(52)	-	-	(1)	513
Restructurations	30	18	(17)	(3)	3	-	-	31
Autres risques courants	974	400	(298)	(39)	(1)	-	(1)	1 035
Reclassement part à moins d'un an	208	-	-	-	(16)	42	-	234
31/12/2018	4 322	1 534	(1 339)	(196)	92	42	(2)	4 452
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	903	182	(110)	(15)	(14)	-	1	946
Service après-vente	391	135	(117)	(12)	(4)	-	3	396
Pertes à terminaison et risques chantiers	1 346	804	(701)	(66)	37	-	8	1 428
Litiges	513	168	(120)	(32)	2	-	1	533
Restructurations	31	18	(14)	(6)	(2)	-	-	27
Autres risques courants	1 035	542	(321)	(56)	15	-	3	1 219
Reclassement part à moins d'un an	234	-	-	-	(24)	(17)	-	193
31/12/2019	4 452	1 849	(1 384)	(186)	11	(17)	17	4 741

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés concernent au 31 décembre 2019, pour l'essentiel, le groupe ASF pour 453 millions d'euros (418 millions d'euros au 31 décembre 2018), Cofiroute pour 269 millions d'euros (258 millions d'euros au 31 décembre 2018) et VINCI Airports pour 194 millions d'euros (189 millions d'euros au 31 décembre 2018), dont 85 millions d'euros pour le groupe ANA (74 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Les provisions pour autres risques courants comprennent des provisions relatives aux remises en état des sites et repliements de chantiers pour 195 millions d'euros (176 millions d'euros au 31 décembre 2018).

20. Provisions non courantes

Principes comptables

Les provisions non courantes sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation correspondante.

La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « provisions courantes ». La part à moins d'un an des autres avantages du personnel figure en « autres passifs courants hors exploitation ».

Détail des provisions non courantes

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2018	945	201	(140)	(32)	56	29	(6)	1 053
Risques financiers	685	4	(30)	(4)	170	-	-	826
Autres risques	576	165	(125)	(26)	(47)	-	1	544
Reclassement part à moins d'un an	(208)	-	-	-	16	(42)	-	(234)
31/12/2018	1 053	169	(155)	(29)	139	(42)	1	1 135
Risques financiers	826	20	(13)	-	145	-	-	978
Autres risques	544	120	(81)	(58)	30	-	2	557
Reclassement part à moins d'un an	(234)	-	-	-	24	17	-	(193)
31/12/2019	1 135	140	(94)	(59)	199	17	2	1 341

Provisions pour risques financiers

Les provisions pour risques financiers comprennent la quote-part du Groupe dans les situations nettes négatives des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces situations nettes négatives résultent de la mise à juste valeur dans les comptes des sociétés concernées, des instruments financiers dérivés de taux (couverture de flux de trésorerie).

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent des provisions au titre des litiges et arbitrages, dont certains sont décrits en note M. Note sur les litiges. Elles s'élèvent à 557 millions d'euros au 31 décembre 2019 (544 millions d'euros au 31 décembre 2018), dont 382 millions d'euros pour la part à plus d'un an (326 millions au 31 décembre 2018).

21. Dettes relatives aux contrats de location

Principes comptables

Au début du contrat, la dette est évaluée sur la base de la valeur actualisée des paiements restant dus au bailleur, c'est-à-dire :

- les loyers de montants fixes, sous déduction des sommes éventuellement reçues du bailleur en vue d'encourager la conclusion du contrat ;
- les loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, étant précisé que les paiements futurs sont déterminés sur la base du niveau de l'indice ou du taux à la date de commencement du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le preneur est raisonnablement certain d'exercer cette option ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation de contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

La dette peut être ré-évaluée dans les situations suivantes : révision de la durée de location ; modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain ou non de l'exercice d'une option ; ré-estimation relative aux garanties de valeur résiduelle ; révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

L'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » a conduit le Groupe à comptabiliser au 1^{er} janvier 2019, une dette au titre des contrats de location de 1 421 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019, les dettes relatives aux contrats de location s'élèvent à 1 805 millions d'euros, dont 1 311 millions d'euros pour la part à plus d'un an et 494 millions d'euros pour la part à moins d'un an.

La variation nette enregistrée au titre de la période écoulée, soit 384 millions d'euros, se décompose comme suit :

- nouvelles dettes de location : 596 millions d'euros
- entrées de périmètre : 286 millions d'euros (concerne essentiellement l'aéroport de Londres-Gatwick pour 245 millions d'euros)
- remboursements des dettes de location : (535) millions d'euros
- autres variations : 37 millions d'euros.

Échéancier des dettes de location non courantes

(en millions d'euros)	Dettes de location non courantes	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Dettes de location d'actifs immobiliers	781	225	288	267
Dettes de location d'actifs mobiliers	530	191	151	188
31/12/2019	1 311	417	439	455

22. Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et autres engagements donnés et reçus

22.1 Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Obligations d'achat et d'investissement ^(*)	538	312
Obligations rattachées à l'exploitation des carrières	119	115

(*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession (voir notes F. Branche concessions : contrats de PPP, contrats de concession et autres infrastructures).

Au 31 décembre 2018, les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élevaient à 1 500 millions d'euros, dont 1 024 millions d'euros de contrats immobiliers et 476 millions d'euros de contrats mobiliers. La réconciliation entre les engagements de location simple et la dette comptabilisée à l'ouverture du bilan au 1^{er} janvier 2019, date d'adoption par le Groupe de la norme IFRS 16 « Contrats de location », est détaillée dans la note A.4 Changement de méthodes comptables – Norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Les obligations d'achat et d'investissement, hors celles rattachées aux contrats de concession, concernent principalement Eurovia, VINCI Energies et VINCI Immobilier. La hausse de ces engagements provient principalement de l'activité de promotion immobilière de bureaux chez VINCI Immobilier et de son engagement d'achat du solde des titres de la société URBAT suite à la prise de participation de 49 % en février 2019.

Ces engagements incluent les obligations d'investissement du Groupe au titre des contrats PPP et concernent notamment le partenariat public-privé du port de pêche La Cotinière à Saint-Pierre-d'Oléron chez VINCI Construction pour 27 millions d'euros au 31 décembre 2019 (48 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Les contrats de locations de carrières exclus de la norme IFRS 16, et les droits de forage, qui concernent essentiellement Eurovia, sont présentés dans les obligations rattachées à l'exploitation des carrières.

22.2 Autres engagements donnés et reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Autres engagements donnés	1 119	1 059
Autres engagements reçus	361	265

Ces montants comprennent notamment des suretés personnelles octroyées en garantie de bonne exécution des travaux des sociétés concessionnaires décrits en note 15.1 « obligations contractuelles d'investissements et de renouvellement » et diverses cautions de nature fiscale et sociale.

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Ils sont présentés, selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

- en note F.15 Engagements hors bilan au titre des contrats de concession et de PPP ;
- en note G.16.3 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction et de services ;
- en note K.29.1 Provisions pour engagements de retraite.

I. Capitaux propres

23. Informations relatives aux capitaux propres

Politique de gestion du capital

Au cours de l'exercice 2019, VINCI a poursuivi ses rachats d'actions dans le cadre du programme approuvé par l'assemblée générale du 17 avril 2018 et du programme approuvé par l'assemblée générale du 17 avril 2019, d'une durée de 18 mois et portant sur un montant maximum de 2 milliards d'euros au cours maximum de 120 euros. Au cours de l'exercice 2019, 10 104 964 titres ont ainsi été rachetés au cours moyen de 89,07 euros, pour un montant total de 900 millions d'euros.

Les actions autodétenues (voir note I.23.2 Actions autodétenues) sont affectées au financement d'opérations de croissance externe, à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et à l'abondement de plans d'actionnariat salarié à l'international. Elles peuvent aussi faire l'objet d'annulation.

La politique d'épargne salariale de VINCI vise à faciliter l'accès des salariés du Groupe à son capital. Au 31 décembre 2019, plus de 50 % des salariés du Groupe sont actionnaires de VINCI, au travers de fonds communs de placement investis en actions VINCI (100 % en France). Ces fonds détenant 8,82 % du capital de la Société, les salariés et anciens salariés du Groupe en sont ainsi collectivement le premier actionnaire.

Il n'existe aucun covenant financier prenant en compte les capitaux propres consolidés du Groupe ou les capitaux propres de la société mère VINCI SA.

23.1 Capital social

Le capital social au 31 décembre 2019 est composé de 605 237 689 actions ordinaires d'un nominal de 2,5 euros.

Évolution du nombre d'actions composant le capital

	31/12/2019	31/12/2018
Nombre d'actions en début de période	597 515 984	591 216 948
Augmentations de capital	7 721 705	6 299 036
Annulation d'actions autodétenues		
Nombre d'actions en fin de période	605 237 689	597 515 984
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	605 237 689	597 515 984
Valeur nominale de l'action (en euros)	2,5	2,5
Actions autodétenues en direct par VINCI	50 491 699	42 749 600
<i>dont actions affectées à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'actionnariat salarié</i>	<i>21 328 744</i>	<i>13 586 645</i>

Les mouvements du capital en 2019 et 2018 se décomposent de la façon suivante :

	Augmentations (réductions) du capital (en euros)	Primes d'émissions d'apports ou de fusions (en euros)	Nombre d'actions composant le capital social
Situation au 1^{er} janvier 2018	1 478 042 370	9 989 227 862	591 216 948
Plan d'épargne du Groupe	14 511 260	433 848 415	5 804 504
Levées d'options de souscription	1 236 330	18 933 679	494 532
Situation au 31 décembre 2018	1 493 789 960	10 442 009 956	597 515 984
Plan d'épargne du Groupe	18 153 947	523 555 381	7 261 579
Levées d'options de souscription	1 150 315	16 813 004	460 126
Situation au 31 décembre 2019	1 513 094 222	10 982 378 341	605 237 689

23.2 Actions autodétenues

Principes comptables

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Les mouvements sur actions autodétenues s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Nombre d'actions en début de période	42 749 600	36 317 368
Achats d'actions	10 104 964	7 667 561
Attribution aux salariés des actions de performance 2015		(935 763)
Attribution aux salariés des actions de performance 2016	(2 009 323)	
Attribution aux salariés des actions de performance 2017	(900)	
Attribution aux salariés des actions de performance 2018	(900)	
Attribution aux salariés des actions de performance 2019	(1 050)	
Livraison abondement Castor International	(350 692)	(299 566)
Nombre d'actions en fin de période	50 491 699	42 749 600

Au 31 décembre 2019, le nombre total d'actions autodétenues s'élève à 50 491 699 actions, pour un montant de 3 083 millions d'euros comptabilisé en diminution des capitaux propres consolidés.

21 328 744 actions sont affectées à la couverture des plans d'incitation à long terme et des opérations d'actionnariat salarié et 29 162 955 actions sont destinées à être apportées en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, cédées ou annulées.

23.3 Réserves distribuables et réserve légale

Au 31 décembre 2019, les réserves distribuables et la réserve légale de VINCI SA s'établissent respectivement à 30 milliards d'euros et 150 millions d'euros (29 milliards d'euros et 150 millions d'euros au 31 décembre 2018).

23.4 Opérations reconnues directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Coûts de couverture						
Réserve à l'ouverture	2	-	2	(3)	-	(3)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I (7)	-	(7)	2	-	2
Couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net						
Réserve à l'ouverture	(663)	-	(664)	(589)	-	(590)
Variations de juste valeur attribuables aux sociétés mises en équivalence	(121)	-	(121)	1	-	1
Autres variations de juste valeur de la période	(277)	-	(277)	(93)	-	(93)
Éléments constatés en résultat	62	-	62	42	-	42
Variations de périmètre et divers	(3)	-	(3)	(24)	-	(24)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II (1 002)	-	(1 002)	(663)	-	(664)
dont réserve brute rattachée aux sociétés mises en équivalence	(671)	-	(671)	(549)	-	(549)
Réserve brute totale avant effet d'impôt (éléments pouvant être reclassés en résultat)	I+II (1 008)	-	(1 009)	(661)	-	(662)
Effet d'impôt associé	233	-	233	167	-	167
Réserve nette d'impôt (éléments pouvant être reclassés en résultat)	III (775)	-	(776)	(495)	-	(495)
Instruments de capitaux propres						
Réserve à l'ouverture	1	-	1	1	-	1
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	IV -	-	-	1	-	1
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite						
Réserve à l'ouverture	(367)	-	(367)	(346)	-	(345)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	(295)	(20)	(315)	(46)	-	(46)
Effet d'impôt associé	73	4	77	15	-	15
Variations de périmètre et divers	-	-	(1)	9	-	9
Réserve nette d'impôt à la clôture	V (589)	(17)	(606)	(367)	-	(367)
Réserve nette d'impôt totale (éléments ne pouvant être reclassés en résultat)	IV+V (589)	(17)	(606)	(366)	-	(366)
Total opérations enregistrées directement en capitaux propres	III+IV+V (1 364)	(17)	(1 381)	(861)	-	(861)

Les montants inscrits directement en capitaux propres concernent les opérations de couverture de flux de trésorerie (-884 millions d'euros), les opérations de couverture d'investissement net (-118 millions d'euros) et les gains et pertes actuariels sur engagements de retraite (-589 millions d'euros nets d'impôt).

Les opérations relatives à la couverture du risque de taux s'élèvent à -871 millions d'euros. Ces dernières comprennent :

- un montant de -214 millions d'euros concernant les filiales intégrées globalement, dont VINCI SA pour -97 millions d'euros et VINCI Autoroutes pour -72 millions d'euros ;
- un montant de -658 millions d'euros au titre des sociétés mises en équivalence, dont la société LISEA (-410 millions d'euros).

Ces opérations sont décrites en note J.27.1.2 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie.

23.5 Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2019, le Groupe détient une filiale présentant des intérêts minoritaires significatifs. Il s'agit du holding détenant indirectement 50,01% de l'aéroport de Londres-Gatwick et dont les informations financières résumées sont présentées, ci-dessous. Elles ont été établies en conformité avec les normes IFRS, ajustées le cas échéant des réévaluations de juste valeur à la date de prise de contrôle au 13 mai 2019 et des retraitements d'homogénéisation de principes comptables avec ceux du Groupe.

Les montants sont présentés avant éliminations des comptes et opérations réciproques, pour la période du 13 mai 2019 au 31 décembre 2019.

<i>(en millions d'euros)</i>	Aéroport de Londres-Gatwick
Chiffre d'affaires	697
Résultat net	172
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	86
Autres éléments du résultat global	(32)
Résultat global de l'exercice part du groupe	140
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	70
Actifs non courants	10 125
Actifs courants	77
Passifs non courants	(5 738)
Passifs courants	(544)
Actifs nets	3 920
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	1 960
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	338
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(191)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financements	(158)
Autres variations	(11)
Variation de la trésorerie nette	(22)
Dividendes versés au cours de l'exercice aux intérêts minoritaires	219

24. Dividendes

Le dividende versé par VINCI SA à ses actionnaires au titre des exercices 2019 et 2018 s'analyse de la façon suivante :

	Exercice 2019	Exercice 2018
Dividende par action <i>(en euros)</i>		
Acompte sur dividende	0,79	0,75
Solde du dividende	2,26	1,92
Dividende net global	3,05	2,67
Montant du dividende <i>(en millions d'euros)</i>		
Acompte sur dividende	440	417
Solde du dividende	1 255 (*)	1 065
Dividende net global	1 695	1 482

(*) Estimation sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au 25 janvier 2020, soit 555 305 132 actions.

VINCI a procédé au versement du solde du dividende de l'exercice 2018 le 25 avril 2019 et à celui d'un acompte sur dividende 2019 le 7 novembre 2019. Le solde à verser du dividende (2,26 euros) de l'exercice 2019 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 avril 2020 (voir note N.33 Affectation du résultat 2019).

J. Financement et gestion des risques financiers

25. Données relatives à l'endettement financier net

Principes comptables

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence, le Groupe ne comptabilise pas d'instrument financier dérivé séparément de ces contrats hôtes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en « dettes financières courantes ».

Au 31 décembre 2019, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à près de 21,7 milliards d'euros, en augmentation de 6,1 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2018. Il se décompose de la manière suivante :

Analyse par catégorie comptable	(en millions d'euros)	Note	31/12/2019			31/12/2018			
			Non courant	Courant ⁽¹⁾	Total	Non courant	Courant ⁽¹⁾	Total	
Passifs financiers évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	25.1	(23 300)	(1 795)	(25 094)	(16 588)	(1 576)	(18 164)	
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	25.1	(3 075)	(630)	(3 705)	(2 900)	(439)	(3 339)	
	Emprunts liés aux contrats de location-financement ⁽²⁾		-	-	-	(123)	(44)	(166)	
	Dettes financières long terme⁽³⁾	25.1	(26 374)	(2 425)	(28 799)	(19 611)	(2 059)	(21 669)	
	Billets de trésorerie	26.2	-	(800)	(800)	-	(1 281)	(1 281)	
	Autres dettes financières courantes	26.1	-	(50)	(50)	-	(41)	(41)	
	Découverts bancaires	26.1	-	(911)	(911)	-	(1 178)	(1 178)	
	Comptes courants financiers passifs	26.1	-	(31)	(31)	-	(77)	(77)	
	I - Dettes financières brutes			(26 374)	(4 217)	(30 591)	(19 611)	(4 635)	(24 246)
	<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>			<i>(889)</i>	<i>(10)</i>	<i>(898)</i>	<i>(413)</i>	<i>(27)</i>	<i>(440)</i>
<i>dont incidence de la mise à la juste valeur des dettes de Gatwick dans les comptes consolidés de VINCI⁽⁴⁾</i>			<i>(516)</i>	<i>-</i>	<i>(516)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	
Actifs financiers au coût amorti	Prêts et créances financières collatéralisés		4	-	4	-	-	-	
	Comptes courants financiers actifs	26.1	-	47	47	-	29	29	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers de gestion de trésorerie	26.1	-	239	239	-	216	216	
	Équivalents de trésorerie	26.1	-	3 083	3 083	-	3 595	3 595	
	Disponibilités	26.1	-	5 174	5 174	-	4 364	4 364	
II - Actifs financiers			4	8 543	8 548	-	8 204	8 204	
Dérivés	Instrument dérivé passif	27	(473)	(399)	(872)	(206)	(76)	(282)	
	Instrument dérivé actif	27	1 051	210	1 261	511	258	769	
	III - Instruments dérivés		579	(189)	390	305	182	487	
Endettement financier net (I+II+III)			(25 791)	4 137	(21 654)	(19 305)	3 751	(15 554)	
<i>Répartition par branche de l'endettement financier net</i>									
	<i>Concessions</i>		<i>(35 783)</i>	<i>1 831</i>	<i>(33 952)</i>	<i>(26 698)</i>	<i>(331)</i>	<i>(27 029)</i>	
	<i>Contracting</i>		<i>(4 093)</i>	<i>3 924</i>	<i>(168)</i>	<i>(4 227)</i>	<i>3 319</i>	<i>(908)</i>	
	<i>Holdings et immobilier</i>		<i>14 084</i>	<i>(1 618)</i>	<i>12 466</i>	<i>11 619</i>	<i>763</i>	<i>12 382</i>	

(1) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(2) À la suite de l'application d'IFRS 16 « Contrats de location », les emprunts liés aux contrats de location-financement IAS 17 sont désormais présentés en Dettes de location (voir note H 21 Dettes relatives aux contrats de location).

(3) Y compris part à moins d'un an.

(4) Suite à la prise de contrôle de l'aéroport de Londres-Gatwick par VINCI Airports.

Évolution de l'endettement financier net :

(en millions d'euros)	Variations « non cash »								Réf.	Clôture
	Ouverture	Flux de trésorerie	Variations de périmètre	Effets de change	Variations de juste valeur	Autres variations	Total « non cash »			
Emprunts obligataires	(16 588)	(3 386)	(3)	(3 384)	(107)	(476)	641	(3 326)	(4)	(23 300)
Autres emprunts et dettes financières	(3 023)	627	(3)	(941)	6	-	257	(678)	(4)	(3 075)
Dettes financières courantes	(4 635)	1 456		(191)	(28)	17	(837)	(1 039)		(4 217)
<i>dont part à moins d'un an des dettes long terme</i>	(1 762)	516	(3)	(16)	(3)	17	(794)	(796)	(4)	(2 042)
<i>dont dettes financières courantes à l'origine</i>	(1 398)	631	(2)	(128)	9	-	5	(113)	(4)	(881)
<i>dont ICNE sur dettes bancaires</i>	(297)	-	(4)	(39)	(3)	-	(45)	(86)	(4)	(384)
<i>dont découverts bancaires</i>	(1 178)	310	(1)	(9)	(31)	-	(3)	(43)	(1)	(911)
Prêts et créances collatéralisés	-	2	(4)	-	-	-	2	2	(4)	4
Actifs financiers de gestion de trésorerie	245	-		54	3	-	(15)	42		287
<i>dont actifs financiers de gestion de trésorerie (hors ICNE)</i>	244	-	(2)	54	3	-	(15)	42	(4)	286
<i>dont ICNE sur actifs financiers de gestion</i>	-	-	(4)	-	-	-	-	-	(4)	-
Disponibilités et équivalents de trésorerie	7 960	152	(1)	89	45	1	10	146	(1)	8 257
Instruments dérivés	487	(47)		(305)	(46)	311	(11)	(50)		390
<i>dont juste valeur des instruments dérivés</i>	353	(47)	(3)	(306)	(46)	311	-	(41)	(4)	265
<i>dont ICNE sur instruments dérivés</i>	134	-	(4)	2	-	-	(11)	(9)	(4)	125
Endettement financier net	(15 554)	(1 196)	(5)	(4 678)	(126)	(147)	47	(4 903)	(5)	(21 654)

Les variations de périmètre (-4 678 millions d'euros) sont principalement liées à l'intégration de l'aéroport de Londres-Gatwick. Les flux de trésorerie de la période (-1 196 millions d'euros) s'expliquent par les émissions obligataires réalisées par le Groupe afin de financer l'acquisition de l'aéroport de Londres-Gatwick et les refinancements des acquisitions en dollars US réalisées en 2018, compensées par des remboursements de dettes à long terme et une diminution de l'encours des billets de trésorerie.

Le tableau ci-dessous permet de réconcilier les variations de l'endettement financier net avec le tableau des flux de trésorerie.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les flux de financement du TFT

(en millions d'euros)	Réf.	Exercice 2019
Variation de la trésorerie nette	(1)	564
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	(2)	630
(Émission) remboursement d'emprunts	(3)	(2 291)
Autres variations	(4)	(5 004)
Variation de l'endettement financier net	(5)	(6 100)

25.1 Détail des dettes financières à long terme par branche d'activité

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2019 (y compris la part à moins d'un an) se décomposent ainsi, par branche :

(en millions d'euros)	31/12/2019				31/12/2018			
	Concessions	Contracting	Holdings et VINCI Immobilier	Total	Concessions	Contracting	Holdings et VINCI Immobilier	Total
Emprunts obligataires	(18 054)	-	(7 040)	(25 094)	(14 238)	-	(3 926)	(18 164)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(3 338)	(112)	(255)	(3 705)	(3 012)	(81)	(246)	(3 339)
Emprunts liés aux contrats de location-financement ^(*)	-	-	-	-	(22)	(144)	(1)	(166)
Dettes financières à long terme	(21 392)	(113)	(7 295)	(28 799)	(17 272)	(225)	(4 172)	(21 669)

(*) Suite à l'application d'IFRS 16 « Contrats de location », les emprunts liés aux contrats de location-financement IAS 17 sont désormais présentés en Dettes de location (voir note H21 Dettes relatives aux contrats de location).

Les dettes financières à long terme s'élevaient à 28,8 milliards d'euros au 31 décembre 2019, en hausse de 7,1 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2018 (21,7 milliards d'euros). Cette évolution est principalement liée aux opérations suivantes :

- VINCI SA a émis, dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Notes) :
 - en janvier, un emprunt obligataire pour 950 millions d'euros à 10 ans, assorti d'un coupon de 1,625 % ;
 - en mars, deux emprunts obligataires inauguraux pour 800 millions de livres sterling, soit deux souches de 400 millions de livres sterling chacune, l'une à échéance mars 2027 et assortie d'un coupon de 2,25 %, et l'autre à échéance septembre 2034 et assortie d'un coupon de 2,75 % ;
 - en mars, un placement privé de 75 millions d'euros indexé sur le CMS 20 ans.

VINCI SA a également réalisé une émission obligataire inaugurale (144A), en avril, pour 1 milliard de dollars US à échéance avril 2029, assortie d'un coupon annuel de 3,750 %.

VINCI SA a remboursé en janvier un placement privé de 75 millions d'euros mis en place en 2012 au taux de 4,15 % ;

- ASF a émis en février, dans le cadre de son programme EMTN, un emprunt obligataire de 1 milliard d'euros à 12 ans en février, assorti d'un coupon de 1,375 % et a remboursé au cours du 1^{er} trimestre un placement privé de 200 millions d'euros à 4,961 % et un emprunt obligataire de 970 millions d'euros à 7,375 %.

ASF a remboursé 105 millions d'euros à la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ;

- Cofiroute a remboursé 254 millions d'euros à la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ;
- Lamsac, société concessionnaire de voie express à Lima au Pérou a mis en place, en mars, un crédit relais de 1,2 milliard de soles à 18 mois ;
- Les dettes reprises suite à l'intégration de l'aéroport de Londres-Gatwick, en mai 2019, composées notamment de huit emprunts obligataires d'un montant total de 2,5 milliards de livres sterling avec des échéances s'échelonnant entre 2024 et 2048 au taux moyen de 4,625 % et d'une ligne de crédit de 300 millions de livres sterling utilisée à hauteur de 85 millions de livres sterling au 31 décembre 2019.

En juillet 2019, Gatwick a émis un nouvel emprunt obligataire de 300 millions de livres sterling à 30 ans, assorti d'un coupon annuel de 2,875 %.

Le détail des principales dettes financières du Groupe est présenté dans les tableaux ci-après :

Concessions

(en millions d'euros)	31/12/2019					31/12/2018		
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Capital restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Capital restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires I				16 789	18 054	309	13 676	14 238
Groupe ASF				9 307	9 916	162	9 495	10 028
dont :								
ASF émission obligataire et assimilation 2007	EUR	5,6 %	juillet 2022	1 575	1 719	44	1 575	1 752
ASF Émission obligataire et assimilation 2009	EUR	7,4 %	mars 2019			-	970	1 028
ASF Émission obligataire et assimilation 2010	EUR	4,1 %	avril 2020	650	676	19	650	697
ASF émission obligataire 2013	EUR	2,9 %	janvier 2023	700	759	19	700	763
ASF émission obligataire 2014	EUR	3,0 %	janvier 2024	600	614	17	600	613
ASF émission obligataire 2016	EUR	1,0 %	mai 2026	500	517	3	500	497
ASF émission obligataire 2017	EUR	1,1 %	avril 2026	500	502	4	500	502
ASF émission obligataire 2017	EUR	1,3 %	janvier 2027	1 000	1 004	12	1 000	1 003
ASF émission obligataire 2018	EUR	1,4 %	juin 2028	700	746	5	700	706
ASF émission obligataire 2018	EUR	1,4 %	janvier 2030	1 000	1 090	13	1 000	1 016
ASF émission obligataire 2019	EUR	1,4 %	février 2031	1 000	1 054	12		
Cofiroute				3 157	3 233	39	3 157	3 187
dont :								
Émission obligataire 2006 et assimilation 2007	EUR	5,0 %	mai 2021	1 100	1 154	33	1 100	1 166
Emission obligataire 2016	EUR	0,4 %	février 2025	650	652	2	650	648
Emission obligataire 2016	EUR	0,8 %	septembre 2028	650	661	2	650	619
Emission obligataire 2017	EUR	1,1 %	octobre 2027	750	760	2	750	746
Arcour				410	407	-	415	412
dont Arcour 2017	EUR	2,8 %	novembre 2047	410	407	-	415	412
VINCI Airports				3 573	4 140	108	277	271
Aerodom 2017	USD	6,8 %	mars 2029	282	277	-	277	271
Gatwick Airport Limited 2011	GBP	6,1 %	mars 2026	353	367	18		
Gatwick Airport Limited 2011	GBP	6,5 %	mars 2041	353	350	3		
Gatwick Airport Limited 2012	GBP	5,3 %	janvier 2024	353	368	17		
Gatwick Airport Limited 2012	GBP	5,8 %	janvier 2037	353	363	19		
Gatwick Airport Limited 2014	GBP	4,6 %	mars 2034	411	419	15		
Gatwick Airport Limited 2016	GBP	2,6 %	octobre 2046	353	349	2		
Gatwick Airport Limited 2017	GBP	3,1 %	septembre 2039	411	427	19		
Gatwick Airport Limited 2018	GBP	3,3 %	février 2048	353	355	10		
Gatwick Airport Limited 2019	GBP	2,9 %	juillet 2049	353	349	5		
Autres concessions				343	357	-	333	342
dont Lamsac 2012	PEN	inflation	juin 2037	246	238	-	239	248
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières II				3 381	3 338	6	3 066	3 012
Groupe ASF				588	576	-	691	671
Cofiroute				462	461	3	716	714
Arcour				188	170	-	190	171
Arcos				219	215	-		(3)
VINCI Airports				1 248	1 235	2	1 090	1 084
dont groupe ADL - Aéroports de Lyon yc ADLP				314	314	1	327	326
dont Aerodom 2017	USD	L3M	mars 2024	181	176	-	146	143
dont VINCI Airports Serbia 2018				288	280	-	288	288
Autres concessions				676	682	-	381	376
dont LAMSAC 2019	PEN	5,3 %	septembre 2020	321	331	-		
Emprunts liés aux contrats de location-financement III							22	22
Dettes financières à long terme I+II+III				20 170	21 392	315	16 764	17 272

Holdings

	31/12/2019					31/12/2018		
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Capital restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Capital restant dû	Valeur au bilan
<i>(en millions d'euros)</i>								
Emprunts obligataires I				6 689	7 040	66	3 916	3 926
VINCI SA				6 689	7 040	66	3 916	3 926
dont :								
Émission obligataire 2012	EUR	3,4 %	mars 2020	750	772	19	750	784
Émission obligataire et assimilation 2017 (*)	USD	0,4 %	février 2022	662	625	1	662	596
Émission obligataire 2018	EUR	1,0 %	septembre 2025	750	778	2	750	755
Émission obligataire et assimilation 2018	EUR	1,8 %	septembre 2030	1 100	1 202	5	1 100	1 115
Emission obligataire 2019	GBP	2,3 %	mars 2027	468	476	8		
Emission obligataire 2019	EUR	1,6 %	janvier 2029	950	1 011	15		
Emission obligataire 2019	USD	3,8 %	avril 2029	887	940	8		
Emission obligataire 2019	GBP	2,8 %	septembre 2034	468	470	4		
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières II				267	255	1	263	247
VINCI SA				267	255	1	262	246
Dettes financières à long terme I+II				6 956	7 295	67	4 179	4 172

(*) Correspondant aux émissions obligataires convertibles en actions sans effet dilutif.

Répartition des dettes financières à long terme par devise

Au 31 décembre 2019, 59 % de la dette financière à long terme du Groupe est libellée en euros, 26 % en livre sterling et 9 % en dollar US. Les dettes en devises portées par les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'euro (principalement VINCI et ASF) ont majoritairement été couvertes dès leur émission et ne génèrent pas de risque de change. En règle générale, le financement des activités du Groupe à l'étranger est assuré au moyen de financements en monnaie locale.

25.2 Analyse de l'échéancier de l'endettement financier net

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêts associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2019, s'analyse comme suit :

	31/12/2019					
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts (*)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>						
Emprunts obligataires						
Capital	(25 094)	(23 477)	(1 414)	(1 362)	(4 453)	(16 249)
Flux d'intérêts	-	(5 686)	(640)	(587)	(1 375)	(3 084)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						
Capital	(3 705)	(3 760)	(623)	(252)	(1 322)	(1 563)
Flux d'intérêts	-	(330)	(62)	(39)	(100)	(129)
Dettes financières à long terme	(28 799)	(33 254)	(2 739)	(2 240)	(7 249)	(21 025)
Billets de trésorerie	(800)	(800)	(800)	-	-	-
Autres dettes financières courantes	(50)	(50)	(50)	-	-	-
Découverts bancaires	(911)	(911)	(911)	-	-	-
Comptes courants financiers passifs	(31)	(31)	(31)	-	-	-
Dettes financières I	(30 591)	(35 047)	(4 531)	(2 240)	(7 249)	(21 025)
Actifs financiers II	8 548 (**)	8 548	8 548			
Instruments dérivés passifs	(872)	(78)	(40)	(29)	(43)	33
Instruments dérivés actifs	1 261	1 431	234	204	450	542
Instruments financiers dérivés III	390	1 352	195	175	407	576
Endettement financier net I+II+III	(21 654)					

(*) Pour les instruments financiers dérivés, les montants correspondent uniquement aux flux d'intérêts.

(**) Dont 8,5 milliards d'euros à moins de trois mois principalement composés d'équivalents de trésorerie pour 3,1 milliards d'euros et de disponibilités pour 5,2 milliards d'euros (voir note 1.26.1 Trésorerie nette gérée).

Au 31 décembre 2019, la maturité moyenne de la dette financière à long terme du Groupe est de 8,1 ans (6,4 ans au 31 décembre 2018). Elle est de 8,5 ans pour les filiales concessionnaires, de 2 ans pour le contracting et de 7,2 ans pour les holdings et VINCI Immobilier.

25.3 Notations de crédit et covenants financiers

Notations de crédit

Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

	Agence	Notation		
		Long terme	Perspective	Court terme
VINCI SA	Standard & Poor's	A -	Positive	A2
	Moody's	A3	Stable	P1
ASF	Standard & Poor's	A -	Positive	A2
	Moody's	A3	Stable	
Cofiroute	Standard & Poor's	A -	Positive	A2
Gatwick Funding Limited (*)	Moody's	Baa1	Stable	
	Fitch	BBB +		

(*) Société portant les financements de l'aéroport de Londres-Gatwick.

Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios financiers ; ces derniers sont respectés au 31 décembre 2019.

D'autres contrats de financement, conclus par des entités du Groupe, prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

26. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, des placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose d'un montant de 15,0 milliards d'euros de ressources disponibles, dont près de 6,8 milliards d'euros de trésorerie nette gérée et 8,3 milliards d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées disponibles. Ces ressources disponibles permettent au Groupe de gérer son risque de liquidité (voir note J.25.2 Analyse de l'échéancier de l'endettement financier net).

26.1 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie et les billets de trésorerie émis, s'analyse comme suit :

	31/12/2019			
(en millions d'euros)	Concessions	Contracting	Holdings et VINCI Immobilier	Total
Équivalents de trésorerie	305	99	2 680	3 083
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	-	13	983	996
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine ^(*)	305	86	1 696	2 087
Disponibilités	845	2 527	1 801	5 174
Découverts bancaires	(3)	(817)	(91)	(911)
Trésorerie nette	1 146	1 809	4 390	7 346
Actifs financiers de gestion de trésorerie	37	56	146	239
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) ^(**)	-	43	145	188
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	32	1	1	34
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	5	12	-	17
Billets de trésorerie émis	-	-	(800)	(800)
Autres dettes financières courantes	(8)	(41)	-	(50)
Solde des comptes courants de trésorerie	2 425	2 156	(4 564)	16
Trésorerie nette gérée	3 600	3 981	(829)	6 751

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(**) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

	31/12/2018			
(en millions d'euros)	Concessions	Contracting	Holdings et VINCI Immobilier	Total
Équivalents de trésorerie	64	248	3 283	3 595
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	-	1	1 407	1 409
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine ^(*)	64	247	1 876	2 187
Disponibilités	684	2 316	1 364	4 364
Découverts bancaires	-	(992)	(186)	(1 178)
Trésorerie nette	748	1 573	4 461	6 782
Actifs financiers de gestion de trésorerie	119	96	1	216
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) ^(**)	-	34	-	34
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	8	45	1	54
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	111	17	-	128
Billets de trésorerie émis	-	-	(1 281)	(1 281)
Autres dettes financières courantes	(17)	(23)	-	(41)
Solde des comptes courants de trésorerie	585	1 761	(2 394)	(49)
Trésorerie nette gérée	1 435	3 407	786	5 628

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(**) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des comptes rémunérés, des dépôts à terme ou des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque faible sur le capital. Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie nette sont suivis régulièrement au travers d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

Au 31 décembre 2019, la trésorerie nette gérée par VINCI SA s'élève à 2,8 milliards d'euros, provenant essentiellement des excédents de trésorerie remontés des filiales françaises au travers d'un système de cash pooling. Par ailleurs, VINCI Finance International, filiale à 100 % de VINCI, qui centralise les excédents de trésorerie des filiales étrangères, gère au 31 décembre 2019 un encours de placements et de trésorerie de 0,9 milliard d'euros. Ces dispositifs de centralisation permettent à la fois d'optimiser la gestion des ressources financières au niveau du Groupe et de mieux maîtriser les risques liés aux contreparties et aux supports de placements utilisés.

Les placements des autres filiales sont gérés de manière décentralisée dans le respect des lignes directrices et des instructions émises par VINCI, qui définissent les supports de placements et les contreparties autorisés. Au 31 décembre 2019, ces placements représentent un encours de près de 3 milliards d'euros, dont 1,2 milliard d'euros pour les concessions et 1,8 milliard d'euros pour le contracting.

26.2 Autres ressources disponibles

Lignes de crédit revolver

VINCI dispose d'une ligne de crédit revolver, syndiquée de 8 milliards d'euros, assortie de deux options d'extension d'un an à la discrétion des prêteurs. Après la première extension notifiée en novembre 2019, la ligne est à échéance novembre 2024. Elle ne comporte aucune clause de défaut relative au non-respect de ratios financiers. Cette ligne de crédit n'est pas utilisée au 31 décembre 2019.

La société aéroportuaire Londres-Gatwick détient une ligne de crédit de 300 millions de livres sterling assortie de deux options d'extension d'un an à la discrétion de l'emprunteur. Après la première extension notifiée en juin 2019 la ligne est à échéance juin 2024. Cette ligne est utilisée à hauteur de 85 millions de livres sterling au 31 décembre 2019.

Billets de trésorerie

VINCI SA dispose d'un programme de billets de trésorerie de 5 milliards d'euros, noté A2 par Standard & Poor's et P1 par Moody's. Au 31 décembre 2019, ce programme est utilisé à hauteur de 0,8 milliard d'euros.

27. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Règles de gestion

VINCI a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels il est exposé, et notamment du risque de taux d'intérêt.

En application des règles définies par la direction Financière du Groupe, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers relève des entités opérationnelles. En revanche, la gestion des produits dérivés est, en règle générale, normalement assurée par la direction Financière du Groupe pour le compte des filiales concernées.

Pour les entités présentant une exposition aux risques financiers les plus significatifs (VINCI SA, ASF, Cofiroute, VINCI Finance International), des comités de trésorerie auxquels participent les directions financières de VINCI SA et des entités concernées analysent régulièrement les principales expositions et décident des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés.

Principes comptables

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable si les conditions prévues par la norme IFRS 9 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être documenté, ainsi que les potentielles sources d'inefficacité ;
- l'inefficacité rétrospective doit être mesurée à chaque arrêté.

Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon la qualification comptable de l'instrument de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Le Groupe applique les dispositions permises ou requises par IFRS 9, pour le traitement des coûts de couverture de tous les instruments qualifiés comptablement.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées dans le compte de résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert l'est également (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent dans les mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue et hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en autres éléments du résultat global (OCI) pour la « part efficace » et en compte de résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres (OCI) sont reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le coût de l'endettement financier net pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert se réalise.

Lorsque l'inefficacité de la relation de couverture conduit à sa déqualification, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument de couverture sont maintenus en capitaux propres (OCI) et reclassés au compte de résultat au même rythme que la survenance des flux couverts, les variations ultérieures de juste valeur sont enregistrées directement en compte de résultat. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres (OCI) sont enregistrés au compte de résultat.

La couverture d'un investissement net consiste à couvrir le risque de change afférent à la situation nette d'une participation dans une filiale étrangère consolidée hors zone euro. Les variations de valeur de l'instrument de couverture sont inscrites en capitaux propres en « écarts de conversion » pour la part efficace. La part des variations de valeur de l'instrument de couverture considérée comme « inefficace » est enregistrée dans le coût de l'endettement financier net. Les écarts de conversion liés aux variations de valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisés en compte de résultat lors de la sortie du périmètre de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en compte de résultat.

Les Cross Currency Swaps sont considérés comme des instruments de taux lorsqu'ils sont qualifiés comptablement de couverture de juste valeur ou de flux futurs, ou considérés comme des instruments de change pour les autres cas.

Instruments dérivés

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Poste du bilan	Note	31/12/2019			31/12/2018		
			Actif	Passif	Juste valeur (*)	Actif	Passif	Juste valeur (*)
Dérivés liés à l'endettement financier net								
Dérivés de taux : couverture de juste valeur		27.1.2	1 051	37	1 014	620	83	537
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie		27.1.2	-	227	(227)	-	81	(81)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture		27.1.3	65	59	6	85	62	23
Dérivés de taux	Endettement financier net		1 116	323	792	705	226	479
Dérivés de change : couverture de juste valeur		27.2	-	-	-	-	-	-
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie		27.2	-	-	-	-	-	-
Dérivés de change : couverture d'investissement net		27.2	2	111	(108)	5	8	(2)
Dérivés de change : non qualifiés de couverture		27.2	8	13	(4)	23	11	13
Dérivés de change	Endettement financier net		11	124	(113)	29	18	11
Autres dérivés	Endettement financier net		135	424	(290)	35	37	(2)
Dérivés liés aux flux opérationnels								
Dérivés de change : couverture de juste valeur		27.2	5	1	3	6	3	3
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie		27.2	-	3	(3)	1	4	(2)
Dérivés de change : non qualifiés de couverture		27.2	-	-	-	-	-	-
Dérivés de change	Besoin en fonds de roulement		5	5	-	7	7	1
Autres dérivés	Besoin en fonds de roulement		-	-	-	-	2	(1)
Total des instruments dérivés			1 266	876	390	776	290	487

(*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 125 millions d'euros au 31 décembre 2019 et 134 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Autres instruments de couverture

Le risque de change patrimonial, afférent à la détention d'actifs en devise, est en règle générale, et en fonction des possibilités, couvert par des dettes financières libellées dans la même devise.

27.1 Gestion du risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du Groupe en distinguant les concessions, les activités de contracting et les holdings, ces différentes entités présentant des profils financiers différents.

Pour les filiales concessionnaires, le risque de taux d'intérêt est géré selon deux horizons : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est de limiter l'impact du coût de la dette sur le résultat de l'exercice.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire en sorte que la répartition taux fixe-taux variable de la dette soit ajustée en fonction du niveau d'endettement ; la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

S'agissant des pôles du contracting et des holdings, elles se caractérisent par un excédent de trésorerie opérationnel net structurel. Pour ces activités, l'objectif est de veiller au bon adossement en termes de maturité des actifs et des passifs financiers.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêt (swaps) dont les dates de départ peuvent être éventuellement décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent selon les cas être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture au sens des normes IFRS. Le Groupe veille à ce que la part inefficace des couvertures ne soit pas significative.

Au 31 décembre 2019, le Groupe applique les modalités permises par les amendements à IFRS 7 et IFRS 9 « Réforme des taux benchmark » permettant de ne pas tenir compte des effets de la réforme des taux, notamment dans l'appréciation du caractère hautement probable des flux d'intérêts couverts, jusqu'à ce que la transition vers les nouveaux indices soit effective. Cela conduit à maintenir la qualification des swaps de taux en comptabilité de couverture.

Les principaux indices utilisés par le Groupe et concernés par la réforme sont l'Euribor, le Libor USD, le Libor GBP et le Libor CHF.

Le Groupe est en cours de négociations avec ses contreparties afin de prendre en compte ces changements d'indices.

Les montants des couvertures affectées par la réforme sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

27.1.1 Dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt et sensibilité au risque de taux

Caractéristiques de la dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2019, de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou lié à l'inflation, et la part à taux variable avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										Total	
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Dette	Taux	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux			
Concessions	17 784	88 %	3,08 %	246	1 %	6,45 %	2 141	11 %	1,64 %	20 170	2,97 %	
Contracting	97	87 %	3,03 %	-	-	-	15	13 %	0,00 %	112	2,63 %	
Holdings	6 363	91 %	2,14 %	-	-	-	592	9 %	1,49 %	6 955	2,09 %	
Total au 31/12/2019	24 244	89 %	2,83 %	246	1 %	6,45 %	2 748	10 %	1,60 %	27 237	2,74 %	
Total au 31/12/2018	18 113	86 %	3,03 %	431	2 %	8,10 %	2 481	12 %	1,65 %	21 025	2,97 %	

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										Total	
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Dette	Taux	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux			
Concessions	10 877	54 %	3,31 %	274	1 %	5,29 %	9 019	45 %	0,81 %	20 170	2,22 %	
Contracting	97	87 %	3,03 %	-	-	-	15	13 %	0,00 %	112	2,63 %	
Holdings	4 230	61 %	2,44 %	-	-	-	2 725	39 %	1,25 %	6 955	1,98 %	
Total au 31/12/2019	15 204	56 %	3,07 %	274	1 %	5,29 %	11 759	43 %	0,91 %	27 237	2,16 %	
Total au 31/12/2018	7 728	37 %	3,87 %	262	1 %	5,99 %	13 035	62 %	0,76 %	21 025	1,88 %	

Sensibilité au risque de taux

VINCI est soumis au risque de variation des taux d'intérêt sur son résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération n'excède pas la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat (pour la part efficace).

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2019 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2019			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps
Dettes à taux variable après couverture comptable	(26)	26	-	-
Actifs à taux variable après couverture comptable	13	(13)	-	-
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	10	(10)	-	-
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-	-	138	(138)
Total	(4)	4	138	(138)

27.1.2 Description des opérations de couverture

Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur qui comprennent des swaps de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable et des cross currency swaps, ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	Juste valeur	Notionnel	Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable (yc Cross Currency Swap)			
			< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Au 31/12/2019	1 014	17 536	1 254	533	2 317	13 433
Au 31/12/2018	537	12 769	1 301	1 163	2 556	7 749

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe d'ASF, VINCI SA et Cofiroute.

Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il peut procéder à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de « couvertures de flux de trésorerie ».

Ainsi, le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer le coût des dettes existantes à taux variables. Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

En avril 2018, Arcos, avait mis en place des swaps à départ décalé en 2020 en couverture de son financement avec des échéances allant jusqu'en 2037. Ces swaps, d'un notional de 295 millions d'euros, ont pour objet de fixer les coupons des émissions des dettes futures considérées comme hautement probables. Au 31 décembre 2019, la juste valeur du portefeuille de ces swaps est de -48 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2019					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe (yc Cross Currency Swap)	(224)	13 681	2 312	3 252	740	7 377
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	(3)	28	4	4	14	6
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(227)	13 709	2 316	3 256	754	7 384
<i>Dont couvertures de flux de trésorerie certains</i>	<i>(179)</i>	<i>13 414</i>	<i>2 315</i>	<i>3 255</i>	<i>747</i>	<i>7 097</i>
<i>Dont couvertures de flux de trésorerie hautement probables</i>	<i>(48)</i>	<i>295</i>	<i>-</i>	<i>1</i>	<i>7</i>	<i>287</i>

(en millions d'euros)	31/12/2018					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	(78)	3 340	(17)	2 242	456	659
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	(3)	32	4	4	13	11
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(81)	3 371	(14)	2 246	469	670
<i>Dont couvertures de flux de trésorerie certains</i>	<i>(80)</i>	<i>1 371</i>	<i>(7)</i>	<i>255</i>	<i>483</i>	<i>641</i>
<i>Dont couvertures de flux de trésorerie hautement probables</i>	<i>(1)</i>	<i>2 000</i>	<i>(6)</i>	<i>1 991</i>	<i>(14)</i>	<i>30</i>

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2019 au titre des produits dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

(en millions d'euros)	Montant inscrit en capitaux propres des sociétés contrôlées	Montant repris en compte de résultat			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(214)	(29)	(40)	(10)	(134)
<i>Dont couverture de flux de trésorerie certains</i>	<i>(165)</i>	<i>(29)</i>	<i>(40)</i>	<i>(9)</i>	<i>(87)</i>
<i>Dont couverture de flux de trésorerie hautement probables</i>	<i>(48)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(1)</i>	<i>(47)</i>

27.1.3 Description des opérations non qualifiées de couverture

(en millions d'euros)	Swaps de taux d'intérêt					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
31/12/2019	6	425	-	-	350	75
31/12/2018	23	1 000	1 000	-	-	-

Au 31 décembre 2019, les instruments dérivés non qualifiés correspondent notamment aux swaps de précoverture chez Arcour, pour lesquels les critères de qualification n'étaient plus respectés.

27.2 Gestion du risque de change

Nature des risques de change auxquels le Groupe est exposé

Le chiffre d'affaires de VINCI est réalisé à hauteur de près de 68,1 % dans la zone euro. Les contrats en dehors de la zone euro sont généralement exécutés en devises locales s'agissant de l'activité des filiales locales, et le plus souvent en euros et en dollars, lorsqu'il s'agit de grands chantiers à l'exportation. L'exposition du Groupe au risque de change est donc limitée.

La politique de gestion du risque de change de VINCI consiste à couvrir le « risque transactionnel » lié aux flux commerciaux ou financiers des filiales libellés dans des devises autres que leur monnaie fonctionnelle.

La stratégie du Groupe vise à minimiser le risque de change patrimonial. Un suivi régulier permet d'ajuster le niveau de couverture aux expositions en devises des actifs nets détenus. Chaque nouvel investissement fait l'objet d'une analyse de risque pour décider ou non de la couverture, qui prend la forme de financements en EUR transformés en devises ou de financements directement en devise.

Détail des produits dérivés de change liés à l'endettement financier net

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe notamment pour la couverture de ses opérations financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2019					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Change à terme	-	18	18	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	-	18	18	-	-	-
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(108)	3 039	866	15	630	1 528
Change à terme	-	59	59	-	-	-
Couverture d'investissement net	(108)	3 098	925	15	630	1 528
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(4)	433	47	88	298	-
Change à terme	-	282	282	-	-	-
Dérivés de change non qualifiés comptablement de couverture	(4)	714	328	88	298	-
Total instruments dérivés de change	(113)	3 830	1 271	103	928	1 528

(en millions d'euros)	31/12/2018					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Change à terme	-	17	17	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	-	17	17	-	-	-
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(1)	195	-	-	195	-
Change à terme	(1)	680	680	-	-	-
Couverture d'investissement net	(2)	875	680	-	195	-
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	15	636	56	20	560	-
Change à terme	(2)	801	801	-	-	-
Dérivés de change non qualifiés comptablement de couverture	13	1 437	857	20	560	-
Total instruments dérivés de change	11	2 330	1 555	20	755	-

Détail des couvertures qualifiées dans une relation de couverture d'investissement net à l'étranger

Le tableau suivant présente les principales couvertures de risque patrimonial du Groupe :

(en millions d'euros)	31/12/2019				
	GBP (livre sterling)	USD (dollar américain)	JPY (yen)	SGD (dollar singapourien)	SEK (couronne suédoise)
Notionnel des dérivés qualifiés en NIH ^(*)	2 792	62	-	119	92
Nominal des dettes qualifiées en NIH ^(*)	940	1 003	140	-	-

^(*) NIH : Net investment hedge, couverture de risque patrimonial.

Le Groupe couvre l'actif net de ses principales filiales en devise étrangère, notamment ses filiales ayant pour monnaie fonctionnelle le dollar américain (USD), la livre sterling (GBP), le dollar singapourien (SGD), les devises scandinaves, du Japon, d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

Au 31 décembre 2019, les principales couvertures d'investissement net concernent la couverture des acquisitions :

- chez VINCI Airports : exposition en GBP liée à l'aéroport de Londres-Gatwick et à l'aéroport de Belfast et exposition en USD liée à Aerodrom ;
- chez Eurovia : exposition en USD liée à la division Plants & Paving de Lane Construction ;
- chez VINCI Energies : exposition en USD liée à PrimeLine Utility Services.

Analyse de l'exposition au risque de change opérationnel

Le tableau suivant présente les principales expositions au risque de change au 31 décembre 2019 :

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2019				
Devises	USD (dollar américain)	NZD (dollar néo-zélandais)	GBP (livre sterling)	MAD (dirham marocain)	CLP (peso chilien)	
Cours de clôture	1,1234	1,6653	0,8508	10,781	844,86	
Exposition	124	61	54	(29)	(18)	
Couverture	25	-	(18)	7	-	
Position nette	149	61	36	(22)	(18)	

Compte tenu d'une exposition résiduelle sur certains actifs non couverts, une appréciation des devises par rapport à l'euro de 10 % aurait un impact positif de 23 millions d'euros sur le résultat avant impôt.

Détail des produits dérivés de change liés aux flux opérationnels

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe notamment pour la couverture de ses flux opérationnels s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2019				
Devises	PLN/EUR	COP/EUR	USD/EUR	CAD/EUR	GBP/EUR	
Juste valeur	2	1	(1)	(1)	(1)	
Notionnel	79	38	119	43	23	
Maturité moyenne (en mois)	6	1	6	18	4	
Achat/Vente	Achat/Vente	Achat/Vente	Achat/Vente	Vente	Achat/Vente	

27.3 Gestion du risque de crédit et de contrepartie

VINCI est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme et valeurs mobilières de placement essentiellement), de la souscription de produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et de créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Environ un tiers du chiffre d'affaires consolidé est réalisé auprès de clients publics ou parapublics. Par ailleurs, VINCI considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires de VINCI. À l'export, le risque de non-paiement est couvert, dans la mesure du possible, par des assurances appropriées (Coface, crédits documentaires, autres assurances). L'analyse des créances clients est présentée dans la note H.19.2 Analyse des créances clients.

Instruments financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers de placement des disponibilités et de produits dérivés sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie, ainsi que des ratios d'emprise maximale pour un placement donné. Des lignes de risque maximal par contrepartie sont définies en fonction de leurs notations de crédit attribuées par les agences de notation. Les limites sont régulièrement suivies et mises à jour sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisée, la liste des OPCVM autorisés (filiales françaises) et les critères de sélection des fonds monétaires (filiales étrangères).

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2019, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Accords de compensation au titre des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2019 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et les passifs financiers du Groupe (y compris les instruments financiers dérivés) ne sont pas compensés au bilan, sauf dans les cas où le Groupe bénéficie d'accords de compensation. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte, une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentées dans l'état de situation financière consolidée.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation :

(en millions d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan (*)	Impact des accords de compensation	Total	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan (*)	Impact des accords de compensation	Total
Instruments dérivés actifs	1 266	(201)	1 065	769	(174)	594
Instruments dérivés passifs	(876)	201	(676)	(282)	174	(107)
Instruments dérivés nets	390		390	487		487

(*) Montants bruts tels que présentés au bilan consolidé du Groupe.

27.4 Gestion des autres risques

Risques actions

Au 31 décembre 2019, le Groupe détient 50 491 699 actions VINCI (soit 8,34 % du capital) acquises au prix moyen de 61,07 euros. S'agissant d'actions autodétenues, les variations à la baisse ou à la hausse du cours de Bourse n'ont aucun impact, ni sur le résultat, ni sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

S'agissant des actifs de couverture des engagements de retraite, un détail par type d'actif est fourni en note K.29.1 Provisions pour engagements de retraite.

Suite aux émissions d'obligations convertibles non dilutives, VINCI est soumis au risque de variation de leur valeur de remboursement, qui dépend du cours de l'action VINCI. Afin de se prémunir contre une hausse de la valeur de remboursement liée à l'appréciation du cours de l'action, le Groupe a souscrit des options de même maturité. L'ensemble de ces opérations permet à VINCI de ne pas être exposé à un risque sur action propre.

Risque inflation

Certaines entités du Groupe sont exposées à un risque inflation, notamment l'aéroport de Londres-Gatwick, dont une partie des revenus sont indexés à l'inflation locale. Afin de se prémunir contre une baisse de l'inflation, des swaps permettant de recevoir un taux fixe ou un taux variable et de payer l'inflation ont été mis en place.

Risque sur matières premières

Le Groupe réalise la plus grande part de son chiffre d'affaires soit dans le cadre de contrats intégrant des formules de révision de prix, soit dans le cadre de contrats de courte durée. Le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières est donc généralement limité.

Pour les grands contrats à prix non révisables, les risques matières premières sont analysés au cas par cas et font l'objet, selon les cas, de négociation d'accords de prix fermes avec les fournisseurs, d'avances matières ou d'instruments dérivés de couverture sur indices matières premières.

Eurovia a mis en place une politique de gestion du risque bitume, sur une partie de son exposition, au moyen d'instruments dérivés de couverture sur des maturités courtes (swaps inférieurs à trois mois en moyenne). Cette politique s'applique aux petits contrats en France d'une durée moyenne inférieure à trois mois et sans clause de révision de prix.

Le Groupe utilise peu de matières premières brutes produites en propre en dehors des granulats produits et utilisés par Eurovia. En 2019, la part des approvisionnements en granulats d'Eurovia réalisés auprès des carrières du Groupe était de l'ordre de 34 %.

28. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées depuis la clôture du 31 décembre 2018. Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2019	Catégories comptables							Juste valeur			
	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur
Instruments de capitaux propres	-	-	152	7	-	-	158	1	-	157	158
Actifs financiers au coût amorti et créances financières (PPP)	-	-	-	-	1 366	-	1 366	-	1 366	-	1 366
I - Actifs financiers non courants (*)	-	-	152	7	1 366	-	1 525	1	1 366	157	1 525
II - Instruments dérivés actifs	208	1 058	-	-	-	-	1 266	-	1 266	-	1 266
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	239	-	-	-	239	188	51	-	239
Comptes courants financiers actifs	-	-	-	-	47	-	47	47	-	-	47
Équivalents de trésorerie	-	-	3 083	-	-	-	3 083	996	2 087 (**)	-	3 083
Disponibilités	-	-	5 174	-	-	-	5 174	5 174	-	-	5 174
III - Actifs financiers courants	-	-	8 496	-	47	-	8 543	6 405	2 138	-	8 543
Total actif	208	1 058	8 648	7	1 414	-	11 334	6 406	4 771	157	11 334
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	(25 094)	(25 094)	(25 012)	(1 407)	-	(26 419)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	-	-	-	-	-	(3 705)	(3 705)	-	(3 779)	-	(3 779)
IV - Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(28 799)	(28 799)	(25 012)	(5 186)	-	(30 198)
V - Instruments dérivés passifs	(496)	(380)	-	-	-	-	(876)	-	(876)	-	(876)
Autres dettes financières courantes	-	-	-	-	-	(850)	(850)	-	(850)	-	(850)
Comptes courants financiers passifs	-	-	-	-	-	(31)	(31)	(31)	-	-	(31)
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	(911)	(911)	(911)	-	-	(911)
VI - Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	(1 792)	(1 792)	(942)	(850)	-	(1 792)
Total passif	(496)	(380)	-	-	-	(30 591)	(31 468)	(25 954)	(6 912)	-	(32 867)
Total	(288)	678	8 648	7	1 414	(30 591)	(20 134)	(19 548)	(2 141)	157	(21 532)

(*) Voir notes E.11 Autres actifs financiers non courants et F.14 Créances financières PPP.

(**) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes rémunérés.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable ainsi que la juste valeur des actifs et passifs financiers telles que publiées au 31 décembre 2018 selon les catégories définies par IFRS 9 :

31/12/2018	Catégories comptables						Juste valeur				
	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur
Instruments de capitaux propres	-	-	95	7	-	-	101	1	-	101	101
Actifs financiers au coût amorti et créances	-	-	-	-	1 231	-	1 231	-	1 231	-	1 231
I - Actifs financiers non courants (*)	-	-	95	7	1 231	-	1 332	1	1 231	101	1 332
II - Instruments dérivés actifs	143	633	-	-	-	-	776	-	776	-	776
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	216	-	-	-	216	34	182	-	216
Comptes courants financiers actifs	-	-	-	-	29	-	29	29	-	-	29
Équivalents de trésorerie	-	-	3 595	-	-	-	3 595	1 409	2 187 (**)	-	3 595
Disponibilités	-	-	4 364	-	-	-	4 364	4 364	-	-	4 364
III - Actifs financiers courants	-	-	8 176	-	29	-	8 204	5 836	2 369	-	8 204
Total actif	143	633	8 270	7	1 260	-	10 313	5 836	4 376	101	10 313
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	(18 164)	(18 164)	(17 152)	(1 466)	-	(18 617)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	-	-	-	-	-	(3 339)	(3 339)	-	(3 410)	-	(3 410)
Emprunts liés aux contrats de location-financement	-	-	-	-	-	(166)	(166)	-	(166)	-	(166)
IV - Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(21 669)	(21 669)	(17 152)	(5 042)	-	(22 194)
V - Instruments dérivés passifs	(110)	(180)	-	-	-	-	(290)	-	(290)	-	(290)
Autres dettes financières courantes	-	-	-	-	-	(1 322)	(1 322)	-	(1 322)	-	(1 322)
Comptes courants financiers passifs	-	-	-	-	-	(77)	(77)	(77)	-	-	(77)
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	(1 178)	(1 178)	(1 178)	-	-	(1 178)
VI - Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	(2 577)	(2 577)	(1 255)	(1 322)	-	(2 577)
Total passif	(110)	(180)	-	-	-	(24 246)	(24 535)	(18 407)	(6 653)	-	(25 060)
Total	33	454	8 270	7	1 260	(24 246)	(14 223)	(12 571)	(2 277)	101	(14 747)

(*) Voir notes E.11 Autres actifs financiers non courants et F.14 Créances financières PPP.

(**) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes rémunérés.

K. Avantages du personnel et paiements en actions

29. Provisions pour avantages du personnel

Au 31 décembre 2019, la part à plus d'un an des provisions pour avantages du personnel se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2019	31/12/2018
Provisions pour engagements de retraite	29.1	1 805	1 422
Avantages à long terme du personnel	29.2	106	97
Total provisions pour avantages du personnel		1 911	1 519

29.1 Provisions pour engagements de retraite

Principes comptables

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au passif du bilan consolidé, tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (retraités et personnes disposant de droits différés). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées à chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays ou de la zone monétaire dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan consolidé. Cette comptabilisation est soumise aux règles de plafonnement de l'actif et aux exigences de financement minimal édictées par IFRIC 14.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts sur actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net liés aux régimes de retraite à prestations définies sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle ;
- et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Au 31 décembre 2019, les provisions pour engagements de retraite comprennent, d'une part, les provisions au titre d'indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre d'engagements de retraite complémentaire.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Part à plus d'un an	1 805	1 422
Part à moins d'un an ^(*)	55	50
Total provisions pour engagements de retraite	1 860	1 472

^(*) La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en autres passifs courants hors exploitation.

Les principaux engagements de retraite complémentaires du groupe VINCI portent sur des régimes à prestations définies qui se caractérisent comme suit :

- Pour les filiales françaises, il s'agit d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite (généralement calculées sur la base d'un pourcentage du dernier salaire, en fonction de l'ancienneté du salarié et des conventions collectives applicables), de régimes de retraite complémentaire à prestations définies dont bénéficient certains salariés, retraités et mandataires sociaux du Groupe et d'un engagement particulier concernant le vice-président du Conseil d'administration de VINCI SA.

Certains régimes dont bénéficient plusieurs dirigeants du Groupe donnent lieu à un préfinancement réalisé à travers deux contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie Cardif et d'un contrat souscrit auprès de la compagnie Allianz. Ces contrats font l'objet d'une gestion active en référence à des indices composites, visant à assurer un équilibre adéquat entre le retour sur investissement escompté des supports de placement et leurs risques associés. Un niveau de liquidité suffisant, adapté à l'horizon des passifs sociaux est maintenu afin de régler les pensions de retraite ou les autres paiements forfaitaires. Ces régimes ont été fermés aux nouveaux entrants ;

- Pour les engagements des filiales britanniques de VINCI et de la filiale suisse, Etavis, de VINCI Energies, les régimes sont financés au travers de fonds de pension indépendants.

Au Royaume-Uni, les régimes à prestations définies dont bénéficient certains salariés et anciens salariés du Groupe donnent lieu à des prestations généralement calculées sur la base du dernier salaire. Ils offrent également des prestations en cas de décès ou d'invalidité. Ces régimes sont fermés aux nouveaux entrants.

Au 31 décembre 2019, le nombre de bénéficiaires de ces régimes est de 6 602 personnes, dont 2 921 retraités. La durée moyenne des plans s'établit à dix-neuf ans.

La stratégie d'investissement pour gérer les actifs de couverture est définie par des *Trustees*, représentant les fonds de pension. Les échéances des contributions et le niveau de financement du régime sont déterminés entre l'employeur et le *Trustee*, sur la base d'évaluations actuarielles triennales. Les échéances sont destinées à la couverture du coût des services qui seront rendus dans les années futures et, le cas échéant, au recouvrement du déficit lié aux droits acquis par le passé.

En Suisse, les régimes dont bénéficient les salariés et anciens salariés du Groupe (2 479 personnes au 31 décembre 2019, dont plus de 90 % en activité) sont des régimes de retraite à « solde de caisse » (*cash balance plans*) garantissant à leurs ayants droit un rendement minimum sur les cotisations versées. Ils offrent à leurs bénéficiaires des prestations en cas de décès ou d'invalidité et des pensions lorsque ces derniers cessent leur activité. Les régimes sont ouverts aux nouveaux entrants. Leur durée est de l'ordre de dix-sept ans ;

- Pour les filiales allemandes, il existe plusieurs régimes internes au Groupe dont des régimes dits de « promesses directes ». Ces plans procurent à leurs bénéficiaires des couvertures portant sur des droits versés sous forme de pensions ou de prestations en cas de décès ou d'invalidité. Au 31 décembre 2019, le nombre de bénéficiaires est de 9 458 personnes dont 5 737 retraités, 2 136 actifs au sein des filiales du Groupe et 1 585 ayants droit généralement toujours en activité mais ne travaillant plus pour le Groupe. La plupart de ces régimes sont fermés au 31 décembre 2019. La durée moyenne des plans s'élève à treize ans.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment en France, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont donc inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

Les principaux engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Hypothèses	Zone euro		Royaume-Uni		Suisse	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	0,60 %	1,70 %	1,85 % - 1,95 %	2,70 %	0,00 %	1,05 %
Taux d'inflation	1,60 %	1,60 %	2,10 % - 2,25 % (*) 3,10 % - 3,25 % (**)	2,25 % - 3,25 %	1,30 %	1,20 %
Taux de revalorisation des salaires	1,60 % - 4,00 %	1,60 % - 4,00 %	1,00 % - 3,25 %	2,00 % - 4,25 %	1,80 %	1,70 %
Taux de revalorisation des rentes	0,80 % - 1,60 %	0,80 % - 1,60 %	2,10 % - 5,00 %	2,25 % - 5,00 %	N/A	N/A

(*) Taux CPI ; (**) Taux RPI.

Les taux d'actualisation ont été déterminés par zone géographique sur la base des rendements d'obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes.

Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les spécificités de chacun des pays concernés. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2019. Pour ceux investis dans l'actif général des compagnies d'assurance, leur valeur comptable au 31 décembre 2019 est retenue.

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées au cours de l'exercice sont détaillés ci-après.

Résultat des évaluations actuarielles de la période

Ventilation par type d'engagement

	31/12/2019			31/12/2018		
	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	965	2 978	3 943	800	2 003	2 803
Juste valeur des actifs de couverture	43	2 047	2 090	45	1 317	1 362
Déficit (ou surplus)	922	931	1 853	755	687	1 441
Provision reconnue au passif du bilan	I	922	939	755	718	1 472
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	4	-	5	5
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 ^(*)	III	-	4	-	26	26
Total	I-II-III	922	931	755	687	1 441

(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

Au global, la part des engagements consacrée aux bénéficiaires retraités s'établit à environ 30 % du total au 31 décembre 2019.

Ventilation par pays

	31/12/2019					
	France	Allemagne	Royaume-Uni	Suisse	Autres pays	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	1 229	487	1 590	456	181	3 943
Juste valeur des actifs de couverture	154	7	1 328	449	152	2 090
Déficit (ou surplus)	1 074	479	262	7	30	1 853
Provision reconnue au passif du bilan	I	1 074	479	7	37	1 860
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	-	-	4	4
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 ^(*)	III	-	-	-	4	4
Total	I-II-III	1 074	479	262	30	1 853

(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

	31/12/2018					
	France	Allemagne	Royaume-Uni	Suisse	Autres pays	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	1 044	435	736	361	227	2 803
Juste valeur des actifs de couverture	163	7	608	384	199	1 362
Déficit (ou surplus)	881	427	128	(23)	28	1 441
Provision reconnue au passif du bilan	I	881	427	2	34	1 472
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	-	2	3	5
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 ^(*)	III	-	-	23	3	26
Total	I-II-III	881	427	128	(23)	1 441

(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		
À l'ouverture de la période	2 803	2 712
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>	1 724	1 649
Coût des services rendus au cours de la période	69	66
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	64	52
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	(3)	(2)
Liquidations de régime	-	(18)
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	460	19
<i>dont impact des changements d'hypothèses démographiques</i>	(19)	6
<i>dont impact des changements d'hypothèses financières</i>	472	(18)
<i>dont gains et pertes d'expérience</i>	8	31
Prestations versées aux bénéficiaires	(129)	(123)
Cotisations des salariés	12	12
Regroupements d'entreprises	593	74
Cessions d'entreprises et autres	1	6
Écarts de conversion	72	4
À la clôture de la période	3 943	2 803
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>	2 673	1 724
Actifs de couverture		
À l'ouverture de la période	1 362	1 311
Produits d'intérêts sur la période	37	26
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (*)	123	(26)
Liquidations de régime	-	(16)
Prestations versées aux bénéficiaires	(70)	(59)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	41	32
Cotisations versées aux fonds par les salariés	12	11
Regroupements d'entreprises	527	69
Cessions d'entreprises et autres	(3)	8
Écarts de conversion	63	6
À la clôture de la période	2 090	1 362
Déficit (ou surplus)	I-II	1 853
		1 441

(*) Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs de couverture et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

La baisse des taux d'actualisation sur l'ensemble des zones géographiques a entraîné la reconnaissance de pertes actuarielles significatives au 31 décembre 2019.

Les montants figurant sur les lignes « Regroupements d'entreprises » concernent l'acquisition de l'aéroport de Londres-Gatwick par VINCI Airports en mai 2019.

VINCI estime à 101 millions d'euros les versements prévus en 2020 au titre des engagements de retraite, dont 53 millions d'euros de prestations à verser aux salariés retraités ou ayants droits (prestations non couvertes par des actifs de couverture), et 48 millions d'euros à verser aux organismes en charge de la gestion des fonds.

Les fonds de pensions devraient, par ailleurs, verser 85 millions d'euros de prestations aux bénéficiaires retraités ou à leurs ayants droits, sans impact sur la trésorerie du Groupe.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan		
À l'ouverture de la période	1 472	1 439
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	94	90
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	337	45
Prestations versées aux bénéficiaires par l'employeur	(59)	(64)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	(41)	(32)
Regroupements et cessions d'entreprises	71	3
Effets du plafonnement de l'actif (IFRIC 14) et régimes surfinancés	(23)	(7)
Écarts de conversion	10	(2)
À la clôture de la période	1 860	1 472

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	Exercice 2019	Exercice 2018
Coût des services rendus au cours de la période	(69)	(66)
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	(64)	(52)
Produits d'intérêts sur actifs de couverture	37	26
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	3	2
Impact des liquidations de régime et autres	-	1
Total	(94)	(90)

Répartition des actifs de couverture par pays et type de support

La répartition des actifs de couverture par type de support s'établit comme suit :

	31/12/2019				Moyenne pondérée
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	
Répartition des actifs de couverture					
Actions	22 %	32 %	14 %	36 %	25 %
Obligations	25 %	42 %	28 %	33 %	29 %
Immobilier	10 %	20 %	4 %	7 %	11 %
Monétaire	2 %	7 %	1 %	2 %	3 %
Autres supports	41 %	0 %	54 %	23 %	32 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	1 328	449	154	159	2 090
Actifs de couverture par pays (en % du total)	64 %	21 %	7 %	8 %	100 %
	31/12/2018				Moyenne pondérée
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	
Répartition des actifs de couverture					
Actions	31 %	30 %	15 %	32 %	29 %
Obligations	37 %	45 %	28 %	34 %	38 %
Immobilier	15 %	20 %	4 %	8 %	14 %
Monétaire	3 %	5 %	1 %	9 %	4 %
Autres supports	15 %	0 %	53 %	18 %	16 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	608	384	163	206	1 362
Actifs de couverture par pays (en % du total)	45 %	28 %	12 %	15 %	100 %

Au 31 décembre 2019, le montant des actifs de couverture cotés sur un marché actif (niveau 1 de juste valeur tel que défini par IFRS 13) s'établit à 1 733 millions d'euros (1 001 millions d'euros au 31 décembre 2018). Au cours de la période, les taux de rendement réel des actifs de couverture au Royaume-Uni, en Suisse et en France s'établissent respectivement à 9,1 %, 7,7 % et 3,6 %.

Sensibilités

Pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (indemnités de fin de carrière, pensions/compléments de pensions), une diminution du taux d'actualisation de 0,5 % entraînerait une hausse du montant de la dette actuarielle d'environ 9 %.

Pour tous les plans de pensions et de compléments de pensions en vigueur au sein du Groupe, une hausse de 0,5 % des taux d'inflation à long terme augmenterait la valeur de l'engagement de l'ordre de 6 %.

Pour les plans de pensions et de compléments de pensions en Suisse et au Royaume-Uni, un calcul de sensibilité à la mortalité est réalisé en prenant pour hypothèse une diminution de l'âge de chaque bénéficiaire d'un an. L'application d'un tel facteur engendrerait une hausse d'environ 2 % de l'engagement correspondant.

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Dans certains pays, notamment en France et en Espagne, le Groupe participe à des régimes de base de sécurité sociale pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Ces régimes sont considérés comme des régimes à cotisations définies.

Les montants pris en charge sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (autres que les régimes de base) s'élèvent à 641 millions d'euros en 2019 (598 millions d'euros en 2018). Ces montants comprennent notamment les cotisations versées, en France, à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

29.2 Autres avantages du personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel comprennent principalement les médailles du travail et primes de jubilé.

Au 31 décembre 2019, elles s'élèvent à 120 millions d'euros, dont 14 millions d'euros à moins d'un an (110 millions d'euros, dont 12 millions d'euros à moins d'un an au 31 décembre 2018).

Les médailles du travail et primes de jubilé ont été calculées selon les hypothèses actuarielles suivantes :

	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	0,60 %	1,70 %
Taux d'inflation	1,60 %	1,60 %
Taux de revalorisation des salaires	1,60 % - 2,60 %	1,60 % - 2,60 %

30. Paiements en actions

Principes comptables

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution d'actions de performance, d'options de souscription et les offres de souscription aux plans d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI.

S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués par un actuaire externe sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des attributions d'actions de performance, des options de souscription d'actions et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale. Leur évaluation n'étant pas directement liée à l'activité opérationnelle, il a été jugé approprié de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de la présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel courant.

30.1 Actions de performance

Des actions de performance ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Les plans correspondants prévoient que l'acquisition définitive de ces actions est subordonnée à la réalisation de critères financiers. Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est donc ajusté de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation de ces critères financiers.

Informations sur l'évolution des plans d'actions de performance en cours

	31/12/2019	31/12/2018
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en début de période	6 733 994	5 407 402
Actions attribuées	2 453 497	2 349 324
Actions acquises par les bénéficiaires	(2 012 173)	(935 763)
Actions annulées	(184 722)	(86 969)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance non définitivement acquises en fin de période	6 990 596	6 733 994

Informations sur les caractéristiques des plans d'actions de performance en cours

	Plan du 17/04/2019	Plan du 17/04/2018	Plan du 20/04/2017	Plan du 19/04/2016
Nombre de bénéficiaires à l'origine	3 271	2 947	2 537	2 051
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	17/04/2022	17/04/2021	20/04/2020	19/04/2019
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance à l'origine	2 453 497	2 349 324	2 325 383	2 249 676
Actions annulées	-	(29 110)	(104 148)	(235 753)
Actions acquises par les bénéficiaires	(1 050)	(900)	(2 400)	(2 013 923)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en fin de période	2 452 447	2 319 314	2 218 835	-

Le Conseil d'administration de VINCI du 5 février 2019 a décidé d'attribuer de façon définitive aux bénéficiaires remplissant le critère de présence dans le Groupe (soit à 1 838 collaborateurs) 97,27 % des actions de performance du plan 2016, soit 2 009 323 actions. En effet, il a constaté que le critère de performance externe n'était pas atteint à 100 % : l'écart entre le TSR VINCI des années 2016 à 2018 et le TSR du CAC 40 sur la même période ressortait à 7,27 %, inférieur au seuil de 10 % fixé pour une attribution à 100 % de 20 % des actions de performance attribuées ; le critère de performance interne (comptant pour 80 % de l'allocation) était, quant à lui, rempli à 100 %.

Le Conseil d'administration de VINCI du 17 avril 2019 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'actions de performance consistant à attribuer à 3 271 collaborateurs 2 453 497 actions de performance sous conditions. Elles ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans sous réserve de la présence dans le Groupe des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition et à la réalisation des conditions de performances suivantes :

- un critère économique interne (comptant pour 65 % de la pondération) correspondant au rapport constaté au 31 décembre 2021 entre le retour sur capitaux engagés (ROCE) et le coût pondéré du capital (WACC), calculés, pour ces deux indicateurs, sur une moyenne de trois années (2019, 2020 et 2021).

Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,1 pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise. Dans le cas où le ratio serait compris entre 1 et 1,1, le nombre d'actions de performance définitivement attribuées serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si le ratio est inférieur ou égal à 1 ;

- un critère économique externe (comptant pour 20 % de la pondération) correspondant à l'écart, positif ou négatif, constaté au 31 décembre 2021 entre :

- le rendement total constaté de l'action VINCI, sur la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 ;
- et le rendement total constaté pour un actionnaire ayant investi dans l'indice CAC 40, sur la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Ce rendement total (ou « Total Shareholder Return ») s'entend dividendes inclus.

L'écart doit être supérieur ou égal à + 5 % pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise.

Dans le cas où il serait compris entre + 0 % et + 5 %, le nombre d'actions de performance définitivement attribuées serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si l'écart est inférieur à 0 % ;

- un critère environnemental externe (comptant pour 15 % de la pondération) mesuré par la note « Changement Climatique » délivrée chaque année par CDP Worldwide à VINCI au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.

Cette note doit être supérieure ou égale à « B » trois fois pour que la totalité des actions de performances attribuées soit définitivement acquise.

Dans le cas où cette note serait supérieure ou égale à « B » entre 1 et 2 fois, le nombre d'actions de performance définitivement attribuées serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si la note est trois fois inférieure à « B ».

Informations sur la juste valeur des plans d'actions de performance

Les justes valeurs des actions de performance ont été calculées par un actuaire externe, aux dates d'attribution respectives des actions, sur la base des caractéristiques et hypothèses suivantes :

	Plan 2019	Plan 2018	Plan 2017	Plan 2016
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	89,68	81,23	73,99	66,18
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	74,84	64,12	61,20	56,17
Juste valeur par rapport au cours à la date d'attribution	83,45 %	78,94 %	82,71 %	84,87 %
Maturité à l'origine (en années) - période d'acquisition	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Taux d'intérêt sans risque ^(*)	(0,40 %)	(0,32 %)	(0,29 %)	(0,41 %)

^(*) Taux à trois ans des obligations d'État de la zone euro.

Une charge de 139 millions d'euros a été comptabilisée en 2019 au titre des plans d'actions de performance et d'incitation à long terme dont l'acquisition des droits est toujours en cours (plans d'avril 2019, avril 2018 et avril 2017) contre 120 millions d'euros en 2018 (plans d'avril 2018, avril 2017 et avril 2016).

30.2 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription aux plans d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

Plan d'épargne Groupe France

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse précédant le Conseil d'administration ayant fixé le prix de souscription. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 3 500 euros par personne et par an depuis le 1^{er} janvier 2018, contre un montant maximum de l'abondement de 2 500 euros auparavant. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire basée sur des observations historiques relatives aux plans 2006-2018 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par un investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche value at risk.

VINCI a procédé de manière unilatérale au versement d'un abondement de 400 euros brut à l'ensemble des salariés en France justifiant d'une ancienneté de trois mois au 15 décembre 2019. Cet abondement s'ajoute au plafond d'abondement de 3 500 euros.

Plan d'épargne Groupe France	2019		
	1 ^{er} quadrimestre 2020 (1 ^{er} janvier - 30 avril 2020)	3 ^e quadrimestre 2019 (1 ^{er} septembre - 31 décembre 2019)	2 ^e quadrimestre 2019 (1 ^{er} mai - 31 août 2019)
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	4,31 %	4,43 %	4,53 %
Prix de souscription (en euros)	92,83	84,74	71,14
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	96,54	89,58	78,02
Volatilité de l'action VINCI	18,16 %	18,37 %	19,88 %
Nombre estimé de titres souscrits	1 342 490	609 281	698 412
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	1 908 063	872 096	986 410

Plan d'épargne Groupe France	2018		
	1 ^{er} quadrimestre 2019 (1 ^{er} janvier - 30 avril 2019)	3 ^e quadrimestre 2018 (1 ^{er} septembre - 31 décembre 2018)	2 ^e quadrimestre 2018 (1 ^{er} mai - 31 août 2018)
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	4,70 %	4,60 %	4,72 %
Prix de souscription (en euros)	76,62	80,9	82,22
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	78,44	84,50	83,62
Volatilité de l'action VINCI	19,30 %	19,50 %	19,51 %
Nombre estimé de titres souscrits	1 745 341	439 383	383 806
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	2 468 001	616 542	538 556

Plan d'épargne Groupe International

En 2019, VINCI a mis en œuvre, conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale, de nouveaux plans d'épargne destinés aux salariés de certaines filiales étrangères (plan Castor International). 35 pays sont désormais concernés : Allemagne, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Brésil, Cambodge, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis, Finlande, Grèce, Hong Kong, Indonésie, Italie, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Suède et Suisse.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- période de souscription : du 20 mai au 7 juin 2019 pour l'ensemble des pays sauf le Royaume-Uni (sept périodes successives entre mars et septembre 2019) ;
- abondement en actions gratuites, avec livraison différée à trois ans – en règle générale – ou livraison immédiate avec acquisition définitive dans trois ans ;
- pas d'indisponibilité postérieure à l'acquisition définitive des actions gratuites après trois ans.

Plan Castor International (hors Royaume-Uni)	2019	2018	2017	2016
Cours de souscription (en euros)	88,08	84,50	77,67	64,90
Cours de clôture à la date de fin de la période de souscription (en euros)	90,28	84,32	78,01	64,67
Taux de distribution du dividende espéré	2,60 %	2,34 %	2,32 %	2,55 %
Juste valeur de l'action gratuite à la date de fin de période de souscription (en euros)	83,60	78,66	72,83	59,97

La charge comptabilisée en 2019 pour l'ensemble des plans d'épargne salariale Groupe s'élève à 152 millions d'euros (85 millions d'euros en 2018), dont 39 millions d'euros au titre de l'abondement unilatéral 2019.

30.3 Options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions, dont l'acquisition définitive avait été subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers) avaient été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe.

Le dernier plan d'options de souscription mis en place en 2012, a expiré en avril 2019.

Aucune charge relative à des plans d'options de souscription d'actions n'a été comptabilisée en 2019, ni en 2018.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription ont évolué comme suit :

	31/12/2019		31/12/2018	
	Options	Prix moyen d'exercice (en euros)	Options	Prix moyen d'exercice (en euros)
Options en circulation en début de période	460 126	39,04	954 658	39,94
Options levées	(460 126)	-	(494 532)	-
Options exerçables en circulation en fin de période	-	-	460 126	39,04

L. Autres notes

31. Transactions avec les parties liées

Les transactions du Groupe avec des parties liées concernent essentiellement :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de direction ;
- les opérations avec les sociétés sur lesquelles VINCI exerce une influence notable ou les coentreprises sur lesquelles VINCI exerce un contrôle conjoint.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

31.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par VINCI SA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du comité Exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges en 2019 et 2018 selon le détail suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Membres des organes d'administration et comité Exécutif	
	2019	2018
Rémunérations	12 567	13 348
Charges sociales patronales	9 197	7 785
Avantages postérieurs à l'emploi	1 240	1 973
Indemnités de fin de contrat de travail	3 483	-
Paiements en actions ^(*)	12 185	10 807
Jetons de présence	1 266	1 421

() Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note K.30 Paiements en actions.*

La part variable des rémunérations et avantages assimilés relative à l'année 2019 est estimée et provisionnée sur l'exercice.

Au 31 décembre 2019, le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et retraites complémentaires à prestations définies) au bénéfice des membres des organes de direction et du comité Exécutif s'élevait à 93,5 millions d'euros (86,6 millions d'euros au 31 décembre 2018).

31.2 Autres parties liées

Qatar Holding LLC est actionnaire de VINCI à hauteur de 3,7 % au 31 décembre 2019. VINCI Construction Grands Projets (49 %) et Qatari Diar Real Estate Investment Company (QD, 51 %) détiennent conjointement la société Qatari Diar VINCI Construction (QDVC) consolidée par mise en équivalence. Cette société dont l'objet consiste à développer des activités de construction au Qatar et à l'international a réalisé une activité de 468 millions d'euros en 2019.

Par ailleurs, des sociétés du Groupe sont amenées à exécuter des travaux pour des maîtres d'ouvrages dans lesquels QD est susceptible de détenir une participation.

Le Groupe entretient des relations commerciales courantes mais non significatives avec des sociétés ayant pour dirigeants ou administrateurs des membres du Conseil d'administration de VINCI.

Les informations financières relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note E.10.2 Informations financières agrégées.

32. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

(en millions d'euros)	DELOITTE 2019				PricewaterhouseCoopers 2019				KPMG 2019 (**)			
	Commissaire aux comptes (Deloitte & Associés)	Réseau	Total Deloitte	%	Commissaire aux comptes (Pricewaterhouse Coopers Audit)	Réseau	Total PwC	%	Commissaire aux comptes (KPMG Audit IS)	Réseau	Total KPMG	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés												
VINCI SA	0,4	-	0,4	3 %	0,4	-	0,4	4 %	-	-	-	0 %
Filiales intégrées globalement	5,0	4,1	9,1	79 %	2,0	3,8	5,8	67 %	3,4	0,5	4,0	88 %
Sous-total	5,3	4,1	9,4	82 %	2,4	3,8	6,1	71 %	3,4	0,5	4,0	88 %
Services autres que la certification des comptes (*)												
VINCI SA	0,4	-	0,4	3 %	0,2	-	0,2	3 %	0,1	-	0,1	2 %
Filiales intégrées globalement	-	1,7	1,7	15 %	0,1	2,2	2,3	26 %	0,1	0,4	0,5	10 %
Sous-total	0,4	1,7	2,1	18 %	0,3	2,2	2,5	29 %	0,1	0,4	0,5	12 %
Total	5,7	5,8	11,5	100 %	2,7	5,9	8,6	100 %	3,6	0,9	4,5	100 %

(*) Les services autres que la certification des comptes incluent les services dont la fourniture est requise par la réglementation ainsi que les services fournis à la demande des entités contrôlées (audits contractuels, lettres de confort, attestations, procédures convenues, consultations et travaux liés aux changements de normes comptables, due diligence d'acquisition, audits de procédures et de systèmes d'information et services fiscaux n'affectant pas l'indépendance des commissaires aux comptes).

(**) Commissaire aux comptes de certaines filiales du Groupe.

M. Note sur les litiges

Les sociétés qui font partie du groupe VINCI sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques y afférents ont été évalués par VINCI et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet, le cas échéant, de provisions déterminées en conséquence.

Les principales procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours à la date du 31 décembre 2019 sont les suivantes :

- Dans le cadre du contentieux indemnitaire engagé par la SNCF en mars 2011 à la suite de la décision rendue le 21 mars 2006 par le Conseil de la concurrence (*) lequel avait sanctionné plusieurs sociétés au titre d'ententes concernant les travaux de génie civil des gares Magenta et Saint-Lazare Condorcet à Paris (projet Eole), les sociétés du groupe VINCI ont conclu en mars 2016 avec la SNCF une transaction ayant pour objet d'y mettre fin. Le 8 mars 2016, le tribunal administratif de Paris avait pris acte du désistement réciproque d'instance et d'action de SNCF Mobilités à l'égard de toutes les sociétés du groupe VINCI visées par cette procédure et débouté la SNCF de sa demande à l'égard des autres sociétés concernées. La SNCF ayant interjeté appel de cette décision, le litige s'est poursuivi entre la SNCF et des sociétés extérieures au groupe VINCI qui avaient cependant appelé les filiales de celui-ci concernées en garantie. La cour administrative d'appel de Paris, par un arrêt du 29 décembre 2017, a débouté la SNCF de sa demande et la SNCF a formé un pourvoi en cassation contre cet arrêt devant le Conseil d'État qui par arrêt du 22 novembre 2019 a annulé cet arrêt. Le groupe VINCI estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.
- Après que le tribunal de grande instance de Paris, par un jugement du 17 décembre 2013, ait déclaré prescrite et irrecevable une demande de la région Île-de-France portant sur l'indemnisation du préjudice prétendument subi par elle en raison de pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par le Conseil de la concurrence (*) le 9 mai 2007 dans le cadre du programme de rénovation des lycées d'Île-de-France mis en œuvre de 1989 à 1996, le tribunal des conflits avait, le 16 novembre 2015, déclaré les juridictions de l'ordre judiciaire incompétentes pour trancher ce litige qui opposait la Région à diverses entreprises du secteur de la construction. Plus de deux ans après cette décision du tribunal des conflits, la Région a saisi le tribunal administratif de Paris de 88 requêtes portant sur autant de marchés de rénovation de lycées et réclame 293 millions d'euros en principal à 14 entreprises, dont plusieurs sociétés du Groupe, et 11 personnes physiques. Le tribunal administratif de Paris a décidé fin juillet 2019 de débouter la Région de ses demandes. Cette dernière a interjeté appel de ces jugements. Le Groupe considère que ce litige, dont l'origine remonte à plus de vingt ans et concernant une demande qui avait déjà été déclarée prescrite en 2013, constitue un passif éventuel dont il n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence.

(*) Devenu Autorité de la Concurrence.

- Suite à la notification par l'État de son intention de résilier de façon anticipée le contrat pour la concession des aéroports de Notre-Dame-des-Landes, Nantes-Atlantique et Saint-Nazaire-Montoir, la société Aéroports du Grand Ouest (AGO) a sollicité à deux reprises au mois d'août 2019, l'engagement de la procédure de conciliation prévue à l'article 94 du contrat de concession. L'État a refusé d'y donner suite et, par arrêté du 24 octobre 2019, a prononcé la résiliation pour motif d'intérêt général du contrat de concession. Afin de préserver ses droits à indemnisation, AGO a adressé à l'État, le 5 décembre 2019, une demande indemnitaire préalable et a par ailleurs déposé, le 6 décembre 2019, une requête auprès du tribunal administratif de Nantes à l'encontre de l'arrêté de résiliation. Dans sa requête, AGO a rappelé qu'elle était disposée à entamer, de manière alternative, une procédure de médiation en application de l'article L. 213-7 du code de justice administrative, afin de tenter de parvenir à un accord équilibré et robuste qui mettrait ainsi un terme au différend.
- La société Eurovia CS, filiale d'Eurovia en République tchèque, ainsi que d'autres entreprises n'appartenant pas au Groupe, font l'objet de plusieurs réclamations émanant de la Direction des routes et des autoroutes de la République tchèque (RSD). Ces réclamations concernent la réalisation de travaux entre 2003 et 2007 dans le cadre de la construction de l'autoroute D47. Fin 2012, le RSD a engagé des procédures arbitrales et judiciaires visant (I) à la réparation des malfaçons affectant, selon lui, les ouvrages routiers ou les ouvrages d'art réalisés et (II) au versement d'une somme de 37 millions de couronnes tchèques pour tenir compte de la quantité d'acier réellement intégrée dans un pont. Concernant les réclamations portant principalement sur les malfaçons, le RSD évalue sa demande actuelle de réparations à 3,1 milliards de couronnes tchèques (la quote-part d'Eurovia CS représentant environ 75 % de ce montant). Des réparations sont intervenues depuis le début de l'année 2014 pour des montants substantiellement inférieurs aux demandes du RSD les expertises techniques sont toujours en cours. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.
- La société Soletanche Bachy France avait introduit une requête en arbitrage devant la Chambre de commerce internationale suite à la résiliation par la société ACT (Aqaba Container Terminal) d'un contrat pour la construction d'une extension d'un terminal à conteneurs situé dans le port d'Aqaba en Jordanie. La société contestait le bien-fondé de la résiliation du contrat et sollicitait le versement d'une somme de 10 millions de dollars US. ACT, de son côté, faisait valoir que la résiliation du contrat était fondée, qu'il avait subi des frais supplémentaires pour achever les travaux et il formait une demande reconventionnelle d'un montant de 44 millions de dollars US. Le tribunal arbitral, par une sentence arbitrale en date du 30 août 2017, modifié par deux sentences rectificatives des 28 septembre 2017 et du 1^{er} mai 2018, a débouté la société de sa demande et l'a condamné à payer à ACT une somme de 38,3 millions de dollars US en principal, plus 9,1 millions de dollars US de frais juridiques. La société a engagé des actions pour s'opposer à l'exécution de cette décision ainsi qu'à l'encontre de cotraitants. Compte tenu des provisions constituées dans ses comptes, le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.
- La société Freyssinet Canada s'est engagée en 2011 à réaliser des poutres préfabriquées en qualité de sous-traitant de la société PIC pour un montant de 23 millions de dollars canadiens. Les travaux de préfabrication ont commencé en 2012 mais ont été suspendus en 2013, le maître d'ouvrage estimant que les poutres présentaient un défaut de conformité. La société PIC a alors résilié le contrat de sous-traitance et il en est résulté un contentieux engagé devant le Superior Court of Ontario dans le cadre duquel Freyssinet Canada sollicite le paiement de 11 millions de dollars canadiens pour résiliation abusive et PIC réclame à Freyssinet Canada et à plusieurs sociétés du groupe Soletanche Freyssinet une somme de 189 millions de dollars canadiens au titre du remplacement des poutres et des conséquences liées au défaut de conformité allégué. Fin décembre 2019, les parties sont convenues de régler amiablement ce litige dans des conditions financières qui ne devraient pas avoir d'incidence significative sur la situation financière du Groupe.
- Le 10 août 2018, l'Autorité de la Concurrence de la République de Colombie a adressé à plusieurs entreprises dont VINCI Concessions Colombia S.A.S, VIA 40 S.A.S et Constructora Conconcreto S.A.S ainsi qu'à plusieurs personnes physiques, une notification de griefs relative à des pratiques anticoncurrentielles alléguées dans le cadre de la procédure de mise en concurrence conduite entre 2015 et 2016 par l'Agence Nationale des Infrastructures (ANI) en vue de la conclusion d'un contrat de concession portant sur l'élargissement et l'exploitation d'une route reliant les villes de Bogota et Girardot. Le contrat de concession a été conclu entre l'ANI et VIA 40 S.A.S en octobre 2016. Le Groupe a acquis au travers de sa filiale VINCI Concessions Colombia S.A.S une participation de 50 % dans VIA 40 S.A.S le 19 décembre 2016 et détient une participation minoritaire de 20 % dans Constructora Conconcreto S.A.S. Les entreprises faisant l'objet de cette procédure contestent les allégations de l'Autorité. Un rapport a été remis au début du mois de janvier 2020 à l'Autorité de la Concurrence par la Delegatura para la Protección de la Competencia recommandant de classer l'enquête sans prononcer de sanctions. La décision de l'Autorité de la Concurrence est attendue dans les prochains mois. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.
- Le 6 novembre 2019, la Municipalité de Lima (Pérou) a initié à l'encontre de la société LAMSAC, concessionnaire de l'autoroute désignée « Linea Amarilla », une requête en arbitrage devant la Chambre Arbitrale Internationale de Paris. La demande principale de la Municipalité de Lima, en sa qualité de concédant, porte sur l'annulation du contrat de concession du 12 novembre 2009 ainsi que sur ses avenants successifs. Le Groupe a acquis 100 % de la société LAMSAC le 20 décembre 2016 à travers sa filiale, VINCI Highways SAS. LAMSAC conteste les demandes de la Municipalité de Lima basées sur des allégations de faits de corruption antérieurs à l'acquisition de la société LAMSAC par le Groupe. D'autres procédures de médiation et d'arbitrage entre la Municipalité de Lima et LAMSAC sont en cours au Pérou. Par ailleurs, dans le cadre de procédures pénales en cours à l'encontre d'un fonctionnaire de la Municipalité de Lima et d'une ex-maire de Lima, le procureur a demandé à ce que la responsabilité civile de LAMSAC soit mise en cause. LAMSAC conteste ces demandes dans les deux procédures. Le Groupe considère que ce litige constitue un passif éventuel dont il n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence.

Il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

N. Événements postérieurs à la clôture

33. Affectation du résultat 2019

Le Conseil d'administration a arrêté, le 4 février 2020, les états financiers consolidés au 31 décembre 2019. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 9 avril 2020. Il sera proposé à cette assemblée la distribution d'un dividende de 3,05 euros par action au titre de l'exercice 2019, qui compte tenu de l'acompte déjà versé le 7 novembre 2019 (0,79 euro par action) porterait le solde du dividende à distribuer à 2,26 euros par action. Celui-ci serait versé le 23 avril 2020, avec un détachement du coupon le 21 avril 2020.

34. Autres événements postérieurs à la clôture

Entre le 31 Décembre 2019 et la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'Administration, le 4 février 2020, le Groupe n'a pas connu d'autre événement justifiant d'être mentionné en événements postérieurs à la clôture.

O. Autres règles et méthodes de consolidation

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement, sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères font partie des actifs acquis et, à ce titre, sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de la société et convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés de couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés en écarts de conversion en capitaux propres.

Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont inclus dans le coût du regroupement d'entreprises et sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de due diligence et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont présentés au sein du poste « effets de périmètre et résultat de cession sur titres » du compte de résultat. Les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise, lorsqu'ils confèrent à leurs porteurs des droits de propriété actuels dans l'entité (droits de vote, participation aux résultats...) ainsi qu'un droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

À la date de prise de contrôle, le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et passifs d'impôt ou des avantages du personnel qui sont évalués selon leur norme de référence (respectivement IAS 12 et IAS 19) ainsi que des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente qui sont comptabilisés, selon IFRS 5, à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est évaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat.

Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont comptabilisés en autres passifs non courants pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée générale de la société VINCI,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VINCI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note A.4 de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application au 1er janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

4. Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Valeur recouvrable des goodwill et des immobilisations incorporelles ainsi que des participations dans les sociétés concessionnaires mises en équivalence

Notes A.3, E.9, E.10, H.17.1 et H.17.3 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Les goodwill, les immobilisations incorporelles du domaine concédé et les autres immobilisations incorporelles présentent des valeurs nettes comptables significatives au 31 décembre 2019 de respectivement 11 647 millions d'euros, 26 869 millions d'euros et 7 410 millions d'euros, soit 50 % du bilan. Ces actifs peuvent présenter un risque de perte de valeur lié à des facteurs internes ou externes, comme, par exemple, la détérioration de la performance, l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché défavorables, l'évolution du trafic et des changements de législation ou de réglementation.

Par ailleurs, le Groupe est également exposé à ce risque de perte de valeur concernant les infrastructures exploitées par des sociétés concessionnaires dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable. Les participations détenues dans ces entreprises concessionnaires s'élèvent à 1 273 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le Groupe réalise des tests de perte de valeur sur les goodwill, les immobilisations incorporelles du domaine concédé, les autres immobilisations incorporelles et sur les titres de participation des sociétés concessionnaires mises en équivalence présentant un indice de perte de valeur. La valeur recouvrable est basée sur un calcul de valeur d'utilité, lui-même basé sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés.

La détermination de la valeur recouvrable de ces actifs et des éventuelles pertes de valeur à comptabiliser constitue un point clé de l'audit, compte tenu du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la direction sur les hypothèses de performance opérationnelle et de trafic futurs, de taux de croissance long terme et de taux d'actualisation retenus, ainsi que de la sensibilité de l'évaluation à certaines hypothèses.

Travaux d'audit réalisés

Pour les unités génératrices de trésorerie et les immobilisations incorporelles significatives ou présentant un risque spécifique que nous avons jugé important de perte de valeur, nous avons :

- vérifié la pertinence de l'approche retenue pour déterminer les unités génératrices de trésorerie au niveau desquelles sont réalisés les tests de perte de valeur des actifs ;
- pris connaissance des modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ;
- apprécié le caractère raisonnable des principales hypothèses, en particulier l'évolution de la performance opérationnelle et du trafic, les taux de croissance long terme et les taux d'actualisation retenus, et ce, notamment en examinant ces taux en lien avec nos experts et en les comparant avec nos bases de données.

S'agissant des goodwill, nous avons examiné le caractère approprié des informations données dans l'Annexe aux comptes consolidés sur la détermination des hypothèses sous-jacentes et les analyses de sensibilité, au regard de la norme comptable appropriée.

Comptabilisation des contrats de construction

Notes A.3, G.16 et H.19.3 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Le chiffre d'affaires de la branche contracting de VINCI représente plus de 80 % du chiffre d'affaires consolidé et est réalisé pour l'essentiel au travers de contrats de construction à long terme.

Les produits et les charges relatifs aux contrats de construction sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement : le calcul du pourcentage d'avancement et le chiffre d'affaires à comptabiliser reposent sur de nombreuses estimations à terminaison fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'éventuels aléas. Des révisions des estimations initiales peuvent donc intervenir tout au long de la vie des contrats et avoir des impacts significatifs sur les résultats.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont hautement probables et peuvent être évalués de façon fiable.

La détermination de ces estimations à terminaison et des modifications qui peuvent s'avérer nécessaires au cours de la réalisation des chantiers et des opérations constitue un point clé de l'audit, compte tenu des montants en jeu et du degré élevé de jugement requis des directions opérationnelles des entités.

Travaux d'audit réalisés

Nous avons sélectionné des projets en fonction de leur importance, de leur complexité technique et de leur localisation géographique, et pour chaque projet sélectionné, nous avons :

- pris connaissance des procédures et, le cas échéant, des systèmes d'information spécifiques mis en place par les filiales les plus significatives concourant à la reconnaissance du chiffre d'affaires et au suivi des dépenses correspondant ;
- évalué et testé la conception et la mise en œuvre de contrôles clés mis en place dans les filiales les plus significatives (contrôles manuels et informatiques) ;
- vérifié la concordance entre le chiffre d'affaires retenu à terminaison avec les contrats et avenants signés ;
- apprécié la correcte prise en compte des risques de retard et d'augmentation des coûts liés à l'exécution des travaux, ainsi que les estimations des coûts à terminaison, revu le niveau d'aléas intégré au budget et le niveau de couverture des litiges ;
- vérifié que, dans le cas de prévisions à fin d'affaire déficitaires, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée, intégrant le cas échéant des droits à recettes complémentaires ou à réclamation dans la mesure où ils sont hautement probables et peuvent être évalués de façon fiable.

Provisions pour risques et litiges

Notes H.19.3, H.20 et M de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Les sociétés du Groupe sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités.

Ces risques et litiges font, le cas échéant, l'objet de provisions établies conformément à la norme comptable appropriée et sont évalués par VINCI et les filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers.

Les provisions pour litiges (533 millions d'euros au 31 décembre 2019), autres risques courants (1 219 millions d'euros au 31 décembre 2019) et autres risques non courants (557 millions d'euros au 31 décembre 2019), représentent un montant total de 2 309 millions d'euros au 31 décembre 2019.

La détermination et l'évaluation des provisions pour risques et litiges comptabilisées constituent un point clé de l'audit, compte tenu des montants en jeu et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la direction pour la détermination de ces provisions, s'agissant du dénouement probable des risques et litiges correspondants.

Travaux d'audit réalisés

Afin d'obtenir une compréhension des risques et litiges existants et des éléments de jugement y afférents, nous nous sommes entretenus avec les directions du Groupe, des pôles et des principales filiales. Pour chacun des principaux risques et litiges identifiés, nous avons :

- pris connaissance des procédures mises en œuvre par le Groupe pour recenser, documenter et procéder à l'évaluation des provisions correspondantes ;
- corroboré le niveau de provisions comptabilisées avec les réponses d'avocats à nos demandes d'information ;
- fait un examen critique des analyses internes relatives à la probabilité et à l'incidence possible de chaque risque et litige, en examinant les éléments de procédure (courriers, réclamations, jugements, notifications, etc.) disponibles. Nous avons notamment exercé notre jugement professionnel afin d'apprécier les positions retenues par la direction par rapport aux fourchettes d'évaluation des risques et la cohérence de l'évolution dans le temps de ces positions.

Nous avons examiné le caractère approprié des informations données dans l'annexe aux comptes consolidés concernant les principaux litiges identifiés.

Acquisition de l'aéroport de Londres-Gatwick

Notes B.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Le 13 mai 2019, le Groupe, via sa filiale VINCI Airports, a finalisé l'acquisition de 50,01 % de la société détenant indirectement 100% de Gatwick Airport Ltd, société de l'aéroport de Londres Gatwick.

Cette opération de prise de contrôle s'est traduite pour le Groupe par un paiement en numéraire des titres pour un montant de 3 080 millions d'euros.

Cette acquisition a conduit à la comptabilisation d'un goodwill provisoire d'un montant de 1 399 millions d'euros et à l'identification d'actifs incorporels, principalement relatifs au droit d'opérer de l'aéroport de Londres-Gatwick pour un montant de 6 641 millions d'euros.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison du caractère significatif de cette acquisition pour le Groupe et du recours aux estimations et au jugement par la direction, dans l'identification et l'évaluation des actifs et passifs acquis.

Travaux d'audit réalisés

Nous avons pris connaissance du contrat d'acquisition conclu par le Groupe avec les cédants, du pacte d'actionnaires ainsi que du dispositif mis en place par la direction pour analyser et comptabiliser la prise de contrôle de la société.

Nos travaux ont par ailleurs consisté à :

- réaliser des procédures d'audit sur le bilan d'ouverture au 13 mai 2019 ;
- prendre connaissance du processus mis en place par la direction pour identifier et valoriser provisoirement les actifs et passifs des sociétés acquises ;
- examiner le rapport d'évaluation réalisé par l'expert indépendant mandaté par le Groupe, mener des entretiens avec cet expert sur le périmètre de ses travaux, les méthodologies d'évaluation utilisées et les principales hypothèses retenues, apprécier la méthode d'évaluation retenue pour la valorisation du droit d'opérer ;
- nous entretenir avec la direction pour corroborer les hypothèses retenues dans les plans d'affaires/prévisions sous-tendant l'évaluation des actifs incorporels ;
- vérifier la traduction comptable de cette acquisition et plus particulièrement la détermination du goodwill provisoire et l'identification du droit d'opérer de l'aéroport ainsi que le caractère non amortissable de ce droit ;

Enfin, nous avons examiné les informations communiquées dans les notes aux états financiers sur le traitement comptable de cette acquisition, notamment la note B.1.1.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

6. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VINCI par l'Assemblée générale du 23 juin 1989 pour le cabinet Deloitte & Associés compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenues depuis cette date et du 17 avril 2019 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 31ème année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 1ère année.

7. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

8. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 février 2020

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Bertrand Baloche

Bernard Gainnier

Mansour Belhiba

Sami Rahal



VINCI 

1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex - France
Tél. : +33 1 47 16 35 00
Fax : +33 1 47 51 91 02
<http://www.vinci.com>